



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Session budgétaire de 2020*  
-----

Papeete, le 16 décembre 2020

N° 2020-18/PV

## PROCÈS-VERBAL

Sixième séance : Jeudi 3 décembre 2020 à 9 heures 30 minutes

PRÉSIDENTE de M. Gaston Tong Sang  
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

## S O M M A I R E

oOo

- Rapport n° 123-2020 relatif à un projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2021 ..... 5
- Rapport n° 124-2020 relatif à un projet de délibération approuvant les budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2021 ..... 81
- Rapport n° 115-2020 relatif à un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2019-100 APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020 ..... 101
- Rapport n° 125-2020 relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2021 ..... 107

*Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

oOo

**Le président :** Je vous propose de commencer nos travaux.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les présidents de groupe, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public — nous avons parmi nous la présidente de l'association de nos handicapés, Madame Henriette Kamia *que nous saluons et remercions pour s'être joint à nous ce matin* —, à vous tous et à ceux qui nous suivent par Internet, *bonjour à toutes et à tous.*

Avant de démarrer nos travaux, je sais que ce n'est pas dans la tradition de notre institution, à l'assemblée, mais nous avons tous appris la disparition de l'ancien président de la République, Monsieur Valéry Giscard d'Estaing. On peut toujours innover dans cette assemblée : je vous demande que l'on respecte une minute de silence en pensant également à d'autres présidents qui ont marqué l'histoire de notre Polynésie. Monsieur Valéry Giscard d'Estaing est celui qui a ouvert la porte de l'autonomie. Je vous demanderais de vous lever pour une minute de silence, s'il vous plaît. Merci.

**M. Antony Geros :** Monsieur le président, peut-on associer Monsieur Myron Mataoa que l'on connaît mieux que le président de la République Giscard d'Estaing à cette minute de silence, s'il vous plaît.

**Le président :** Tout à fait.

**M. Antony Geros :** Merci.

*(Observation d'une minute de silence en hommage à Messieurs Valéry Giscard d'Estaing et Myron Mataoa.)*

**Le président :** Je vous remercie.

Je déclare la séance ouverte.

Avant de passer la parole à notre secrétaire général pour faire l'appel des représentants à la présence de cette séance, vous avez tous été destinataire du rapport de la mission d'information sur le coprah. Je voudrais au nom du bureau et au nom de l'assemblée, remercier notre président de la commission de l'économie et des finances qui a été l'initiateur de ce beau document qui, je pense, restera dans la mémoire et, on peut l'applaudir. *(Applaudissements dans la salle.)*

Mon seul regret est le temps qui a été mis pour l'impression de ce document. En tout cas, il est là, et je pense qu'il va nous servir pour les temps à venir. *Merci bien, Monsieur le président de la commission.*

Nous avons été convoqués par lettre n° 2490/2020/APF/SG du 20 novembre 2020, et je demande à notre secrétaire général de faire l'appel des représentants.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :**

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	présente
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	présente
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	présente
M.	Brotherson	Moetai	absent
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	présente
M.	Buillard	Michel	présent
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	présente
M.	Faatau	Luc	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M.	Fong Loi	Charles	présent

M.	Frebault	Angélo	absent
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	présente
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	présente
M.	Geros	Antony	présent
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	présente
M.	Heaux	James	présent
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	absent
M.	Laurey	Nuihau	présent
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	arrivée en cours de séance
M.	Lisan	Marcelin	présent
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maraeura	Teina	présent
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	présente
M.	Moutame	Thomas	présent
M.	Natua	Bernard	présent
M.	Perez	Antonio	présent
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	absente
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	présente
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	présente
M.	Riveta	Frédéric	présent
M.	Rohfritsch	Teva	absent
M.	Salmon	Geffry	présent
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	présente
M.	Schyle	Philip	arrivé en cours de séance
M.	Taae	Putai	présent
M.	Tahiata	Fernand	présent
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	présente
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	présente
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	présente
M.	Tavaearii	Wilfred	absent
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	présente
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	présente
M.	Tehaamoana	Etienne	absent
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Tetopata	Tapeta	présente
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	présente
M.	Tokoragi	Félix	présent
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaava	Richard	présent
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	présente
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	présente

Siègent au banc du gouvernement :

Monsieur le Président de la Polynésie française Édouard Fritch, Monsieur le vice-président du gouvernement Tearii Alpha, Mesdames et Messieurs les ministres, Yvonnick Raffin, Jean-Christophe Bouissou, Nicole Bouteau, Heremoana Maamaatuaiahutapu, Jacques Raynal, Christelle Lehartel, René Temeharo et Isabelle Sachet.

**PROCURATIONS**

**Le président** : Merci, Madame la secrétaire générale. Y a-t-il des procurations ?

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 10700 - 9 h 37	Moetai Brotherson	Teumere Atger-Hoi
N° 10701 - 9 h 29	Angélo Frebault	Charles Fong Loi
N° 10702 - 9 h 29	Philip Schyle	Béatrice Lucas
N° 10703 - 9 h 30	Vaiata Perry-Friedman	Geffry Salmon
N° 10704 - 9 h 30	Vaitea Le Gayic	Teura Iriti
N° 10705 - 9 h 30	Etienne Tehaamoana	James Heaux
N° 10706 - 9 h 30	Sylviane Terooatea	Fernand Tahiaata
N° 10707 - 9 h 3	Wilfred Tavaearii	Dylma Aro
N° 10708 - 9 h 3	Benoit Kautai	Joëlle Frebault
N° 10709 - 9 h 3	Teva Rohfritsch	Antonio Perez
N° 10710 - 9 h 3	Lana Tetuanui	Patricia Amaru
<b>PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :</b>		
N° 10711 - 12 h	Fernand Tahiaata	Sylviane Terooatea
N° 10712 - 13 h 29	Teina Maraaura	Juliette Matehau-Nuupure
N° 10713 - 14 h 46	Nuihau Laurey	Nicole Sanquer
N° 10714 - 14 h 52	Thomas Moutame	Augustine Tuuhia
N° 10715 - 14 h 52	Frédéric Riveta	Louisa Tahuhuterani
N° 10716 - 14 h 52	Marcelin Lisan	Romilda Tahiaata
N° 10717 - 15 h	Bernard Natua	Félix Tokoragi
N° 10718 - 14 h 59	John Toromona	Sylvana Puhetini
N° 10719 - 15 h 7	Monette Harua	Joséphine Teakarotu
N° 10720 - 16 h 5	Teura Tarahu-Atuahiva	Vaitea Le Gayic
N° 10721 - 16 h 13	Louisa Tahuhuterani	Frédéric Riveta
N° 10722 - 16 h 18	Geffry Salmon	Sylviane Terooatea
N° 10723 - 16 h 27	Vaiata Perry-Friedman	Vaitea Le Gayic
N° 10724 - 16 h 30	Teura Iriti	Fernand Tahiaata
N° 10725 - 17 h 20	Antonio Perez	Yvannah Pomare-Tixier
N° 10726 - 17 h 20	Teva Rohfritsch	Tepuaraurii Teriitahi
N° 10727 - 18 h 6	James Heaux	Minarii Galenon
N° 10728 - 18 h 12	Richard Tuheiava	Cécile Mercier
N° 10729 - 18 h 17	Antony Geros	Éliane Tevahitua
N° 10730 - 18 h 35	Putai Taae	Henri Flohr
N° 10731 - 18 h 42	Tapeta Tetopata	Monette Harua
N° 10732 - 18 h 43	Joëlle Frebault	Yvannah Pomare-Tixier
N° 10733 - 18 h 43	Benoit Kautai	Joséphine Teakarotu
N° 10734 - 18 h 45	Sylvana Puhetini	Virginie Bruant

#### **I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président** : Merci. Voulez-vous donner lecture du projet d'ordre du jour ?

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** : Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

*I) Approbation de l'ordre du jour ;*

*II) Examen des rapports, des projets et proposition de délibération (voir liste jointe) ;*

- III) *Désignation des représentants au sein des commissions législatives ;*
- IV) *Désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs ;*
- V) *Examen de la correspondance ;*
- VI) *Clôture de la séance.*

**Le président :** Merci. Je soumetts au vote l'ordre du jour. Qui est pour ? Unanimité. On est d'accord. Merci. L'ordre du jour est adopté.

Nous passons au point II), l'examen des rapports, des projets et proposition de délibération.

## **II) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS ET PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION**

### **RAPPORT N° 123-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2021**

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

**Le président :** Nous commençons par le rapport n° 123-2020 relatif au projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2021.

La parole est au Président de la Polynésie française.

**M. Édouard Fritch :** Merci bien, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs du public, mes chers collègues ministres, Monsieur le vice-président, Madame la présidente de Te niu o te hūmā, ma chère Henriette, Mesdames et Messieurs, chers amis.

En ce jour du 3 décembre, j'ai une pensée toute particulière pour les polynésiens et les polynésiennes qui se débattent chaque jour, pour faire reconnaître leur handicap. Faire reconnaître en fin de compte ce qui les différencie de nous, en d'autres termes construire une Polynésie inclusive.

À l'occasion de cette journée internationale pour la promotion de leurs droits, je tiens à rappeler que la politique du handicap repose sur un ensemble de lois, un ensemble de moyens financiers et humains, mais aussi et avant tout sur un idéal d'égalité et de justice, c'est-à-dire — c'est la leçon que j'en tire — nous apprendre à penser pour la différence dans tout ce que nous concevons, nous apprendre à mesurer notre rapport à la différence.

C'est avec cette ambition que nous nous sommes engagés en début de mandature pour permettre : l'accès à des droits perpétuels pour les personnes dont le handicap est irrémédiable ; la possibilité de cumuler l'allocation de base avec un revenu pour encourager leur employabilité et donc leur insertion dans la vie active ; la gratuité des transports pour permettre une participation effective à la vie de la cité ; le soutien financier aux associations et aux personnels spécialisés pour accompagner leur dévouement ; la nomination, à leur demande, d'une Déléguée interministérielle au handicap, Madame Sylvia Berteil, chargée d'être le porte-parole de ces personnes extraordinaires auprès du gouvernement. Encore hier, lors du Conseil des ministres, nous avons attribué, au titre de l'année 2020, une subvention globale de 27,1 millions F CFP à l'entreprise adaptée dénommée Ateliers pour la réinsertion des personnes handicapées (APRP). Cette somme est effectivement destinée à apporter une aide au poste et une aide au développement. Je suis particulièrement honoré de vous indiquer que tous ces engagements ont été tenus et sont devenus une réalité. Ils ont été mis en œuvre grâce à la mobilisation de l'ensemble du Gouvernement bien sûr, en partenariat avec la présidente de la fédération TE NIU O TE HUMA, Madame Henriette Kamia, qui participe à notre demande et à ma

demande plus particulièrement à notre séance inaugurale de ce jour. Je souhaite la saluer, et lui faire part de notre admiration et de notre gratitude.

Chers représentants, il y a 11 ans, la Polynésie française a été consultée sur la convention internationale pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, préalablement à sa ratification par le Parlement français. Certains d'entre vous, encore présents aujourd'hui dans l'hémicycle, se souviendront que l'avis unanime qu'ils avaient formulé, en fin de compte, enjoignait le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer et faire appliquer en Polynésie française, les dispositions prévues par la convention internationale.

Nous avons entendu, nous avons compris la demande pressante des familles concernées et nous sommes aujourd'hui convaincus de notre responsabilité collective pour que la situation de l'ensemble des individus qui la composent soit pris en considération.

Ma chère Henriette, il y a encore des combats à mener pour que votre différence soit encore mieux prise en compte dans nos politiques publiques. En tout cas, merci d'être à nos côtés avec tes amis, et merci d'être là en ce jour solennel. (*Applaudissements dans la salle.*)

Mesdames et Messieurs, l'année 2020 qui s'achève aura été éprouvante pour nous tous. La pandémie de la Covid-19 est venue, non seulement contrarier une partie des ambitions que nous formulions l'année dernière, mais elle nous interroge aussi plus profondément sur la pertinence de notre modèle de développement et sur notre résilience.

Nous avons dû nous adapter très rapidement dès le mois de mars afin de faire face à la crise sanitaire sans précédent qui se présentait alors et qui se poursuit au moment où je vous parle. Nous avons réagi dans l'urgence pour soutenir à la fois le tissu de nos entreprises fragilisées par le confinement et surtout l'arrêt brutal de leurs activités. Mais, plus encore, il a fallu faire preuve d'une grande solidarité à l'égard des familles polynésiennes les plus exposées à la crise et à la précarité.

Grâce à l'appui de tous, notre modèle économique et notre modèle social ont pu résister jusqu'à présent. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui y ont contribué.

En premier lieu, mes pensées vont vers nos concitoyens les plus fragiles. Ils ont fait preuve d'abnégation, de courage et de dignité. Ils ont été les premières victimes de cette crise économique et sociale sans précédent. Mes pensées vont vers les membres du gouvernement et votre assemblée, vous qui avez fait preuve de solidarité à leur égard et qui avez été en capacité de déployer dans l'urgence de multiples dispositifs pour les accompagner et les soutenir, même s'il reste encore effectivement beaucoup à faire. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard.

En second, je pense aux entreprises qui ont dû faire face, pour un très grand nombre d'entre elles, à une chute brutale de leur chiffre d'affaires et de leur rentabilité. Ces entreprises ont su s'adapter et je les remercie pour avoir fait le maximum pour préserver l'emploi salarié. Je sais que les dispositifs mis en place (DIESE et CSE) les ont aidées mais leur attitude citoyenne mérite notre respect.

En troisième lieu, un grand merci à notre administration territoriale. Elle est restée présente au service des polynésiennes et des polynésiens alors que les sollicitations étaient nombreuses et diverses. Ma gratitude s'adresse particulièrement aux personnels de la santé qui ont assumé leur mission avec exemplarité, alors que les risques de la pandémie les affectent et encore aujourd'hui, au premier rang. Malgré leur absence en ces lieux puisqu'ils ne sont pas parmi nous, je vous demande de les applaudir bien chaleureusement. (*Applaudissements dans la salle.*)

En outre, je tiens à remercier tout particulièrement l'État. Au mois d'octobre dernier, j'ai pu rencontrer le président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, et le Premier ministre, Monsieur Jean Castex. Ils m'ont assuré de l'écoute bienveillante et du soutien de l'État envers la Polynésie française. Ils ont montré, une fois de plus, ce que signifie, pour notre collectivité de 280 000 âmes, le mot de

« solidarité nationale ». Dès le mois de mars, notre Pays a pu bénéficier de son appui tant au niveau des moyens logistiques, puis sanitaires et enfin au niveau économique avec l'arrivée des PGE, du FSE et de la nouvelle politique monétaire de l'IEOM car il ne faut pas oublier que c'est ce qui facilite effectivement nos discussions avec les banques. Je n'oublie pas, non plus, le prêt garanti par l'État de l'AFD qui nous a permis de maintenir la trésorerie de notre Pays à flots, et de couvrir les besoins financiers de nos régimes sociaux de santé et de retraite, vitaux pour certains d'entre nous.

Je salue également — il ne faut pas les oublier — le travail des forces de l'ordre, de la Direction de la sécurité publique et de la Gendarmerie. Elles ont globalement assuré la sécurité et la tranquillité des Polynésiens, avec tact et autorité, durant ces périodes de restriction des déplacements.

Autre symbole fort de cet engagement de l'État à nos côtés — et je l'ai apprécié —, c'est l'arrivée ces derniers jours, de 24 personnels de la réserve sanitaire nationale qui sont venus remplacer la précédente équipe de 12 personnes sur place depuis le 5 novembre dernier. Je tiens à remercier chaleureusement, le ministre de la santé, Monsieur Olivier Veran, et notre ministre des outre-mer, Monsieur Sébastien Lecornu, qui m'ont confirmé en fin de semaine dernière, que des vaccins du laboratoire Pfizer seraient mis à disposition de la Polynésie française.

Et, en parlant de l'État, je ne peux oublier de louer le travail et l'implication, au quotidien, du haut-commissaire de la République en Polynésie qui a mobilisé les forces et les autorités de l'État, localement comme au plan national, pour accompagner et soutenir la Polynésie, dans nos demandes, les demandes du gouvernement. Je salue tout particulièrement, son écoute, sa collaboration et son appui précieux durant cette période compliquée et difficile de notre histoire.

Hélas, nous n'imaginions pas, en juillet dernier, qu'une deuxième vague de la pandémie effectivement allait bouleverser, une nouvelle fois, la planète et nous toucher plus durablement encore.

Aussi, la réalité telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui, est rude et brutale. C'est celle d'une économie mondiale en panne, de perspectives de reprise de l'activité décalées voire dégradées, des besoins financiers croissants alors que le niveau de la dette des États et des entreprises n'a jamais été aussi élevé. Il en est de même au niveau de notre *pays* dont une partie importante de son économie est directement touchée par ce contexte international notamment — et vous le savez tous — les secteurs du tourisme et le secteur du transport sans oublier leurs nombreux sous-traitants.

Nous devons désormais, tous ensemble, relever l'immense défi de la relance économique de notre pays sans omettre, sans oublier la solidarité qui s'impose en faveur de nos concitoyens les plus fragilisés.

Ainsi, l'élaboration de ce budget 2021, vous l'aurez compris, est complexe. Avec des ressources contraintes, réduites, notre budget doit répondre au triptyque suivant : cohérence, volontarisme et réalisme. La cohérence d'abord, c'est évaluer, au plus juste, les besoins et les capacités de réalisation, sans sous-évaluer et surtout sans surévaluer les enveloppes financières, au risque de mobiliser des crédits pour rien et ce, au détriment d'autres actions. Le volontarisme, c'est la mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour accompagner notre économie, les entreprises, les salariés, les patentés. Sans oublier, l'accompagnement des plus nécessiteux, ceux qui sont durement touchés par la crise et dont nous devons collectivement prendre soin. Enfin, le réalisme, c'est l'humilité et le bon sens au regard des multiples défis que soulève cette situation inédite. Il faut être conscient des incertitudes économiques qui planent tant au niveau international qu'au niveau local.

Depuis le début de cette crise, nous avons demandé aux acteurs économiques de faire montre de souplesse, d'adaptabilité et d'agilité. Notre Administration s'est également pliée à l'exercice avec un certain succès. Mais il reste tant à faire.

Nous-mêmes, élus territoriaux ou communaux, expression et représentant de la volonté populaire, nous devons tendre vers cet objectif de souplesse et d'adaptabilité. Nous devons abandonner nos

postures politiciennes pour éteindre l'incendie. Chacun a un rôle à jouer. Parfois, effectivement, il faut savoir se taire. Parfois, il faut savoir applaudir ceux qui œuvrent et qui se dévouent. Tout cela peut s'avérer plus productif que de gémir.

Pour ma part, je veux tout particulièrement applaudir nos maires. Je veux saluer leur sens du devoir. (*Applaudissements dans la salle.*) Je veux saluer leur constant désir de protéger leur population. À cet égard, les plans communaux de sauvegarde reflètent l'engagement de nos acteurs communaux. J'ai eu l'occasion de visiter certains d'entre eux, de visiter les plans de sauvegarde des communes de Moorea et, tout dernièrement, le PCS de Punaauia. Nous sommes unanimes pour applaudir, pour saluer le travail de nos *maires* et de leurs équipes, quel qu'il soit. (*Applaudissements dans la salle.*)

Hier, nous avons aussi, avec le haut-commissaire, réuni les maires des Îles-du-vent pour leurs présenter un outil d'aide et d'action sur le terrain. Il s'agit d'une cartographie dynamique des zones touchées par l'épidémie. Cette cartographie réclamée par nos *maires* permet une action localisée et efficace auprès des zones à fort risque de propagation du virus.

En résumé, la lutte contre l'épidémie requiert l'implication de tous les acteurs de notre Pays. Que ce soient, nos familles, nos églises, nos entreprises, nos *maires*, notre administration, nos médecins et personnels de santé, les forces de police, le haut-commissariat, je veux tous les remercier.

En ce qui concerne la gestion budgétaire, le gouvernement effectivement a pris l'engagement de présenter en 2021 autant de collectifs que nécessaire. Nous devons nous adapter aux différentes situations. Dans cet esprit, un calendrier prévisionnel des collectifs a été présenté en Conseil des ministres et pourra, si vous le souhaitez, être transmis à l'assemblée. Dans la même perspective, une modification de la réglementation budgétaire va vous être présentée ici en séance, et je crois qu'elle a été examinée par la commission *ad hoc* pas plus tard qu'hier. Vous le voyez, lorsque nous parlons d'agilité et d'adaptation, nous devons aller au bout de cette démarche, comme je m'y suis engagé.

Pour 2021, la priorité qui se dégage du projet de budget est claire : la sauvegarde de tout l'appareil productif — c'est notre objectif. Il s'agit des emplois, des compétences et de la préservation de l'état des infrastructures de production. Tout ceci, afin d'être prêts, collectivement et solidairement, pour la relance.

Conformément à notre statut, ce budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 168,4 milliards F CFP, hors écritures d'ordre, soit une baisse de 2,6 % par rapport au budget primitif 2020 qui était de 172,9 milliards F CFP. Cette baisse — vous le devinez tous — résulte de la contraction de nos recettes fiscales. La crise sanitaire a brutalement entravé l'élan prometteur de 2019, affectant de ce fait, notre dynamisme économique ainsi que les entreprises.

Ainsi, les recettes ordinaires sont estimées globalement à 125 milliards F CFP en 2021 contre 130,9 milliards F CFP en 2020, soit une contraction importante de 3,8 %. Les recettes fiscales s'élèvent à 99,3 milliards F CFP, soit une chute de près de 10 milliards F CFP par rapport au budget primitif 2020. En effet, durant le confinement, la consommation a littéralement chuté et donc impacté la fiscalité indirecte. Les estimations pour 2021, relatives à la fiscalité indirecte, sont basées sur une reprise lente de la consommation, et sont estimées à +2 %.

Quant à la fiscalité directe, elle va être fortement impactée car, comme vous le savez, l'impôt sur les sociétés (IS) et l'impôt sur les transactions (IT) sont calculés sur l'activité de l'année précédente, en l'espèce sur l'activité de l'année 2020.

Cette différence de temporalité se traduit, dans notre projet de budget, par une baisse de cette source de revenus pour le Pays. Néanmoins, en dépit de cette situation fiscale peu favorable, nous avons décidé de faire porter l'effort sur le fonctionnement de l'administration pour conserver nos marges de manœuvre, notamment notre capacité de soutien et d'accompagnement aux acteurs économiques et aux ménages.

Ainsi, la baisse de 10 milliards des recettes est compensée en partie par un prélèvement sur les réserves des comptes spéciaux, soit 4,5 milliards sur le Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) — qui sera sûrement critiqué par l'opposition mais enfin on l'a fait car on en a besoin — et de 1 milliard sur le Fonds de régulation et de péréquation des hydrocarbures (FRPH). Cette ponction permet de réduire effectivement l'écart des recettes entre 2020 et 2021, de 5 milliards F CFP.

Compte tenu de la situation économique, réussir à maintenir à 5 milliards F CFP près le budget de l'année précédente, constitue effectivement en soi, Monsieur le ministre des finances, un signal fort à destination de l'ensemble des Polynésiens. Je tiens à remercier l'ensemble des ministres qui ont su sacrifier une partie de leurs budgets de fonctionnement pour l'affecter à un budget de relance ambitieux.

Vous l'aurez constaté, ce budget est certes inférieur de 5 milliards à celui de 2020, mais il est supérieur d'un milliard à celui de 2018. On prend les différences que l'on peut, n'est-ce pas ?

S'agissant des crédits de fonctionnement, ils s'élèvent donc à 125,9 milliards en 2021. Les dépenses de personnel et de fonctionnement restent contenues respectivement à 31,6 milliards F CFP pour le personnel et 15,7 milliards F CFP pour le fonctionnement. L'ajustement se fait essentiellement sur les dépenses dites de transfert et d'intervention qui passent de 35 milliards F CFP en 2020 à 32,7 milliards F CFP en 2021, cette baisse étant principalement due à la fin du remboursement du FADES.

La section d'investissement s'élève, quant à elle, à 42,5 milliards F CFP, contre 41,9 milliards F CFP en 2020, soit, comme vous le constatez, une progression de 1,4 %. Encore une fois, en cette période troublée, maintenir ces crédits constitue un effort conséquent et traduit l'engagement du gouvernement en matière de contribution de la commande publique à la relance économique. Cela illustre, s'il en était encore besoin, le volontarisme affiché de votre gouvernement. Hors dette et écritures d'ordre, l'inscription de crédits nouveaux s'établit à 30,46 milliards F CFP. Les prévisions de liquidation sur 2020 sont estimées à plus de 43 milliards F CFP — nous sommes en section d'investissement. Retraité du prêt accordé à la CPS et de l'avance versée à Air Tahiti Nui — tout cela en investissement —, ce montant s'élève à 34 milliards F CFP. C'est un niveau record ! Trente-quatre milliards F CFP de liquidation en investissement, jamais nous ne l'avons fait ! Pour rappel, l'année dernière, nous étions à 29,8 milliards F CFP et, en 2013, nous étions à 14,4 milliards F CFP, soit plus de la moitié liquidée en investissement.

Compte tenu de ces prévisions, le report de crédits de paiement est évalué à 25,8 milliards F CFP. Ceci veut dire que l'année prochaine, ce seront 56,3 milliards F CFP de crédits de paiement qui seront disponibles pour 2021. Eu égard à nos consommations passées, même en années fastes, je peux d'ores et déjà vous dire que ce montant permettra de soutenir les investissements du Pays.

En ce qui concerne la gestion et le pilotage de l'endettement de la collectivité, il convient de rappeler que le Pays s'est désendetté de plus de 14 milliards F CFP sur les 5 dernières années. Ces efforts de gestion en bon père de famille, consentis depuis 5 années, nous ont permis, et fort heureusement, d'affronter la tempête Covid-19 dans de bonnes conditions. Au 31 décembre 2020, nous estimons que l'encours de la dette sera donc de 112,8 milliards F CFP contre 79,89 milliards FCFP l'an passé à la même époque. Pour la première fois depuis 2015, nous affichons un endettement annuel supplémentaire de 32,97 milliards F CFP.

Cette progression significative de notre endettement, vous le savez et je vous le rappelle, est principalement due à la crise covid qui nous a contraint à solliciter le concours de l'État, via l'Agence française de développement, à hauteur de 28,6 milliards F CFP. C'est l'objet de l'emprunt qui a été validé ici à l'assemblée de la Polynésie française. J'ai dû le faire, vous le savez, car nous étions obligés de le faire. Et si nous avons pu emprunter autant et sans difficulté, c'est aussi grâce à notre sérieux budgétaire, désormais reconnu à Paris et par les acteurs bancaires. C'est tout simplement, grâce au

plan de réforme stratégique sur 10 ans, approuvé par votre Assemblée le 9 mars 2017. Vous en connaissez les orientations majeures qui se sont traduites par un premier plan d'actions couvrant la période 2018-2019, puis un second plan en cours d'élaboration. Ces réformes ont été saluées par les bailleurs de fonds, par l'agence de notation Moody's qui a réévalué, en 2018, notre note à A3, perspective positive, et l'a maintenu depuis. À ce stade, Moody's a décidé de ne pas dégrader notre note, mais uniquement d'abaisser notre perspective de positive à stable.

Voilà donc, ce qui va changer dans ce budget, c'est effectivement l'endettement du Pays. Mais heureusement, malgré tout, que je n'ai prêté l'oreille à ceux qui me conseillaient d'emprunter 100 milliards F CFP ! Cela aurait été pire. Les ambitions que nous portons pour l'exercice 2021 mobiliseront l'énergie de tout le gouvernement et des services de l'administration.

Au titre des chantiers publics, vous constaterez, en lisant le dossier, que les actions restent conformes aux engagements pris par la majorité devant les électeurs en mai 2018. Vous connaissez la philosophie de l'action du gouvernement. Elle vous a été exposée, développée par les ministres lors de la plénière consacrée au DOB. Elle sera donc complétée le cas échéant, lors de cette séance, et je ne m'attarderais donc pas sur ce point.

Néanmoins, je vais, tout de même, vous livrer les grandes orientations qui ont été retenues donc par le gouvernement pour l'année à venir.

Sur le plan économique et financier, les communes constituent un des acteurs essentiels de la scène économique, par l'emploi qu'elles génèrent, par leurs dépenses de fonctionnement mais également par leurs opérations d'investissement. Elles concourent notamment à la relance des commandes publiques auprès des entreprises. Aussi, malgré la crise économique que nous traversons, j'ai acté le maintien du budget de la DDC pour 2021 au même niveau que les exercices précédents. Malgré la crise, aucune diminution des moyens annuels n'interviendra.

Je suis attentif aux inquiétudes du monde communal liées à la baisse de nos recettes fiscales. Cette inquiétude est légitime et je la comprends. N'oubliez pas, que je suis moi-même maire et que, je suis donc moi-même dans cette inquiétude. Pour le budget de 2021, le montant du FIP sera de 16,132 milliards F CFP, dont 277 millions F CFP au titre du rattrape de 2019 (de l'année N-2). Globalement, — effectivement puisque c'est mécanique, ce n'est pas une volonté du Pays — le FIP baissera de 1,2 milliard F CFP par rapport à 2020. Sans le covid, il serait naturellement supérieur à 2020, mais malheureusement, la crise nous a tous atteint.

Je tiens à tempérer quelque peu les inquiétudes car le budget du FIP de 2020 — certains maires ont participé à cette commission des finances locales — affiche tout de même un fonds de trésorerie de plus de 12 milliards de F CFP dont la moitié au moins est libre d'engagement, au moment où je vous parle. Je pense sincèrement que ce fonds de trésorerie conséquent, doublé d'une gestion budgétaire plus que rigoureuse par chacun, devrait nous permettre de décider des bonnes orientations pour amortir la crise, naturellement, toujours au niveau communal.

Par ailleurs, afin d'accompagner les nombreuses et petites communes des îles, notamment des Îles-sous-le-Vent, des Australes, des Tuamotu-Gambier et des Marquises, dans la gestion difficile et déficitaire du service public de l'électricité, nous avons donc déposé un projet de loi du pays créant un dispositif de solidarité, le fameux fonds de péréquation. Grâce à un fonds de solidarité, nos petites communes disposeront de moyens pour équilibrer leurs budgets annexes de l'électricité et envisager ainsi de nouveaux investissements. Enfin, tous les polynésiens de tous les archipels paieront le même prix du kilowattheure d'électricité servi chez eux. Il me sera reproché — je devine — par mes amis, mes anciens amis, d'avoir menti. Effectivement, je me suis engagé à ne pas créer de taxe supplémentaire. Je me suis engagé à ne pas créer de taxe supplémentaire pour alimenter le budget du Pays mais je sais aussi que la solidarité n'a pas de prix pour vous, pour nous tous.

La sémantique est importante : il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe. Vous allez sortir mes enregistrements je pense un peu plus tard ! Il a menti... Mais il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe ! Vous allez mentir, vous ! L'augmentation du prix de l'électricité — je ne vais pas en parler à Monsieur Laurey puisqu'il connaît cela —, ce n'est pas créer une nouvelle taxe ! Ce n'est pas créer une nouvelle taxe ! C'est créer un fonds qui ne viendra pas alimenter le budget général, mais qui viendra au secours de nos compatriotes des îles (*Applaudissements.*) qui, vous le savez, pour certaines d'entre elles, ont un kilowattheure qui leur coûte 140 ou 150 F CFP ! Je veux parler d'une exception. Mais une commune est obligée, dans son budget annexe, d'afficher un prix de 180 F CFP le kilowattheure. Trouvez-vous que cette situation est normale ? Je dis que ce n'est donc pas une nouvelle taxe parce qu'une nouvelle taxe abonderait le budget général. Il s'agit d'une ressource affectée à un fonds spécifique et ce, au service des communes et des populations de nos archipels.

Aujourd'hui, je ne sais pas si vous le savez, une péréquation est déjà pratiquée sur les seuls réseaux gérés par EDT pour un total annuel, identifié, de 3 milliards F CFP. Nous payons déjà 3 milliards F CFP au titre de la péréquation, mais pas pour tous, pour les clients de l'EDT.

Demain, grâce à ce fonds, 34 autres réseaux, gérés en régie, donc par les communes, seront bénéficiaires de ce dispositif redistributif qui couvrira ainsi l'ensemble de la population polynésienne. (*Applaudissements.*) Ça, c'est une réalité ! Ce 1,75 F CFP est un montant qui est estimé aujourd'hui, puisqu'il est calculé en fonction du cours des hydrocarbures, mais le 1,75 F CFP aujourd'hui n'ira pas dans la poche du Pays. Ce 1,75 F CFP ira dans ce fonds de solidarité qui alimentera directement les communes dont les services publics de l'électricité seraient, sans ce dispositif, condamnés à un perpétuel déficit. À mon sens, ce n'est que justice. Vous savez que c'est un sujet qui nous préoccupe, l'assemblée déjà et le gouvernement, depuis quelque temps. Je ne sais plus combien de temps. Certains anciens ministres peut-être ici peuvent me le rappeler puisque, comme vous le savez tous, les communes sont en train de réfléchir soit à une reconduction de leur concession avec l'opérateur institutionnel (EDT), soit confier la gestion de leur électricité à un nouvel opérateur. Néanmoins, vous avez compris que ce fonds de péréquation, qui a déjà fait une fois l'aller-retour entre l'assemblée et le gouvernement, n'est pas un projet du gouvernement ; c'est un projet qui nous concerne tous dans cette assemblée. Nous sommes les défenseurs du peuple. Nous sommes les défenseurs de cette population pour qui c'est un traitement qui va rétablir une justice. Ce n'est qu'équité pour ces petites communes et leur population. Au total, ce seront 4 milliards F CFP, dont 3 milliards F CFP déjà identifiés, qui assureront, cette année, l'égalité de tous les Polynésiens vis-à-vis de ce service essentiel que représente l'électricité.

En résumé, il s'agit, ni plus ni moins, de l'expression de la solidarité. Il s'agit de l'instauration d'une véritable continuité territoriale énergétique. Je fus député lorsqu'on a commencé à parler de continuité territoriale. Il y en a qui ont été, depuis que je suis parti, député, et il y en a qui ne seront peut-être plus ! Il y en a qui ont été sénateur et qui ne seront peut-être plus ! Mais ce thème de la continuité territoriale est tellement important pour la Polynésie française, et elle est tellement importante pour l'équité du traitement de nos populations.

Oui, cette continuité territoriale va faire l'objet d'un autre reproche, puisque nous vous proposons effectivement de créer aussi, un fonds pour la continuité territoriale. Combien d'années, combien de décennies nos populations des îles... Les élus des îles ici, se sont plaints de la cherté du billet d'*Air Tahiti* pour rentrer chez eux. Combien sont-ils, s'il fallait compter, à avoir gémi des années ? Nous allons créer ce fonds de continuité. Nous n'attendrons pas l'État. (*Applaudissements.*) Nous prendrons nos responsabilités, et je pense que si nous prenons nos responsabilités, effectivement, l'État risque de nous suivre à ce moment-là. Nous devons montrer l'exemple. Voilà. Ce seront les reproches qui me seront faits. Je serais traité de menteur mais sachez que les menteurs, eux, sont de l'autre côté. Enfin voilà ! (*Rires.*)

Je souhaite également vous donner quelques informations, plutôt rassurantes, sur la continuité en particulier du Contrat de projets dédié aux communes, dorénavant dénommé « Contrat de développement et de transformation » (CEP : Contrat État et Pays). Il portera donc sur une période de

3 ans, soit de 2021 jusqu'en 2023. Lors de mon déplacement à Paris, j'ai exprimé auprès des instances nationales notre souhait de voir les grands principes du contrat de projets maintenus. L'État, que je remercie, nous a donné satisfaction sur ce sujet.

Et donc, nous négocions actuellement, et il viendra je pense à l'assemblée, 6 milliards F CFP d'investissement qui seront dédiés aux compétences environnementales des communes bien sûr, et cela sera pris en charge, à part égale, par l'État et le Pays, avec une petite participation, comme il est déjà le cas aujourd'hui, des communes. Le projet de contrat est désormais entre les mains du ministère de l'Outre-mer qui doit nous faire un retour sur les orientations que nous avons proposées.

Vous voyez donc bien que, dans un contexte économique sensible et délicat, la politique volontariste du Pays d'accompagner nos communes sera plus que jamais maintenue et axée sur les mêmes objectifs de soutien aux investissements communaux les plus structurants.

Je vais venir maintenant sur l'action du gouvernement.

Au titre des opérations engagées par notre vice-président, ministre de l'agriculture et de l'économie bleue. Garantir nos ressources alimentaires se confirme comme une priorité de mon gouvernement. Mieux manger et être autonome effectivement sont des objectifs que je veux soutenir à l'échelon familial et territorial.

La rupture — là aussi il faut en tirer les leçons — des importations par avion en « produits frais », lors du confinement de mars dernier, a mis en exergue, et je le dis fort heureusement, la réactivité du monde agricole de notre *pays* à fournir les marchés et les besoins de notre population. Ils ont fait face et j'ai envie de dire qu'ils ont réussi. Et je souhaite ici remercier nos agriculteurs pour leur contribution réactive, (*applaudissements*) leur engagement et leur savoir-faire au travers des différentes opérations, mais je pense plus particulièrement à l'opération « *market drive* » mises en place par notre ministère de l'agriculture, et qui a fonctionné.

Cela conforte notre stratégie en termes d'effort budgétaire entamé depuis 4 ans par le gouvernement. Ainsi avec votre appui, les budgets consacrés à l'agriculture en autorisation de programme ont évolué de 300 % de 2016 à 2017 (*Applaudissements*) ; n'applaudissez pas parce qu'ils ont évolué de 650 % de 2017 à 2020. Là vous pouvez applaudir ! (*Applaudissements.*) À ce jour, le montant en crédits de paiement est stabilisé autour de 2,5 milliards par an. Huit-cent millions de francs en moyenne sont destinés au soutien direct à nos agriculteurs en section d'investissement sur les 2 dernières années, contre une moyenne, tenez-vous bien, de 28 millions F CFP de 2010 à 2016. Cela fait du bien ! En fonctionnement, le niveau d'aide engagé est de 130 millions F CFP sur les 3 dernières années contre une moyenne de 40 millions F CFP entre 2010 et 2017.

Comme vous le voyez, nous plantons. On nous a dit « Plantez ! Plantez ! Plantez ! », eh bien, nous plantons ! (*Applaudissements.*) Merci pour le message reçu 5/5 mais nous plantons ! Nous devons continuer à planter, mais avec des moyens qui soient renforcés, et pas qu'en paroles. Ainsi, pour l'exercice 2020, le Pays a soutenu 297 dossiers d'aide à l'agriculture pour un montant de 605 millions F CFP. Vous le savez puisque c'est passé à l'assemblée : 297 dossiers.

L'intégration de notre secteur primaire dans notre économie et dans les échanges commerciaux de la grande distribution doit encore être renforcée. Au mois de novembre, une loi du pays modifiant le code des marchés publics a été votée par votre honorable assemblée. L'une des modifications apportées permet dorénavant, à la restauration collective, c'est-à-dire à nos cantines scolaires, de pouvoir contractualiser, sous la forme de marchés réservés, directement avec nos agriculteurs — ce que nous empêchait de faire ce code des marchés publics auparavant — afin d'obtenir en circuit court des fruits et légumes frais pour les repas de nos cantines.

Une autre loi du pays vous sera également présentée en début d'année prochaine, afin de poser les bases d'une vision partagée relative à notre alimentation, qui se doit d'être plus saine, recentrée sur

nos produits locaux et vivriers. Nous souhaitons apprendre — et je crois que c'est la leçon qu'il faut en tirer —, dès le plus jeune âge, et nous devons apprendre aux jeunes à se réapproprier le goût de nos aliments locaux qui doivent être privilégiés dans la restauration scolaire. Mieux manger, c'est aussi mieux protéger sa santé. C'est ainsi que j'ai souhaité, avec le vice-président, vous présenter pour l'année 2021, un budget volontariste et orienté vers le développement du secteur agricole, afin de lui insuffler une nouvelle dynamique, malgré les difficultés financières que nous connaissons.

Enfin, je voudrais vous parler du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030, qui est actuellement soumis pour avis au CÉSEC, et qui sera ensuite soumis à votre approbation. Ce schéma directeur comprend 3 axes : développer l'aménagement de lotissements agricoles, donc mettre à disposition des agriculteurs en fin de compte de la terre, en développant les domaines du Pays, par exemple ; soutenir les porteurs de projets afin qu'ils créent eux-mêmes des emplois, car c'est des emplois créés ; et enfin, dynamiser la formation, qu'elle soit une formation initiale ou une formation continue.

Concernant l'économie bleue, toujours à la charge du vice-président, pour l'exercice 2020, le Pays a soutenu 156 dossiers d'aides à la pêche pour un montant de 215 millions FCFP. Comme vous le savez, la Polynésie française a fait le choix d'une pêche durable, basée sur la protection de l'écosystème et d'une gestion maîtrisée de nos ressources. Ce ne sont pas de vains mots, ce ne sont pas des vains mots ! Nous nous protégeons, et nous protégeons notre écosystème.

Notre vice-président a justement rappelé, lors de son récent déplacement en métropole, « qu'il faut harmoniser notre politique locale à celle de l'Europe » et bénéficier ainsi des moyens européens dans le cadre du « green deal », c'est-à-dire du développement durable. Ainsi, le gouvernement va poursuivre ses efforts en faveur de l'accompagnement de la pêche polynésienne, et cela à tous les niveaux. Que ce soit pour notre pêche hauturière, lagonaire et côtière, pour la formation maritime professionnelle et surtout l'aquaculture.

Enfin, la perliculture, premier secteur lié à l'exploitation des ressources marines en Polynésie française est, au même titre que le tourisme, une des principales victimes de la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de la covid-19. Notre secteur de la perliculture est sinistré.

Le gouvernement élabore actuellement un plan d'actions pour la perliculture en concertation avec les professionnels. Deux séminaires sont programmés : l'un devait se faire à mi-décembre pour convenir d'un plan d'urgence en faveur du secteur qui compte 3 000 acteurs ; et le second à la fin du mois de janvier pour élaborer un plan à moyen terme. Ce plan d'actions sera ensuite présenté au Conseil de la perliculture pour validation. Voilà pour ce qui concerne le vice-président.

Au titre du ministère du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires, trois principes ont été retenus : l'accompagnement de la croissance économique, en répondant aux besoins de logement, de mobilité des populations et d'aménagement de l'espace territorial ; simplifier les procédures administratives, pour offrir un service public bienveillant ; et enfin, gérer les risques naturels.

Comme vous le savez, au recensement de 2012, la Polynésie française comptait 88 400 logements. Pour autant, le besoin de nouveaux logements est estimé à 35 000 sur les vingt prochaines années, soit un niveau de production de 1 500 logements par an. Ce n'est pas nouveau ! Cela fait cinq ou six ans qu'on le répète. Cette année, nous avons fait construire 651 Fare OPH. L'année n'est pas terminée. (*Applaudissements.*) Nous avons attribué 2299 aides à l'habitat insalubre, les AAHI, c'est considérable mais ce n'est pas suffisant. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier notre ministre (*Applaudissements.*) Merci Monsieur le ministre, et merci à vos équipes car c'est un besoin important. Néanmoins, je sais que ce n'est pas encore suffisant, car le retard accumulé depuis 10 ans nous oblige à renforcer le rythme de construction.

Pour inscrire son action dans le programme « 3.000 logements », le Pays soutient la construction de nouveaux logements en habitat groupé, en sus des 3 620 logements déjà présents. Les 3620 logements,

c'est le parc de logements sociaux de l'OPH. Cependant, la seule production en maîtrise d'ouvrage par l'OPH, et donc sous la conduite de l'OPH, vous l'avez deviné, ne sera pas suffisante pour répondre à la demande. Ce n'est pas nos logements construits à l'OPH qui vont répondre à cette demande.

L'acquisition de programmes immobiliers construits ou en cours de construction a donc été ouverte à l'OPH, en juillet 2020, par un mécanisme que certains d'entre vous connaissent bien, et qui est la Vente en l'état futur d'achèvement, la fameuse VEFA.

Il s'agit dès 2021, de lancer des acquisitions foncières pour la construction de 200 logements par an répartis sur des programmes de 25-30 logements à livrer à compter de 2023. Nous ferons des ensembles plus petits donc à la taille de l'Homme. Tous ces projets de construction, qu'ils soient publics ou privés, ne verraient pas le jour sans une simplification radicale des règlements d'urbanisme et sans permettre une cohérence dans l'application et le respect des règles applicables.

Aussi, le Pays mettra en place un guichet unique pour toutes les autorisations de construire. Les permis de construire font régulièrement l'objet de critiques. Le temps consacré à l'instruction fait régulièrement l'objet de critiques, donc nous allons créer un guichet unique. Les procédures d'instruction seront dématérialisées. Elles garantiront un accès égalitaire et continu à tous nos citoyens, et en particulier à ceux des archipels éloignés — vous l'avez deviné —, d'où la dématérialisation. Nous améliorerons la continuité administrative et ainsi faciliter la vie de nos habitants éloignés de Tahiti. Je salue encore une fois et je félicite l'impulsion efficace de notre ministre du logement en faveur de l'habitat. (*Applaudissements sur le banc du gouvernement.*)

Autre sujet et préoccupation qui concerne le ministre des transports et du logement, c'est le transport. Le transport de fret maritime interinsulaire sera lui aussi dématérialisé, à l'instar des procédures d'urbanisme. En fait, c'est tout ce cinéma qui consiste à aller sur le quai, faire enregistrer le départ de ses machins, demander ensuite au sous-brigadier de déclarer aux affaires maritimes, etc. On va essayer de résoudre tout cela. Et donc, le transport de fret maritime interinsulaire sera lui aussi dématérialisé, à l'instar des procédures d'urbanisme. Le logiciel REVATUA, actuellement en test pour les connaissements, ouvrira un portail de téléservice pour simplifier les démarches d'expédition de fret maritime des usagers. À terme, nous visons une meilleure gestion de cette desserte en faveur de nos archipels.

En collaboration avec l'État, le nouvel outil de gestion des risques naturels et l'adaptation de la réglementation en Polynésie française ouvrira des possibilités réglementaires de constructions dans les zones exposées. Nous réformerons — ça aussi, c'est une attente de longue date — les PPR pour permettre des solutions d'urbanisme adaptées à notre géographie insulaire.

Et enfin, pour ce qui concerne le ministre du logement, la mise en place de l'agence d'aménagement et de développement durable des territoires, au début de l'année 2021, sera un levier fort pour accompagner le Pays et les communes dans cette démarche.

Venons-en maintenant au ministre du tourisme et du travail qui est une femme. Les secteurs du tourisme et de l'aérien ont été, comme vous le savez, particulièrement impactés par la pandémie qui frappe le monde et la Polynésie. L'un des premiers enjeux pour 2021 sera d'assurer les conditions de la reprise et d'une reconquête progressive de nos marchés. Nous nous appuierons, en premier lieu, sur les marchés historiques, où nos réseaux de distribution sont toujours actifs et où notre destination bénéficie d'un ancrage fort. Vous l'avez deviné, il s'agit du marché de l'hexagone, du marché européen et du marché nord-américain. Nous aurons également des opportunités sur des marchés régionaux et sur les marchés asiatiques. Sur ce grand marché asiatique, les défis à relever restent importants, et il nous faudra impérativement et rapidement l'explorer.

En termes de promotion, nos équipes sont présentes, comme vous avez pu le constater avec le tournage d'émissions comme Koh Lanta ou Échappées Belles, ces dernières semaines. Notre destination continue — c'est la leçon qu'il faut en tirer — de faire parler d'elle très positivement. Ces

images sont une aide promotionnelle importante et efficace pour relever notre tourisme, en 2021. Et j'espère que ce ne sera pas seulement pour Raiatea et Tahaa, mais pour toute la Polynésie, bien sûr.

En nous concentrant à la fois sur le maintien des dessertes aériennes, sur l'amélioration de nos offres d'hébergement et d'activités, tout en maintenant des protocoles sanitaires lisibles et réalistes, nous pouvons espérer — et je continue à espérer —, dès l'année prochaine, à une reprise encourageante des flux touristiques, favorable au remplissage de nos avions, de nos hôtels classés, et surtout de l'hébergement chez l'habitant. Les chantiers de rénovation, d'extension d'hôtels se poursuivent. De nouveaux projets nous sont présentés et seront soutenus par nos outils d'incitation à l'investissement. Nous sommes et nous continuerons d'être aux côtés de nos entreprises stratégiques telles que *Air Tahiti Nui* et *Air Tahiti*, mais également aux côtés de celles dont l'existence est aujourd'hui fragilisée. De nouvelles dispositions viendront renforcer notre soutien au secteur du tourisme notamment sur le plan fiscal et votre assemblée en est saisie, depuis lundi. Donc, vous êtes informés de ce que je vous dis.

Enfin, les travaux participatifs d'élaboration de la nouvelle stratégie FARIIRAA MANIHINI 2025 avancent bien. Déjà, près de 300 personnes participent aujourd'hui à la démarche depuis deux mois, dont plus de 60 chantiers en cours, malgré les difficultés liées à la situation sanitaire. *Nous devons continuer à soutenir nos concitoyens*, malgré les difficultés. Les résultats de ces travaux collaboratifs seront restitués en début d'année — calendrier maintenu — et comme je vous l'ai promis, ils viendront aussi à l'assemblée.

Deux-mille-vingt-un (2021) sera pour notre pays, l'année de la sauvegarde de nos entreprises, de la sauvegarde de nos emplois, de la sauvegarde de nos compétences. Deux-mille-vingt-un sera aussi celle de la construction de la relance. Notre objectif, tous ensemble, est de faire mentir les chiffres, de faire mentir les perspectives pessimistes et négatives.

Concernant le travail, l'emploi et la formation professionnelle, nous avons consacré, en 2020, plus de 12 milliards F CFP pour soutenir l'emploi, dont 6,4 milliards F CFP en mesures exceptionnelles. En effet, outre les mesures de droit commun en vigueur avant la crise sanitaire, le gouvernement a mis en place, avec votre approbation, des mesures exceptionnelles d'aide à l'emploi depuis le mois de mars 2020. Vous vous rappelez bien sûr du RES, de l'IS, de l'IE, des CAES, du DIÈSE, du DÉSÉTI, de la CSE. Pour ces mesures, nous avons consacré un total de 6,4 milliards F CFP de mars à fin novembre 2020 pour aider — tenez-vous bien ! — près de 30 000 personnes. Plus particulièrement, sur les mesures de DIÈSE, de DÉSÉTI et de la CSE, en vigueur depuis le 21 mai, le Pays a dépensé 3,1 milliards F CFP en faveur de 14 755 bénéficiaires et de 1 124 entreprises.

Nous en consacrerons tout autant en 2021, avec le maintien — vous le savez, on l'a déjà annoncé — et le renforcement des dispositifs DIÈSE, DÉSÉTI et CSE. Je voudrais là aussi dire merci à notre ministre du travail, Madame Nicole Bouteau, (*Applaudissements sur les bancs du gouvernement.*) pour avoir su — cela n'a pas été facile, elle avait le secteur le plus sinistré, le tourisme, et à côté de ça, elle avait le secteur de l'emploi qu'il fallait à tout prix sauver —, avec célérité et efficacité, mettre en œuvre rapidement les mesures répondant aux situations d'urgences attendues par nos travailleurs et nos entreprises. Avec près de 10 000 salariés en réduction du temps de travail — ils sont 10 000 à avoir subi la réduction du temps de travail dans les entreprises —, notre objectif reste la sauvegarde de ces emplois et des compétences au sein de ces entreprises. Jamais ô grand jamais le Pays n'aura consacré autant de moyens à l'emploi. Jamais !

Il conviendra par ailleurs d'adapter la politique de l'emploi via des mesures d'aide spécifiques à notre contexte socio-économique, afin de relancer l'activité salariale et donc promouvoir le salariat. C'est ce que propose Madame la ministre du travail avec la réforme des mesures d'aides à l'emploi pour accompagner un public exposé aux effets de la crise, notamment celui des jeunes, de nos jeunes, et celui des demandeurs d'emploi. Cette réforme doit aussi s'accompagner en ouvrant avec les partenaires sociaux le vaste chantier de la modernisation du Code du travail ou, dit autrement, de

l'attractivité ou de la compétitivité de notre pays. Nous ne pourrons jamais aller au-delà si nous n'aménageons pas ou ne toilettions pas notre Code du travail ; il faut que l'on soit attractif.

Le gouvernement entend donc poursuivre les efforts avec un accompagnement efficace des acteurs de notre économie, notamment via la mobilisation du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (le FELP) à hauteur de 12,2 milliards F CFP, contre, rappelez-vous, 4,95 milliards F CFP lors de l'adoption du budget 2020. Nous triplons le budget du FELP.

Ces mesures seront donc complétées en 2021 par la mise en œuvre d'un plan de formation d'envergure en faveur des salariés ayant perdu leur emploi au cours de ces derniers mois. Il s'agit, via ce plan, de ne pas perdre la compétence — il nous faut garder la compétence de nos salariés — qui, lors de la reprise, nous ferait cruellement défaut si nous ne faisons rien. Ce sont donc 600 millions F CFP qui seront mobilisés dans cette optique et je crois savoir que cette inscription répond bien aux aspirations de nos partenaires sociaux avec qui naturellement nous maintenons le contact.

Je vais en venir maintenant au ministère de la culture et de l'environnement — le plus beau d'entre nous !

En matière de culture, les objectifs politiques poursuivis au titre des propositions budgétaires 2021 sont d'abord de développer l'économie culturelle.

La mise en place d'infrastructures plus modernes, comme la construction du centre culturel, le fameux pôle médiathèque de Paofai, la rénovation du Musée de Tahiti et des îles, l'enrichissement de l'offre culturelle événementielle, au travers de l'organisation de temps forts culturels tout au long de l'année ou encore la création de nouvelles manifestations, telles que le FIFO, le Heiva i Tahiti, le Hura Tapairu, le Heiva des écoles, qui contribuent à cet essor culturel. Cela va devenir une vraie économie.

Un autre objectif important est la préservation et la valorisation de notre patrimoine culturel, matériel et immatériel, avec notamment la poursuite du dossier d'inscription des Îles Marquises au patrimoine mondial. Le dossier de candidature a été présenté devant les membres du comité des Biens français, vous le savez, le 15 septembre 2020. Il a été salué pour la qualité du travail effectué et répond, ce dossier, aux attentes de la deuxième audition nationale — nous serons auditionnés, nous ferons la deuxième étape — et 2021 verra le lancement de l'étape 3 qui consiste à concevoir le plan de gestion du bien proposé à l'inscription. L'examen du dossier est prévu pour 2024. J'émetts le vœu effectivement que les Marquises soient inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO. (*Applaudissements dans la salle.*)

Autre souci pour nous, c'est l'artisanat traditionnel. Au titre de l'artisanat traditionnel, les temps forts de l'année 2021, seront la mise en place d'un dispositif d'aide et d'accompagnement plus large, en faveur des patentés et des associations artisanales, tout cela pour favoriser le professionnalisme et la professionnalisation des métiers, la commercialisation, la promotion des produits artisanaux et l'installation des jeunes artisans traditionnels. Le ministre a commencé ses concertations sur le dispositif de soutien à l'artisanat afin que de nouvelles mesures proposées répondent aux attentes de nos artisans. En outre, pour tenir compte des contraintes sanitaires, nous cherchons, en concertation avec les artisans, à innover les modes de vente et de commercialisation de leurs produits, au travers de salons éphémères, de points de vente dans des espaces connus de grand passage, etc. En matière d'artisanat, effectivement je pense que nous reviendrons devant vous pour exposer en détail cette politique.

Pour ce qui concerne l'environnement, les crédits 2021 seront orientés sur deux objectifs principaux : la préservation de la biodiversité et la prévention et le traitement des pollutions.

Pour ce qui concerne la biodiversité, il s'agit surtout de préserver des écosystèmes remarquables, notamment au travers du projet d'inscription des îles Australes en réserve de biosphère UNESCO ou encore de la reconnaissance internationale de l'aire marine gérée — vous en avez entendu parler — Te

Tainui Atea, qui s'étend sur toute la zone économique exclusive. Cette reconnaissance internationale par les instances de l'ONU est en cours, et devrait contribuer à l'atteinte de l'objectif de 30 % d'aires marines protégées au niveau mondial.

À ce sujet, la ministre de la Transition écologique, Madame Barbara Pompili, et Madame la Secrétaire d'État, chargée de la Biodiversité, Bérangère Abba, ont tenu dans une lettre commune reçue il y a 10 jours, et je les cite, « à saluer votre engagement en faveur de la biodiversité, du développement durable et de la transition écologique de votre territoire ». C'est important, bien sûr, car la plupart d'entre nous, ici, et pour la plupart même de nos élus-maires, cela reste encore des produits idéologiques. Néanmoins, il faut savoir que dès lors que la métropole ou le gouvernement central sera reconnaissant des actions que nous menons ici, mon vœu le plus cher, c'est qu'ils participent naturellement à nos actions en faveur de la protection de cet environnement. Je ne reviendrai pas sur les problèmes connus par les communes, en particulier en matière de gestion des déchets ménagers qui est un véritable sujet qui coûte cher et qui coûtera cher à notre communauté dans les années à venir. Permettez-moi aussi là, de féliciter notre ministre de l'environnement qui a su convaincre ces deux dames, Madame Bérangère Abba et Madame Barbara Pompili, (*Applaudissements dans la salle.*), et le remercier notamment pour sa forte implication et son enthousiasme pour faire avancer ces dossiers.

Pour ce qui concerne la lutte contre les pollutions, les temps forts de 2021 seront marqués par la finalisation du schéma territorial de prévention et de gestion des déchets, l'entretien et la remise en état du complexe de NIVÉE, la reconstruction de l'émissaire de Punaauia, la poursuite de la collecte des déchets particuliers en provenance des archipels — je veux parler naturellement des déchets ménagers spéciaux, des déchets électroniques, et des véhicules hors d'usage — et les campagnes de nettoyage des plages dans les archipels continueront.

En matière de Jeunesse, les objectifs clés sont de développer l'accès à l'éducation populaire et d'encourager l'engagement des jeunes dans la vie associative et sociale. Pour cela, l'accompagnement financier, technique et pédagogique des associations, le soutien aux grandes manifestations, aux échanges internationaux de jeunes ou encore la professionnalisation des encadrants, seront mis en place. En 2020, le montant global des aides publiques accordées au secteur de la jeunesse s'élève à 97,6 millions F CFP, et je sais que ce n'est pas suffisant. Je sais que ce n'est pas suffisant !

Enfin, au niveau du sport, les objectifs sont, d'une part, de développer le sport pour tous, bien sûr, comme facteur de santé et de bien-être et, d'autre part, d'améliorer l'organisation du sport de haut niveau polynésien. En 2020, le montant global des aides publiques destinées à soutenir le secteur du sport, c'est-à-dire les fédérations, les associations et autres, s'élève à 326 millions F CFP. Il s'agit surtout d'accompagner, au niveau financier, technique et pédagogique, pour la mise en place d'événements sportifs annuels et/ou de grande envergure et de structurer le sport de haut niveau, au travers du soutien financier et technique, des fédérations sportives délégataires de mission de service public.

En 2021, nous amorcerons nos actions utiles aux Jeux Olympiques de 2024. Nous commencerons par la nomination d'un Délégué interministériel aux Jeux Olympiques de 2024. Et conformément aux engagements pris devant le Comité organisateur national, la Direction de l'équipement commencera, d'une part, à rénover les marinas de la Pointe Riri et celle de Teahupoo et, d'autre part, construira une nouvelle passerelle aux normes, franchissant la rivière du PK0, à proximité de la passerelle actuelle. L'année 2021 verra aussi un travail en commun avec le Comité Olympique pour la préparation, un, de notre candidature aux Jeux du Pacifique Sud 2027, parce que cette candidature n'est pas acquise pour l'heure, et surtout la remise à niveau des infrastructures, ainsi que la préparation de nos athlètes car naturellement le mot d'ordre, si nous organisons les Jeux en 2027, c'est que nous devons les gagner, c'est-à-dire qu'il faudra déployer de gros efforts.

Au titre de la santé, il s'agit de poursuivre la montée en charge raisonnée de l'offre de prise en charge du cancer et la mise en œuvre opérationnelle du plan cancer 2018-2022 décrit dans notre Schéma d'organisation sanitaire (SOS).

Le programme sera poursuivi par la création, ici, en Polynésie française d'un Institut du cancer de Polynésie française, l'ICPF. Il aurait une dimension sanitaire et scientifique liée aux pathologies cancéreuses — c'est important —, notamment dans les différents domaines d'intervention que sont la santé publique, la recherche, mais aussi la formation et les soins. Il aurait également vocation à coordonner l'ensemble de la filière « oncologie » de manière à ce que le patient soit au cœur de la prise en charge. Les travaux du bâtiment qui accueillera cet équipement au sein du CHPF débiteront dans l'année.

Il convient également d'adapter, d'améliorer et de restructurer nos offres de soins. Il nous faudra donc moderniser le parc de santé publique. Le ministère a entamé un vaste programme d'amélioration des prises en charge des patients, de rénovation du patrimoine et des équipements vieillissants aussi bien au CHPF que dans les structures de soins de la Direction de la santé. Pour nos structures de santé publique, la Direction de la santé va piloter un programme de réhabilitations/rénovations pour un montant global estimé à 1,917 milliard de F CFP. Pour 2021, nous entamerons la réhabilitation et la remise aux normes des services d'hospitalisation de l'hôpital d'Uturoa aux Iles-sous-le-vent ; la réhabilitation du long séjour et soins de suite et réanimation (SSR) de l'hôpital de Taravao, et enfin la réhabilitation et la construction d'un nouveau bâtiment pour l'hôpital Louis Rollin aux Marquises pour un montant de 780 millions F CFP — c'est un bâtiment qui jouxtera l'hôpital, surtout destiné au laboratoire.

En outre, le programme des nouvelles constructions est défini. Le montant global pluriannuel est estimé à 11,3 milliards de F CFP pour la santé. Ce chiffrage comprend notamment la construction d'un nouvel hôpital à Taravao, le grand dispensaire des Tuamotu-Gambier et des dispensaires dans les îles.

La modernisation, c'est également le renouvellement du matériel médical de la Direction de la santé : une enveloppe de 650 millions de F CFP sera consacrée, avec un cofinancement de l'État.

Le CHPF, notre CHPF de Pirae, entame une phase de rénovation de ses installations, de réalisation de travaux neufs d'extension et de remplacement de certains de ses équipements complétés par l'acquisition de nouveaux dispositifs. Vous me direz que cela arrive un peu tôt, mais il faut commencer en tous les cas à financer cette réhabilitation avant que les édifices ne vieillissent plus. Ces travaux lourds seront donc échelonnés sur plusieurs exercices. Le CHPF prévoit un plan de remplacement et d'acquisition de ses équipements lourds et onéreux qui s'étalera sur 10 ans. Un plan de renouvellement du mobilier sur sept ans, avec une enveloppe annuelle comprise, selon les années, entre 650 millions et 1,1 milliard de F CFP, jusqu'en 2029. Au titre de l'année 2021, le CHPF prévoit d'ores et déjà d'engager 600 millions F CFP pour le matériel et 50 millions F CFP pour le début de renouvellement de leur mobilier. La rénovation du bâtiment existant est donc estimée aujourd'hui à 750 millions de francs. Les travaux de constructions neuves concernent donc des extensions, mais surtout la réalisation d'une plateforme logistique permettant de réunir la pharmacie de l'hôpital et la Pharmapro, l'organisme qui nous alimente en pharmacie, de la Direction de la santé. Le coût de ces réalisations est estimé à 1,195 milliard F CFP. Actuellement, vous savez que la Pharmapro est sur le site de Motu Uta et qu'il va falloir donc construire quelque chose qui réunirait la pharmacie de l'Hôpital et la Pharmapro. Pour l'heure, les réalisations sont estimées à 1,195 millions F CFP.

Ensuite, mieux soigner, c'est aussi mettre en place une télé-médecine réclamée par les archipels éloignés. En 2020, nous avons déjà effectué une première acquisition de 10 stations de télé-médecine, au titre du Contrat de projets. Dans le cadre d'une expérimentation d'une télé-régulation médicale d'urgence entre le C15 et les structures de soins des îles, des stations de télé-médecine ont déjà commencé à être installées aux Marquises (Omoa et Hane), aux Australes (Rapa, Ahurei, Amaru, Rairua), aux Tuamotu (Amanu et Katiu). Le poste de santé de Makatea sera pourvu d'ici 2021. C'est également une urgence.

Sur le Pôle de santé mentale dont les travaux ont été retardés effectivement, les travaux ont repris depuis juin 2019 et la réception est prévue en juillet 2022, pour un budget total de 3,7 milliards F CFP. Il s'agit d'une construction qui jouxte le CHPF du Taaone.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que les vaccins contre la Covid-19 seront disponibles assez rapidement pour nous, début 2021. Je pense qu'il faut tabler sur la fin du premier trimestre 2021. Le ministère de la santé prépare actuellement, et nous le partagerons avec le public naturellement, un programme échelonné de vaccinations sur un total de 130 000 personnes pour un budget de 900 millions F CFP. Naturellement, on aurait souhaité que ce soit 280 000 personnes, mais le premier objectif visé est de 130 000. Et il ne faut pas oublier que ces vaccinations vont en pair : il y a une première vaccination et une deuxième vaccination quatre semaines après. Comme je vous le disais tantôt, même s'il y a des difficultés de stockage de ces vaccins, nous nous organiserons pour, et nous prenons les premiers vaccins de la société Pfizer. En outre, depuis le début de la crise sanitaire, le Pays a dépensé près de 3,4 milliards F CFP pour toutes les interventions, les matériels et équipements de protection sanitaires dédiés spécialement à la gestion et à la lutte contre l'épidémie. Le Pays, en outre, via le ministère de l'emploi, a octroyé 650 guides sanitaires auprès des communes pour faire de l'information, de la sensibilisation et de la prévention à destination de la population sur l'importance naturellement des gestes : respecter les gestes et les mesures barrières. Le Pays a engagé une dépense de 445 millions F CFP pour cette opération, et je pense que ce ne sera pas suffisant puisque je puis vous dire aujourd'hui que les maires apprécient la présence de ces guides sanitaires.

Nos maires, dans le cadre des plans communaux de sauvegarde, nous ont tous exprimé leur satisfaction pour l'aide complémentaire apportée par ces guides, qui ont reçu — je vous le rappelle ici — une formation préalable sur le coronavirus, et ces aides sont jugées d'une grande utilité, et constituent un renfort adapté à la lutte contre la propagation du virus et principalement dans nos communes.

Chers amis, durant ces derniers mois, certains ont pu douter ou me suspecter de sacrifier la santé au bénéfice de l'économie. Je vous ai toujours affirmé ici que je ne sacrifierai ni l'une, ni l'autre. Les projets sanitaires et les chiffres que je viens de vous exposer, démontrent avec éclat, que mes affirmations sont transcrites dans nos actes. La santé, effectivement, et l'économie comptent autant à mes yeux car ils sont importants et vont de pair tous les jours. La santé et l'économie comptent autant à mes yeux et j'espère que vous en serez au moins partiellement convaincus. C'est un juste équilibre.

Au titre du ministère de l'éducation et de la modernisation de l'administration, le budget de l'éducation sera renforcé, effectivement, dans plusieurs domaines. La crise sanitaire impacte encore les familles les plus fragiles. Les taux d'absence diminuent peu à peu mais nous voyons des élèves venir à l'école avec une situation de fragilité sociale. Ainsi, les fonds sociaux sont abondés, portant à plus de 100 millions F CFP l'aide d'urgence aux familles.

De la même manière, l'arrêté qui régit les modalités d'organisation et d'attribution des bourses du pays sera modifié en début d'année 2021, afin de verser dès le mois de juin 2021 aux étudiants inscrits en Polynésie, un dixième mois de bourses au lieu de neuf mois prévus jusqu'à présent. (*Applaudissements dans la salle.*) L'impact financier de ce dixième mois sera de 20 millions F CFP en faveur de 479 étudiants. Ainsi, le coût annuel total des bourses territoriales avoisinera les 200 millions F CFP.

Les collèges et lycées publics continuent d'être soutenus puisque nous renforçons leur budget de fonctionnement, et permettant ainsi une plus grande autonomie et donc une plus grande réactivité dans leur choix financiers au service de nos enfants.

Le budget consacré au développement des langues est maintenu et notamment pour les écoles bilingues (Langues polynésiennes/Français) à parité horaire. Ces dispositifs sont des leviers essentiels non seulement pour favoriser la réussite de nos enfants, mais aussi pour que nos langues restent des langues de communication pour les futures générations

La crise nous a montré qu'il était nécessaire d'aller plus vite dans le développement du numérique éducatif tout en proposant aux élèves une prévention renforcée contre la cyberviolence et le cyberharcèlement. Les expérimentations du télé-enseignement et de la téléformation vont se poursuivre. Rangiroa et Fakarava ont commencé et d'autres sites sont à l'étude dans le cadre du budget 2021. Dans la même démarche, la candidature « Campus connectés », que nous avons dénommés « Archipels connectés » et qui s'appuie sur le Plan d'investissement avenir, sera déposée en mars 2021 pour un premier site sur Raiatea afin de favoriser les parcours individuels d'étudiants sur leur île d'origine. Ce dispositif est naturellement voué à s'étendre.

Par ailleurs, le numérique éducatif entre dans une stratégie plus globale avec un schéma directeur qui doit avoir comme fil conducteur la lutte contre la fracture numérique. Vous savez que vous avez fait de gros efforts afin que toute la Polynésie soit connectée, et bientôt l'archipel des Australes le sera, donc nous aurons réussi cette étape importante. Néanmoins, je souhaite que nous fassions, en 2021, une évaluation de performance des télécoms tout en investissant dans la protection des données et dans la cybersécurité ; cela aussi, c'est important. Nous connaissons les dérives du numérique. Il faudra apprendre à lutter contre.

Concernant plus largement le numérique, nous avons décidé de maintenir les actions de soutien à l'équipement et à la connexion ainsi que le soutien aux entreprises audiovisuelles, au FIFO et à la Tech Four Islands.

Notre service public doit continuer de se réformer en organisant dès janvier 2021 les concours de recrutement de la fonction publique et en préservant le budget de la formation de nos agents publics. Notre administration — et c'est ce que je leur dirai en début d'année prochaine — doit se rapprocher de ses usagers — Comment ? — par une double action de digitalisation qu'il nous faut amplifier et de création de maisons de services publics dans les archipels. Cette démarche doit se concrétiser par la définition d'un label qualité de notre administration au service des usagers.

Je voudrais également évoquer le sujet particulier du retour de nos enfants scolarisés dans leurs îles, à l'occasion des vacances de Noël. Je veux parler de nos enfants qui sont actuellement scolarisés ici et qui sont en partance pour passer — ils ont le droit, on ne va pas les privé — les vacances de Noël auprès de leurs parents. Cela concerne près de 1800 enfants pris en charge par le Pays, dont nous prenons en charge les tickets retours. Sur ce total, 1200 enfants des îles sont scolarisés dans nos lycées et collèges ici à Tahiti, et 600 sont scolarisés dans des établissements du second degré situés aux Iles-sous-le-vent, aux Tuamotu notamment à Rangiroa, aux Marquises et aux Australes. En concertation avec le ministère de la santé et les *maires* de nos îles, les 1800 enfants seront testés dans les trois jours avant leur départ. Ils seront tous testés. Bien sûr, dans le but de laisser partir ceux qui seront négatifs et, naturellement, de garder un peu plus longtemps ici et en site dédié, les enfants qui seront positifs. (*Applaudissements dans la salle.*) Mais une fois arrivés dans leurs îles respectives, les enfants seront confinés durant une semaine à domicile ou en centre dédié, selon un protocole organisé par les autorités communales de ces îles. Les autorités communales définiront avec l'accord du ministère de la santé ce protocole sanitaire. En d'autres termes, c'est vous qui voyez dans les communes comment vous vous organisez avec ces enfants. Les *maires* désirent prendre, en concertation avec le Pays, toutes les précautions sanitaires nécessaires à la protection de leur population locale. Nous ne pouvons que donner droit à cette requête sanitaire, certes contraignante pour les enfants, mais d'intérêt communautaire, et je me fierai à leur décision.

Au titre du ministère des Grands travaux, concernant les réseaux et infrastructures, l'équipement a inscrit de nombreuses opérations dans son budget d'investissement pour 2021 qui s'élève à 11,8 milliards F CFP en autorisations de programme et à 9,2 milliards F CFP en crédits de paiement. L'ensemble des cinq archipels bénéficiera des investissements dans ces secteurs.

Au global, si on analyse la répartition par archipel de ce budget prévisionnel de 11,805 milliards d'autorisations de programme, 40 % de ces crédits iront aux Îles-du-vent, 16 % iront aux Îles-sous-le-

vent, 21 % aux Tuamotu-Gambier ; 10 % aux Marquises, 2 % aux Australes et 11 % concerneront des opérations communes à tous les archipels.

En analysant par secteur d'intervention — dotation du 3IF et des fonds propres — la répartition du BP 2021, concernera pour 47 % les travaux routiers, 24 % les travaux maritimes, 11 % les travaux de défense contre les eaux et 10 % les équipements aéroportuaires. C'est le paysage du budget que nous vous proposons et bien sûr, je vous redis tout franchement que tout ceci est évolutif. Nous allons avoir un certain nombre de collectifs à venir lors de l'année 2021, et donc si d'autres urgences se présentaient, nous modifierons.

Pour 2021, le Port autonome de Papeete, de son côté, investira plus de 4,5 milliards F CFP dans le démarrage de grands chantiers d'infrastructures et je pense en particulier : au nouveau quai au long cours ; un nouveau quai de cabotage ; le terminal de croisière international qui intégrera un parking de 205 places à la demande du maire de Papeete, et enfin — et je n'oublie pas — les aménagements de la marina d'Uturoa.

Quatre opérations arriveront à leur terme en 2021 : le nouveau quai de pêche de 40 m de long au droit du futur bâtiment de mareyage à Papeava ; les aménagements des quais du port de Vaiare pour l'arrivée en avril 2021 du ferry *Terevau Piti* ; la réalisation d'une promenade piétonne de plus d'un kilomètre le long de la digue ouest de l'autre partie à Motu Uta et la rénovation complète de la cale de halage avec la remise à neuf du ber et sa mise aux normes environnementales.

Concernant les transports — un sujet aussi important —, la délégation de service public du réseau Tere Tahiti, il s'agit donc du transport routier, a permis de renouveler le cadre réglementaire et financier grâce à une nouvelle contractualisation plus efficace.

À terme, le renouvellement, le renforcement de la flotte de matériels roulants (c'est-à-dire 240 autobus urbains et interurbains neufs) et la mise en œuvre des systèmes de transports intelligents (billettique, d'aide à l'exploitation...) ainsi que la mise en place progressive des infrastructures dédiées aux transports publics, permettront à la population de se mouvoir et permettront en tous les cas de proposer à notre population une solution de transport fiable, sécurisée et confortable. J'en parle parce que c'est important. Vous avez vu que nos projets sur la côte ouest sont mis à mal. Après Paea, c'est Papara ! Je pense qu'après Papara, ce sera Papeari, Mataiea... Enfin voilà, il n'y aura plus, à mon avis, de Te Ara Nui. Il n'y aura plus de dégagement Sud. Et donc, il faudra effectivement que nos populations prennent les transports en commun. Je crois que certains d'entre vous qui habitent la Presqu'île ou la côte Ouest, en font les frais tous les jours. Aujourd'hui, la queue commence à la grotte de Maraa et au-delà. Il faudra là aussi que l'on change nos habitudes et nos comportements, et c'est la raison pour laquelle le réseau de transport en commun prendra toute son importance dans les années à venir. C'est notamment la raison pour laquelle, cela reste une de mes préoccupations. C'est pourquoi, et malgré la diminution des recettes fiscales, l'effort financier du Pays sera maintenu pour 2021, avec une contribution de 1,2 milliard F CFP, au titre de la délégation de service public (DSP).

Enfin, l'aide au permis de conduire, mise en place fin 2019 sera reconduite.

Passons maintenant au ministère de la famille et de la condition féminine.

La crise sanitaire a inévitablement provoqué un impact important sur le plan social. Les aides sociales déployées au travers des différents FAS du RSPF, du RGS et du RNS, ont toutes été augmentées par nécessité. Je prends le cas du FAS du RSPF, le Pays l'a augmenté de 560 millions F CFP, passant de 1,930 milliard à 2,490 milliards F CFP en 2020. Les aides de première nécessité alimentaire et d'hygiène ont augmenté de 112 %, et donc ils ont pratiquement doublé. Ainsi, de janvier à fin octobre 2020, ce sont près de 24610 demandes de première nécessité qui ont été enregistrées, dont 8300 demandes nouvelles.

Parmi les différentes orientations stratégiques prévues d'être déployées, nous retenons plus spécifiquement la lutte contre toutes les formes de marginalisation sociale qui demeure une priorité

absolue. C'est la raison pour laquelle en 2021, la politique sociale aboutira à l'essor des associations d'insertion sociale et économiques afin d'offrir un soutien adapté à tous ceux qui nécessitent, qui ont besoin surtout d'un appui à l'insertion professionnelle, en contrepartie de la réalisation d'un programme présentant un intérêt collectif. L'insertion par l'activité économique permettra ainsi aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité, etc.) de bénéficier d'un accompagnement renforcé permettant de faciliter leur insertion professionnelle, de faciliter leur insertion à la vie.

Afin d'éviter la stigmatisation des familles bénéficiaires d'aides sociales, un dispositif innovant portant sur la mise en place d'une carte solidarité sera déployé par le biais d'une opération pilote, laquelle concernera 500 familles. Au lieu de se présenter dans les magasins avec des bons délivrés par les Affaires sociales, naturellement on verra « *ça, c'est un bon d'aide* », « un bon CPS », « *venant de la caisse de solidarité* ». On va essayer de gommer cette image et de donner à ces personnes la possibilité d'accéder à une carte bleue, comme nous, avec des montants, naturellement, qui seront précisés puisque ce seront des bandes magnétiques, mais elles seront beaucoup plus — comment dire ? — discrètes pour ces personnes. L'expérience est en cours, et nous verrons ce que cela va donner. Sachez donc, qu'au lieu de leur donner des bons, on va leur créer des avoirs qui vont leur permettre d'aller au magasin acheter, mais naturellement sur certaines matières uniquement. Elles ne pourront pas s'acheter des paquets de cigarette avec, c'est évident. Les produits sanitaires et de quoi manger seront la priorité. L'insertion donc permettra aux personnes les plus éloignées de bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Parallèlement, le régime des aides sociales sera revu afin d'en simplifier l'instruction par les travailleurs sociaux et redonner à ces derniers, aux travailleurs sociaux, le temps de travail dédié au véritable accompagnement des familles.

Un kit d'aide d'urgence en nature s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire sera mis en œuvre afin de répondre dans des délais compatibles avec la détresse des familles en question.

Par ailleurs, la prise en charge des personnes en situation de grande exclusion — on va en venir là aussi à un sujet qui nous préoccupe — sera poursuivie par la construction d'établissements spécialisés — vous savez, et je crois que nous en avons déjà parlé ici : un Centre de jour sera construit à Vaininiore destiné à la prise en charge des gens à la rue, communément appelé les SDF, relevant de la grande exclusion sociale (La maîtrise d'ouvrage sera confiée à G2P au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La pose de la première pierre — j'espère qu'elle sera définitive — est prévue pour le second semestre 2021. Et je voudrais à ce titre remercier, encore une fois, le maire de Papeete de nous mettre à disposition ces terrains.) ; un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHU/CHRS) — les travaux ont commencé — sera installé sur l'ancien site de Raimanutea à la Mission (Il sera dédié à cette partie de cette population qui est intéressée par la réinsertion professionnelle et qui sera aussi naturellement un centre d'hébergement d'urgence) ; un village communautaire sur Taravao sera ouvert à la fin 2021.

Et enfin, je voudrais confirmer ici devant vous, la mise à disposition à l'association Te Vaiete, d'une parcelle de terre du Pays sise à Mamao, pour la construction d'un centre de jour souhaité par l'église catholique avec le soutien du diocèse de Papeete. Voilà, un vieux rêve ! (*Applaudissements dans la salle.*)

S'agissant de la jeunesse en difficulté, les projets initiés concernent : un foyer des jeunes travailleurs pour permettre aux primo-entrants sur le marché du travail d'accéder à un logement en rapport avec leur niveau de salaire, dont l'ouverture est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ; un projet qui concerne un institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) de Moorea pour l'accueil des enfants présentant des troubles du comportement — ce projet a pris un petit peu de retard, et j'espère qu'il verra le jour très prochainement ; les actions de prévention en faveur de la jeunesse, notamment en matière de lutte contre *l'ice*, avec la signature d'un plan de lutte et de prévention.

Pour ce qui relève des personnes vulnérables : deux centres dédiés aux personnes porteuses de handicap « Huma Here No Raromatai » à Raiatea et « Taurea Hau » à Bora-Bora, seront réalisés (Nous avons vu cela avec les maires concernés.) ; la promotion du dispositif « Aidant Feti'i » sera poursuivie pour permettre le maintien à domicile et préserver nos *personnes âgées* tout en allégeant les contraintes qui pèsent sur leur entourage. L'amélioration des conditions de vie des personnes âgées reste et restera une priorité pour tous. Je vous en ai déjà parlé ici, et j'étais d'ailleurs un petit peu surpris du non succès de cette mesure puisque l'on a quand même eu beaucoup de problèmes pour intéresser les personnes à suivre ce dispositif « Aidant Feti'i ». Mais, enfin, je pense que cela va reprendre dans les jours à venir. Une extension du dispositif au bénéficiaire du RGS sera proposée.

Au titre de la protection de l'enfance, une équipe de travailleurs sociaux sera réactivée afin d'assurer un suivi des mineurs placés auprès des accueillants familiaux avec pour objectifs d'améliorer la qualité de la prise en charge de ces jeunes.

Au titre de la condition féminine, nous ferons de 2021, une année portée sur l'égalité : les Triennales de la condition féminine, comprenant une conférence avec les acteurs régionaux ainsi qu'une conférence des ministres de la condition féminine des pays du Pacifique, viendront aider à identifier des mesures concrètes et stratégiques, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'égalité entre les sexes et des droits fondamentaux des femmes dans notre pays ; le déploiement d'ateliers de réflexion et de sensibilisation à l'approche genrée, en partenariat avec la Communauté du Pacifique ; la diversification des réponses aux besoins d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales. Nous en avons entendu beaucoup parler, mais nous sommes en train de préparer plusieurs sites qui pourraient les accueillir, en tous les cas une à Taravao et une à Pirae.

Concernant la formation professionnelle dans le domaine social, nous ouvrirons toujours pour les femmes en 2021 : 20 places pour la formation au diplôme d'État d'éducateur spécialisé ; 15 places pour la formation de moniteur éducateur — cela concerne aussi effectivement les femmes parce que nous estimons que pour ces postes, c'est plus le genre féminin qu'il faudrait ; et 15 places pour la formation au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, le fameux CAFERUIS.

Sur le plan législatif et réglementaire, nous œuvrerons pour la mise en place d'un code de l'action sociale et de la famille ; pour une refonte de la délibération n° 82-36 relative à l'action en faveur des personnes porteuses de handicap ; et enfin, pour le renforcement du cadre réglementaire, le contrôle et l'inspection de l'ensemble des structures subventionnées par la branche handicap du budget du RSPF.

Voilà, mes chers amis, les grandes lignes de l'action gouvernementale pour 2021.

Naturellement, et vous l'avez tous remarqué, je n'ai pas décrit, d'une manière exhaustive, l'intégralité des mesures qui seront prises et qui seront mises en œuvre pour 2021, dont une part s'inscrit dans la continuité de ce qui a été engagé en 2020 et sur lesquelles il n'est pas besoin de revenir dans cette présentation.

Pour conclure, je voudrais remercier et féliciter nos jeunes ministres des finances (*Applaudissements dans la salle.*) puisqu'il y en a eu un auparavant qui nous a quitté et le nouveau qui vient de nous arriver, car naturellement, ce n'est jamais facile de piloter cet exercice budgétaire, et encore plus, en ce moment, avec la crise budgétaire qui rend le contexte compliqué et difficile. Merci, merci bien à notre ministre Yvonnick Raffin d'avoir pu tenir les délais puisque, je vous rappelle, que l'on est quand même dans les délais prévus par la loi pour enfin vous présenter ce projet de budget. Et je voudrais également remercier le travail interministériel de tous nos ministres qui ont participé à l'élaboration du budget que nous vous présentons. Voilà.

Je pense que dans le budget que vous avez trouvé pour certains d'entre vous et ceux qui y ont travaillé puisque nous n'étions malheureusement pas très nombreux en commission des finances, pour la plupart d'entre vous, vous avez remarqué que le gouvernement a fait des propositions qui, à mon sens,

effectivement, peuvent être, comme on le dit plus facilement lorsque l'on est technicien, de nature nécessaires et suffisantes. Néanmoins, je tiens à vous dire que cela représente un travail énorme réalisé par le gouvernement.

Désormais, après le vote du budget, notre ministre des finances n'aura pas terminé et devra encore veiller à la mise en œuvre cadencée de notre budget, qui je le rappelle, est un budget entièrement consacré à la relance. Nous en viendrons lorsque nous discuterons du reste un peu plus tard. Bon courage, à nos ministres et bon courage à tout le gouvernement ; je serai à vos côtés.

Mes chers amis, l'année 2020 a démarré avec l'apparition du coronavirus qui, comme je vous le disais, a durablement et fortement perturbé le monde y compris la Polynésie française. L'année 2021 — et je veux le garder comme un signe d'espoir — démarrera avec son vaccin. Pour moi, c'est un signe d'espoir. L'année 2021 démarrera donc avec son vaccin, et j'espère que pour vous, comme pour moi, l'espoir est à notre portée, et même mieux, est à notre porte.

Néanmoins, je suis convaincu que cette pandémie, qui nous interpelle dans nos modes de vie, dans nos comportements, dans nos habitudes, nous adresse en définitive un message, voire une alerte, que nous devons comprendre et que nous devons prendre en considération. Je reste également persuadé que, même avec le vaccin, plus rien ne sera comme avant. Plus que jamais, nous devons engager sans plus tarder nos transitions énergétique, écologique, climatique et démographique pour nous rendre plus résilients et mieux préparés aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Faisons de ces contraintes des opportunités. C'est cette idée-force qui est mise en œuvre dans ce budget 2021, qui est un budget particulier et qui n'est pas comme les autres, au travers notamment d'un développement durable du secteur primaire, d'une promotion des énergies renouvelables, de l'officialisation de la plus grande Aire Marine Gérée au monde — nous aurons la plus grande Aire Marine Gérée au monde (*Applaudissements.*) — et enfin, de classements de plusieurs sites de nos archipels, de l'extension de nos (*NDT, systèmes ancestraux de gestion des milieux*) etc. J'ai envie et je rêve de ne plus entendre parler de plan de gestion des espaces de « je ne sais quoi ». J'aimerais bien que l'on continue à parler de *ces systèmes ancestraux de gestion des milieux*. *Ce système ancestral de gestion des milieux*, certains de nos enfants ne le comprennent peut-être pas bien, mais *ce système* nous le ressentons, nous l'avons dans nos âmes, car *ce système ancestral de gestion des milieux*, c'est aussi une partie des générations passées qui parlent en nous.

Et donc, nous devons changer nos comportements à l'égard de nos lagons, de nos montagnes, nos rivières et de nos terres. Il y a plus de 20 ans déjà, et certains d'entre nous le connaissaient bien, Papi Paimore nous avait déjà sensibilisé par ces mots : « *Tē auē nei, tē 'ū'uru nei te nātura* » (*NDT, La nature geint et se lamente*). Je suis convaincu que quelque part, cet appel, nous ne l'avons pas entendu, mais c'est peut-être ce que nous payons aujourd'hui ! C'est peut-être ce que nous payons aujourd'hui. Alors, je formule le vœu que nous ne restions plus sourds à ces appels prémonitoires de nos anciens.

L'ensemble du gouvernement sera à votre écoute et répondra à toutes les questions que vous souhaitez poser sur ce budget, bien que j'en ai déjà beaucoup dit.

Et je voudrais encore une fois, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs du public, vous remercier pour votre patience. J'ai été un peu long. (*Applaudissements.*)

**Le président :** Merci, Monsieur le président. Vous méritez nos applaudissements et bien sûr nos encouragements avec l'ensemble de votre gouvernement. (*Applaudissements.*)

RAPPORT N° 123-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2021

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

**Le président :** La parole est au rapporteur, notre président de la commission de l'économie et des finances, Monsieur Antonio Perez.11

**M. Antonio Perez :** *Merci. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, à toutes celles et à tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui, à tous, recevez mes salutations.*

*Monsieur le Président, nous avons bien saisi votre discours, et nous voudrions vous remercier vous, ainsi que vos ministres, pour l'investissement dont vous faites preuve pour soutenir, protéger et relever notre pays ainsi que notre population. Vous êtes notre capitaine et nous sommes vos rameurs sur cette pirogue que nous devons mener à bon port pour notre bien à tous, et celui de la population. C'est une belle action qui est faite aujourd'hui, puisque le budget que nous nous apprêtons à approuver est correct. Correct dans le sens où, comme je vous le disais, il vient soutenir, protéger et relever notre population. Notre pirogue est actuellement malmenée par un vent violent et une mer agitée, une tempête, mais les rameurs que nous sommes sont tous unanimes pour dire que le coup de rame est parfait, et que la cadence l'est tout aussi. Il faut se fixer un objectif, lancer les rames vers l'avant, barrer en ayant sa rame dans l'eau, et pousser le plus longtemps possible pour avancer !*

*Donc, chers amis, voici le budget que nous nous préparons à voter :*

Par lettre n° 7610/PR du 13 novembre 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2021.

L'épidémie de la Covid-19 et les mesures sanitaires destinées à protéger nos populations ont mis l'économie à l'arrêt et fragilisé les secteurs du tourisme, du transport aérien, de la perliculture et de la pêche, entraînant un impact sévère sur l'emploi, et au final sur l'économie polynésienne. L'objectif principal de la construction budgétaire proposée est de préserver et soutenir la capacité de croissance de notre Pays. La sauvegarde des emplois et la préservation de l'équilibre des comptes sociaux sont ainsi au cœur des priorités du présent budget qui s'inscrit résolument dans un objectif de résilience, permettant le maintien des outils productifs par l'accompagnement des entreprises et des ménages.

Le budget primitif pour l'exercice 2021 (hors écritures d'ordre) s'établit à environ 126 milliards F CFP en fonctionnement et à 42,5 milliards F CFP en investissement. Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de presque 5 milliards F CFP par rapport au BP 2020. Elles sont composées pour 79 % des recettes fiscales à hauteur de 99,3 milliards F CFP et pour 21 % des recettes non fiscales pour 26,7 milliards F CFP.

Malgré la baisse des ressources, les budgets de fonctionnement des ministères et des services sont globalement reconduits. La légère hausse de 1 % des crédits de fonctionnement courant contribue à renforcer les moyens des missions prioritaires des services, notamment dans le domaine de la santé.

Les dispositifs de soutien et de sauvegarde de l'emploi sont, pour leur part, inscrits au sein du budget du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) à hauteur de 12,2 milliards F CFP contre 4,95 milliards F CFP au BP 2020. Par ailleurs, une enveloppe de 600 millions F CFP est consacrée à la formation, notamment en faveur des personnes ayant perdu leur emploi.

En section d'investissement, le remboursement du capital de la dette pour l'exercice 2021 s'élèvera à 12 milliards F CFP.

L'autofinancement net dégagé s'élève à 20,04 milliards F CFP (contre 19,32 milliards F CFP au BP 2020), permettant d'inscrire 30,464 milliards F CFP de crédits de paiement nouveaux.

La mission « Réseaux et équipements structurants » concentre les moyens en investissement les plus importants, du fait de la nature des programmes concernés (réseaux routiers, ports et aéroports, etc.) et totalise 10,974 milliards F CFP de CP, dont 7,8 milliards relevant du 3IF.

Vient ensuite la mission « Urbanisme, habitat et foncier » avec une inscription de 7,5 milliards F CFP de CP, dont 6 milliards dédiés à l'habitat.

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 26 novembre 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et du respect de la distanciation et des gestes barrières, la réunion de la commission s'est tenue sous un format innovant. En effet, grâce aux nouvelles technologies et à la visioconférence, la réunion s'est tenue simultanément en salle Sonia Agnieray-Thunot et en salle John French Teariki, offrant ainsi aux représentants de l'assemblée un nombre de places équivalent à celui des années précédentes pour suivre et intervenir dans les débats.

Je remercie encore le président de notre assemblée, et toutes les équipes qui ont mis en place le dispositif qui nous a permis d'organiser cette commission de l'économie en permettant à tous les élus de pouvoir bénéficier des débats et de pouvoir intervenir en direct.

Nous tenons également à saluer votre participation Monsieur le président de l'assemblée à l'ensemble des débats de la commission, en visioconférence depuis Bora Bora. *Merci, Monsieur le maire* également, parce que vous nous aviez suivi tout au long de la commission et vous avez jeûné avec nous.

Les maîtres mots du budget primitif pour l'exercice 2021 sont prudence, face aux incertitudes concernant les mois à venir, et relance, afin de mettre en œuvre tous les moyens dont disposent la puissance publique pour soutenir et accompagner l'économie dans cette période exceptionnelle.

La situation actuelle demande une grande adaptabilité en vue de la résilience de notre économie. Nous pouvons notamment relever :

- Du point de vue du budget, des collectifs, en tant que de besoin, viendront apporter des adaptations suivant l'évolution de la situation ;
- En termes de consommation des crédits d'investissement, au 26 novembre, sur un budget global de crédits de paiement d'environ 68 milliards F CFP, 41,7 milliards avaient été liquidés, soit 61 %. Bravo à toutes les structures du pays qui ont mis en œuvre tout ce qu'il fallait comme dispositifs pour que l'on puisse consommer ces crédits, créer de l'activité et créer de l'emploi ;
- La situation de la compagnie aérienne internationale *Air Tahiti Nui* qui reste au cœur des préoccupations car celle-ci constitue non seulement un fleuron du pays mais surtout un outil majeur du développement de l'industrie touristique pour la Polynésie française. Nous voulons affirmer que nous sauverons *Air Tahiti Nui* ;
- En matière d'emploi, les jeunes, notamment ceux en fin d'études arrivant sur le marché du travail, qui font partie des cibles prioritaires ;
- Au niveau de l'artisanat, face à la fermeture des expositions, la mise en place de boutiques éphémères ;
- En ce qui concerne la santé, l'arrivée d'un vaccin qui est espérée pour dans le courant du premier semestre 2021 — si nous pouvons l'avoir avant, Monsieur le ministre, *(NDT, Monsieur le ministre de la santé)*, ce serait bien également ;
- En matière d'enseignement, une vigilance menée vis-à-vis de l'absentéisme, important en raison notamment de fermeture d'école, et de décrochage scolaire ;

- Et enfin, au niveau de l'agriculture, un soutien particulier apporté au secteur, puisque prochainement nous seront présenté le schéma directeur de l'agriculture dans notre pays.

*Chers amis, il s'agit ici d'un budget bien ficelé au vu de la situation que traverse notre pays et de la crise que nous rencontrons actuellement. Le travail réalisé par le Président et son gouvernement est admirable et nous vous invitons tous à approuver unanimement ce budget. Voilà. Merci de votre attention et bon courage.*

**Le président :** *Merci.* (Applaudissements.) Merci, Monsieur le rapporteur et président de la commission de l'économie et des finances. Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 120 minutes répartis de la manière suivante : le groupe Tapura huiraatira 76 minutes, le groupe Tavini huiraatira 17 minutes, le groupe Tahoeraa huiraatira 15 minutes et le groupe A here ia Porinetia 12 minutes.

La parole est à l'intervenant du groupe A here ia Porinetia, Monsieur Nuihau Laurey.

**M. Nuihau Laurey :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président — absent pour l'instant, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs du public, ce qui sont présents dans cet hémicycle, aussi bien que ceux qui nous suivent à distance.

Le vote du budget de notre pays est un moment fort de la vie de notre assemblée. C'est un acte public essentiel qui fixe la politique de prélèvement obligatoire qui concerne donc tous les contribuables et qui indique pour les années à venir les choix de dépenses publics qui affecteront tous les citoyens.

Le vote du budget pour l'année 2021 intervient dans un contexte de crise sanitaire et économique, sans précédent, qui a été rappelé par le Président du gouvernement.

L'activité économique subit depuis le mois d'avril 2020 une baisse très importante, et selon tous les organismes statistiques assurant le suivi et la prospective économique de notre collectivité, nous mettrons probablement plusieurs années avant de retrouver notre niveau d'avant la pandémie.

L'activité touristique mesurée en terme de fréquentation de notre destination enregistre un quasi arrêt qui nous ramène à nos chiffres les plus bas des 20 dernières années, avec une baisse annoncée par le gouvernement de 70 % des visiteurs impactant nos activités de transport aérien international et local, de même que toutes les activités économiques, dépendants de près ou de loin du tourisme.

Cette rupture brutale de notre économie touristique vient créer un déséquilibre majeur des deux entreprises assurant l'essentiel de notre desserte aérienne, avec des conséquences économiques et sociales que nous connaissons et que connaissent surtout les salariés impactés, et des implications financières importantes à prévoir en termes de recapitalisation pour ATN, et de prise en charge des lignes déficitaires pour *Air Tahiti*.

La baisse prévue des recettes fiscales, toujours difficile à évaluer, est attendue selon le gouvernement aux alentours de 10 milliards F CFP. À cette perte de recettes budgétaires, il convient d'ajouter l'accroissement annoncé de 3,5 milliards F CFP des remboursements d'emprunt additionnel dû à l'explosion de l'endettement de notre collectivité, qui atteindrait 112 milliards F CFP, voire près de 130 milliards F CFP si une seconde tranche d'emprunt a été sollicitée. Le ministre des finances nous confirmera ou infirmera la nécessité imminente ou non de cette seconde tranche en fonction des chiffres dont il dispose.

Cette crise majeure entraîne aussi aujourd'hui, une croissance importante du nombre de chômeurs conduisant à une baisse sans précédent du nombre de cotisants et de là, à une situation proche de la cessation de paiement pour notre PSG dont les obligations sociales n'auraient pas pu être assurées sans un emprunt massif qu'il conviendra, en tout état de cause, de rembourser.

Crise économique majeure, baisse exceptionnelle des recettes budgétaires, endettement record, quasi cessation de paiement de la PSG sont objectivement les éléments de contexte qui caractérisent le cadre budgétaire de l'année à venir, rendant les arbitrages et les marges de manœuvre du gouvernement particulièrement limitées.

Dans cet exercice difficile, trois points de contraintes nous semblent incontournables :

Premièrement, ne pas augmenter les impôts compte tenu de la baisse importante de l'activité, des destructions massives d'emploi et de la perte de pouvoir d'achat de nombreux ménages n'appartenant pas au secteur protégé de la fonction publique et des activités privées dominantes. Sur ce premier point, nous notons que le budget 2021 comprend la création de deux nouvelles taxes portant sur la péréquation de l'électricité et la continuité territoriale, contrairement à la promesse à maintes fois réitérée du Président de la Polynésie, de ne pas créer de nouveaux impôts.

Pour ma part, je n'ai jamais dit et ne dirai jamais que le Président a menti car c'est lui-même qui l'a affirmé et répété à tous, dans cette même tribune. Les mots ont un sens. Ce n'est pas parce qu'un impôt sert un objectif public louable, qu'il n'est pas un impôt. Je ne connais pour ma part, aucun impôt dont l'objectif public n'est pas louable. Un impôt reste un impôt. Une taxe reste une taxe ; un prélèvement obligatoire reste un prélèvement, surtout quand on doit le payer.

La continuité territoriale intérieure comme la péréquation tarifaire de l'électricité sont selon nous, des sujets qui peuvent faire consensus, qui doivent faire consensus. En effet, sur le premier point, la question du financement des lignes déficitaires doit poser clairement la question du caractère public de certaines dessertes et de leur financement public. La clarification de ce sujet de continuité territoriale, nous permettra de surcroît de questionner ensuite l'État sur son éventuel soutien. Quant à la péréquation tarifaire de l'électricité actuellement réservée à la concession EDT, il est nécessaire qu'elle soit étendue à tous les opérateurs qui doivent en bénéficier pour réduire leur coût, particulièrement dans les îles.

Pour notre groupe, la création de prélèvement obligatoire dans ce contexte de crise et plus encore pour nos concitoyens des archipels, constituerait un contresens. Nous pensons que son financement, — et c'est d'ailleurs le cas pour partie dans la proposition du gouvernement — doit être trouvé dans les économies que notre collectivité doit dégager sur son propre budget avant d'envisager sa fiscalisation lorsque la situation de nos concitoyens et de nos entreprises s'améliorera.

Ensuite, le second point de contrainte incontournable dans ce contexte économique et social est, selon nous, la nécessité de réduire fortement les dépenses publiques courantes hors investissement. Cet effort collectif est selon nous indispensable pour compenser les pertes de recettes fiscales bien évidemment, mais aussi et surtout pour marquer du sceau de la solidarité et de l'exemplarité, les efforts d'économie que les polynésiens attendent de leur gouvernement et de leur administration dans cette période difficile.

La lecture de ce projet de budget, nous indique que ce n'est pas tout à fait le cas, puisque je cite en page 5, « *malgré la baisse des ressources, les budgets de fonctionnement des ministères et des services sont globalement reconduits.* » En réalité, ils ne sont pas reconduits. Ils sont plus exactement inscrits en hausse de 183 millions F CFP. Dans le contexte économique et budgétaire, le plus difficile que nous sommes amenés à affronter, comment peut-on imaginer que les gouvernants, les fonctionnaires et les élus, ceux qui sont au service des citoyens ne participent pas à l'effort collectif attendu de tous. C'est pour nous incompréhensible !

Mes chers collègues, je vous rappelle que nous avons examiné au mois de juillet dernier, le rapport d'observation définitive de la Chambre territoriale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française en matière de gestion de ressources humaines pour les exercices 2010 à maintenant, je rappelle que nous avons tous partagé et donné notre assentiment au

sein de cette hémicycle aux nécessités encore une fois rappelées par la Chambre territoriale des comptes, et notamment ses premières préconisations parmi les onze, figurant dans le rapport : la première « d'ici trois ans, réduire à 20 % les effectifs, la proportion d'agents affectés au fonctionnement courant des services et des établissements » ; la seconde, « diviser par deux le nombre de procédures existants dans les services d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ». La nécessité de réduire les dépenses publiques, et notamment celle de la masse salariale publique est aujourd'hui plus impérieuse que jamais, budgétairement aussi bien qu'en terme de solidarité et d'exemplarité. Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur cette exigence morale.

Le GIE Tahiti Tourisme a fait le choix de réduire son budget de 15 % pour l'exercice 2021, en s'adaptant à cette situation de crise par des économies d'échelle, par des mutualisations de moyens. C'est un acte responsable et courageux qui doit inspirer toutes les institutions, services et établissements publics pour donner une traduction concrète à la notion d'agilité qui est souvent mise en avant par le gouvernement.

Être agile en temps de crise, c'est faire mieux avec moins. C'est encore une fois une question de solidarité, d'exemplarité, et c'est en plus une nécessité en termes de cohérence de l'action gouvernementale.

Nous insistons sur ce point, parce que ce serait pour nous un contresens total de ne pas réduire fortement nos dépenses publiques car dans le même temps, les communes subissent au travers du FIP une baisse de leurs ressources de plus de 2 milliards F CFP. Sur ce point, nous réaffirmons la nécessité dans ce contexte de baisse historique du FIP, de relever le taux de prélèvement des recettes fiscales alimentant ce fonds, pour le passer comme nous l'avons suggéré lors du dernier collectif budgétaire à 20 %, pour permettre aux communes de participer pleinement au soutien de l'activité économique par l'investissement, en amplifiant autant que possible les capacités d'investissement et d'exécution du Pays, dont nous connaissons tous les limites. Mais, comme toutes les propositions de notre groupe, depuis la nécessité d'emprunter en avril dernier, rejetées et vilipendées, puis mises en œuvre quelques mois plus tard, jusqu'à la nécessité de mettre en place une véritable indemnisation du chômage rejetée elle aussi, malgré l'insistance des organisations syndicales et patronales, et aujourd'hui la nécessité de planifier dès le budget primitif 2021, une réduction importante des dépenses publiques sur plusieurs exercices budgétaires, comme l'amendement déposé pour sécuriser et rendre plus transparent le récent relèvement important du seuil des marchés publics, et la nécessité aujourd'hui de relever le taux de prélèvement du FIP à 20 % pour donner du souffle aux communes, nous acceptons par la force des choses, que toutes nos propositions soient systématiquement rejetées par le gouvernement.

Comme l'avait dit un peu tristement André Laignel s'adressant à la minorité à l'Assemblée nationale en 1981, « *vous avez juridiquement torts, nous avons juridiquement torts, car nous sommes politiquement minoritaires.* » C'est je crois, un peu la conception de la démocratie de ceux qui nous appellent à ne plus exprimer de doute sur la gestion gouvernementale ; et pour reprendre les termes du Président — qui s'est absenté pour quelques minutes, je pense — « *de se taire* ». Mais mon rôle ici, c'est celui, en tout cas, je pense que nos concitoyens attendent de nous tous, c'est de parler, et de ne pas applaudir uniquement.

Je continue donc à parler, en rappelant que la réduction des dépenses publiques avait fait l'objet, en 2012 et en 2013, de deux plans de départ volontaire, et en 2014, d'un plan de départ et de limitation de la masse salariale de 10 % sur trois ans, abandonnés malheureusement depuis.

Je le répète, c'est dans ce budget primitif pour l'exercice 2021 que l'action de réduction pluriannuelle des dépenses de fonctionnement de notre Administration, et notamment de la masse salariale, doit être résolument entreprise et pas demain, lorsque nos capacités budgétaires et nos marges de manœuvre seront encore plus limitées. Car en réalité, l'équilibre du budget 2021 proposé par le gouvernement repose pour grande partie sur le prélèvement ou plus exactement l'assèchement des réserves constituées depuis 2013 pour assainir la situation budgétaire à long terme de notre pays, et lui redonner de la crédibilité financière. Le FRPH en premier lieu, mais aussi le Fonds d'investissement et

de garantie de la dette sont ainsi quasiment liquidés pour compléter un budget dont l'équilibre ne tient pas aux efforts à venir, efforts qu'il faut collectivement consentir, mais à ceux qui ont déjà été faits par le passé, pour assainir notre situation financière.

Que de critiques avons-nous entendu lors de la création de ce fonds par une opposition devenue composante de la majorité aujourd'hui, heureuse de se saisir de cet instrument qu'elle a vivement critiqué en son temps, et qui aujourd'hui, permet de sauver le budget.

Cette nécessaire réduction des dépenses publiques doit aussi concerner selon nous, les dotations aux institutions, à l'assemblée de la Polynésie française, au CÉSEC, à l'APC qui doivent, à notre sens, participer à leur échelle respective, à l'effort collectif résultant de cette crise. Pourquoi ces dotations ne sont-elles pas réduites comme elles l'ont été par le passé dans des situations qui l'exigeaient, même moins qu'aujourd'hui ?

Monsieur le Président absent, notre situation économique et budgétaire est aujourd'hui sinistrée, et le début du redressement ne peut se border à des incantations à la reprise, des catalogues de 200 ou 300 mesures, et le doux espoir de faire mentir les chiffres. Ils sont malheureusement têtus.

Pour notre groupe enfin, la troisième contrainte forte qui pèse aujourd'hui sur notre collectivité est celle de la pérennité de notre modèle social.

Même si notre mémoire est malheureusement courte et heureusement sélective, j'ai encore le souvenir de m'être trouvé dans cette salle lorsque plusieurs centaines de manifestants ont pris d'assaut cette enceinte, et conduit sous protection policière le gouvernement et une partie de sa majorité à se réfugier à la Présidence.

**Le président :** Monsieur le représentant, il faut conclure. Vous avez dépassé le temps.

**M. Nuihau Laurey :** Monsieur le président, le Président du gouvernement s'est exprimé pendant deux heures. Me permettez-vous de terminer mon intervention ? Sinon, ce n'est pas la peine !

**Le président :** Vous aviez droit à 12 minutes. Concluez !

**M. Nuihau Laurey :** L'instrument de cohésion sociale que constitue notre PSG doit être un souci et une préoccupation constante du gouvernement. Son fonctionnement actuel sous perfusion d'emprunt actuel et à venir, de plusieurs milliards, voire de dizaines de milliards, doit nous interroger et nous conduire à ne pas reporter la réforme qui devient aujourd'hui vitale à sa survie.

Je sais que gouverner est difficile, et que gouverner en situation de crise l'est encore plus. Je crois avoir aussi œuvré pour ce pays dans une situation difficile et même servit des présidents qui ne pouvaient pas assumer totalement la responsabilité financière de ce pays, probablement du fait de légères lacunes en comptabilité publique. Mais croire que le covid doit justifier une unanimité de façade alors que les divergences sur la manière de gérer cette crise sont réelles et profondes, n'est pas la solution. Loyauté ne signifie pas obéissance aveugle ou servilité volontaire. Jean-Louis Barrault a exprimé avec beaucoup d'esprit *« l'épaisseur du trait qui sépare parfois la dictature de la démocratie : (Le président : hors micro « Concluez, concluez, Monsieur le représentant. ») ... la dictature c'est ferme ta bouche, la démocratie c'est cause toujours. »*

Ce budget fait l'impasse sur un point central de la vie de notre société — j'en terminerai par cela. La viabilité de notre protection sociale généralisée est aujourd'hui clairement remise en cause. Notre CPS assume aujourd'hui ses obligations sociales en empruntant massivement — je l'ai déjà rappelé — et nous savons tous que cette situation est intenable. Ces aides que contractera la CPS devront être remboursées un jour ou l'autre par tous les polynésiens, y compris les enfants que le Président mettait en avant pour refuser le principe d'un emprunt destiné à financer le fonctionnement, ce qui est pourtant le cas aujourd'hui. Sans réforme structurelle majeure, notre protection sociale qui a perdu

plusieurs milliers de cotisants, ne verra pas ses comptes se redresser par magie, en empruntant à nouveau ou en espérant encore une fois faire mentir les chiffres. Cette démarche poursuivie par le gouvernement est nécessaire, mais elle doit être clairement précisée aux élus ; et son calendrier ne doit pas prévoir sa mise en place qu'en 2023, comme indiqué dans les documents techniques transmis à la représentation, ce serait tout simplement trop tard.

Monsieur le Président, ce budget doit prendre la véritable mesure de la dureté de la crise et des profonds changements qu'elle augure. Vous nous avez dit que plus rien ne sera jamais comme avant à plusieurs reprises, mais vous nous présentez un budget qui ressemble comme une goutte d'eau à ceux du passé. La crise sanitaire prendra fin, mais elle aura profondément bousculé tous les modèles économiques du voyage, du tourisme, du divertissement, du travail à distance, de la vie sociale en réalité. Des milliers d'emplois ont été détruits, c'est une réalité, et ils mettront de nombreuses années à être recréés à nouveau, probablement sous d'autres formes. Alors, Monsieur le Président, et j'en termine par ça, il faut aussi transformer en profondeur et adapter notre gigantesque machine publique qui coûte très cher à nos pauvres contribuables en voie d'asphyxie.

Aux remerciements qui ont été adressés aux fonctionnaires pour leur travail, je souhaite joindre ma voix pour remercier aussi les entreprises et leurs salariés qui se battent de plus en plus difficilement pour payer leurs impôts grâce auxquels nous, élus, gouvernants et fonctionnaires, sommes payés.

Notre président de la commission de l'économie Antonio Perez citait à juste titre Darwin pour illustrer cette nécessité d'adaptation pour survivre. C'est le sens même de mon intervention. Alors, je m'adresse à Monsieur le Président absent : Ne créez pas d'impôt nouveau cette année, Monsieur le Président. Pas maintenant ! Réduisez massivement les dépenses publiques hors investissement maintenant (**Le président** : « Merci, Monsieur le représentant. ») et indiquez-nous clairement vos choix... (*Réactions dans la salle.*) Et j'en termine par ça, Monsieur le président ! ...pour pérenniser notre protection sociale généralisée. Et là alors, oui — c'est ce que je voulais dire, Monsieur le président —, nous voterons en faveur de votre budget.

Monsieur le président, merci de m'avoir laissé terminer. C'était difficile mais enfin !

**Le président** : Merci, Monsieur le représentant. (*Applaudissements sur le banc du groupe A here ia Porinetia.*)

Nous passons la parole à l'intervenant du groupe Tahoeraa huiiraatira, Monsieur Geffry Salmon.

**M. Geffry Salmon** : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues,

La première alerte fut donnée le 23 janvier 2020. Le 11 mars suivant allait être un scénario pandémique invariable où la maladie vient d'ailleurs, apparaît en Polynésie française le premier cas de Covid-19 confirmé. Le 20 mars, à minuit, en pleine sidération, la Polynésie toute entière, incrédule, s'arrêtait. Deux remarques. La première est qu'il est hors norme dans l'histoire que l'on connaisse le jour et l'heure exacte d'un avènement à la nature aussi contagieuse que monstrueuse. La seconde, pour le moins originale, est que, contrairement à ce que la partie introductive du projet de budget pour l'année 2021 laisse à penser, la récession que nous vivons a été délibérée, administrée, voulue par l'État et le Pays qui l'ont décidée. Voilà un attribut de l'économie dirigée que personne ne soupçonnait : décréter une récession fût pour une bonne cause la santé de la population.

Les conséquences de cette décision seront dévastatrices : celles, d'abord, d'une perte de 90 milliards de la production économique en 2020, appauvrissant d'autant les agents économiques et confisquant, à échéance 2021, 10 milliards de son produit fiscal, 70 % de baisse de l'activité touristique, respectivement moins de 90 et de 65 % des exportations des produits perliers et de pêche étant également constatés ; celles, ensuite, d'une hausse vertigineuse de l'endettement PGE des entreprises estimée à plus de 41 milliards, poussant ces dernières dans le même temps à réduire leurs

investissements pour redresser la situation de leur bilan et accumuler 35 milliards de réserve par mesure de précaution (Accumulation et précaution que l'on retrouve également chez les ménages dont les dépôts à vue progressent de plus de 19 milliards, soit un montant d'épargne nouvellement constitué équivalent à la capacité de taux de financement du Pays pour 2021.) ; celles, enfin, d'une perte de compétence humaine générée par l'affaiblissement de certains secteurs d'activité menacés de disparition.

Contrainte dès lors dans ses moyens de dépenses en investissement, la collectivité polynésienne, découvrant comme piégée qu'elle ne peut laisser filer son déficit ou avoir accès à l'argent magique dont disposent les États européens, n'a d'autre choix, au-delà de sa capacité d'autofinancement, que le recours à l'emprunt. L'encours global de ces derniers caracole aujourd'hui à hauteur de plus de 112 milliards dans l'attente, en tant que de besoin, d'un second prêt garanti par l'État. Mesure, certes, justifiable mais qui viendrait, malheureusement, obérer encore plus avant le devenir d'une jeunesse sacrifiée tant sur le front de l'emploi que sur celui du remboursement de la dette alors que celle-ci, à l'évidence, est largement épargnée par l'épidémie.

Le projet de budget pour l'année 2021 qui nous est soumis pour examen se fixe pour ambition avouée de préserver la capacité de croissance du Pays avec, pour priorité, la sauvegarde des emplois et la sanctuarisation des équilibres sociaux, sans omettre la capitale solidarité envers les personnes vulnérables. Dans ce cadre, et fort de l'adage selon lequel « quand la maison brûle, il n'est nul besoin de compter le nombre de litres d'eau », le gouvernement, prenant appui et exemple sur les politiques mises en œuvre dans l'hexagone, renforce depuis plusieurs mois avec le concours de l'État, s'agissant du prêt garanti et de l'accès au fonds de solidarité, les dispositifs de soutien à l'emploi, à la formation professionnelle et aux pensions de famille dévastées notamment par l'effondrement de l'activité touristique.

Au regard des données délivrées pour les trois premiers trimestres de l'année 2020, la maison semble effectivement se consumer sous les flammes, et ce, malgré un rebond mécanique observé durant le déconfinement. Bien que les chiffres ne traduisent que difficilement l'économie réelle du pays en raison de la profusion d'aides servies, 20 000 emplois seraient aujourd'hui fragilisés, 3 000 emplois perdus, 10 000 personnes en réduction du temps de travail, 13 000 demandeurs d'emploi actifs. Dans ce contexte, les dépenses budgétaires proposées, bien qu'insuffisantes sur le moyen terme, paraissent cohérentes aux fins de lutte contre la pression économique qui pourrait confiner en sortie de crise la croissance potentielle du pays.

Ici, deux autres remarques toutefois. La première approuve sans réserve le projet de redimensionnement du système de formation professionnelle visant une nécessaire requalification des personnes dont les secteurs d'activité sont condamnés à se réinventer. Alors que les dépenses de personnel inscrites au budget sont exclusivement financées à partir du produit fiscal servi par les entreprises et les consommateurs polynésiens, ma seconde remarque s'émeut en revanche du juste mécontentement de ceux qui vivent en-dessous de seuil de pauvreté, ceux qui, pour les avoir perdu ou qui n'ont jamais eu, cherchent désespérément un emploi, ceux, chefs d'entreprise, patentés, qui bataillent pour continuer à exister, cependant que baignent dans un oasis d'aisance salariale et indemnitaire, les institutions, l'Administration et certains organismes parapublics préservés ainsi de la crise et de ses conséquences en série. Si cette inégalité parfaitement asymétrique permet, il est vrai, d'une part, de soutenir une consommation qui autrement serait rendue hémiplégique et, d'autre part, de maintenir opérationnels des services essentiels tels par exemple ceux de la santé, elle ne saurait prospérer sans de vives conséquences sociales.

Enfin, additionnant le montant des crédits de paiement 2020 reporté à ceux nouvellement ouverts sur 2021, les dépenses d'investissement s'établissent à 55 milliards, hors dette et écritures d'ordre. Deux dernières remarques. La première est que dépenser n'est pas relancer. Si je reconnais à la théorie keynésienne quelques bienfaits économiques indéniables, je crains que la dépense d'investissement ainsi programmée n'entraîne une hausse des importations, c'est-à-dire un appauvrissement de la Polynésie alors que le but de la relance est d'abord de stimuler la production intérieure. La seconde

crain tout autant l'incontournable inertie régulièrement liée aux opérations d'investissement entraînant une dépense effective qui ne viendrait que trop tardivement, voire insuffisamment, pour participer utilement à une politique de relance à court terme.

En conclusion, et au-delà des observations déjà formulées, la faiblesse de ce budget tel que la sécheresse du rapport de présentation nous le suggère, sécheresse largement compensée par le discours fleuve dans lequel le Président nous a littéralement noyés (*Réactions sur le banc du gouvernement.*), la faiblesse de ce budget est qu'il méconnaît un possible emballement des faillites au premier semestre 2020, une aggravation vraisemblable du chômage venant mettre en danger les grands équilibres de la PSG déjà en état de forte précarité. Il néglige une exonération légitime des charges fiscales et sociales qui devraient être comprises comme une indemnisation des préjudices subis du fait de décisions administratives inacceptables économiquement. Il méjuge l'indispensable reconstitution des fonds propres des entreprises dont certaines seront devant un mur de dettes, sans marge suffisante à la fois pour couvrir leurs besoins habituels, mettre de côté de quoi rembourser le trou d'air 2020 et investir.

S'agissant des créations de taxes sur les années également, vous les avez également, Monsieur le Président, jugées contraires à vos engagements publics. Je vous ai entendu les justifier avec brio, justifications que je juge néanmoins pour le moins ambiguës. Si anesthésiste était un métier, Monsieur le Président, vous seriez chef de clinique. Vous ne mentez pas, c'est la vérité qui se trompe. Pour autant, les créations de taxes sont un fait ; qu'elles grèveront le pouvoir d'achat des Polynésiens, pouvoir d'achat déjà menacé par la crise, est un autre fait. Il vous sera difficile, à terme, de nier ces faits. À mensonge, en effet, ne peut jamais être effacé, même la vérité n'y suffit pas.

Dans ce contexte général, le plan de relance annoncé est attendu comme le messie. Sans préjugé de sa finalité et de sa pertinence, je formule le vœu qu'il ne se limite pas à une longue litanie d'objectifs, un document d'orientations budgétaires amélioré en quelque sorte, mais qu'il définisse une vision à moyen et long terme qui rassemble de façon cohérente tout ce qui est dans l'intérêt du pays et de ses habitants, aujourd'hui et à venir.

Pour toutes ces raisons et dans l'attente des précisions prochaines qui sauront apporter la satisfaction d'une telle ambition et celles plus immédiates intéressant la sanctuarisation des équilibres sociaux, dont j'espère qu'elles ne rajouteront pas la crise à la crise, mon vote sera celui de l'abstention.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant du groupe Tahoeraa huiraaatira. La parole à l'intervenant du groupe Tavini huiraaatira, Monsieur le président du groupe Antony Geros.

**M. Antony Geros :** *Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du pays, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues représentants, le public, les internautes, les journalistes qui, écœurés par la longueur du discours du Président, sont tous partis après. Il faut relever en effet que c'est bien la première fois que nous avons droit à un discours aussi long que celui-là. J'avais même failli vous demander, Monsieur le président de l'assemblée, de suspendre nos travaux pour nous permettre d'aller déjeuner parce que l'on ne savait pas si le discours allait durer encore longtemps. La seule chose dont nous étions sûrs c'est que l'on avait hâte de prendre la parole.*

*En préambule, je retiens du discours de ce matin, Monsieur le Président du pays, que nous avons affaire à deux budgets, celui que vous nous avez transmis et sur lequel nous nous sommes bien préparés pour le débat d'aujourd'hui et celui qui n'est pas écrit et que vous venez de nous présenter, si bien que j'ai failli proposer au président de l'assemblée de reporter l'adoption du budget au mois de mars le temps que vos nouveaux programmes soient inscrits dans le budget. Comme l'a soulevé notre collègue Nuihau Laurey, le présent budget ressemble à celui de l'exercice précédent. Celui que vous venez de nous présenter est bien différent de celui de l'année passée, mais ce n'est pas ce qui est*

écrit. Voilà pourquoi j'avais pensé demander de surseoir l'examen du budget à une date où nous serons sûrs des chiffres.

Si comme le Président le dit, « Rien ne sera plus jamais comme avant ! » ou si, comme d'autres le disent, « Tout ne sera jamais plus comme avant ! ». En toute intelligence, nous devrions nous asseoir et mener une réflexion parce que les années qui viennent seront vraiment critiques.

Et effectivement, en temps de crise, il faudrait alléger les charges supportées par notre peuple. Notre collègue Nuihau Laurey a parlé de prélèvement obligatoire. C'est effectivement un indicateur de la souffrance supportée par notre peuple qui ne peut éviter le prélèvement obligatoire au risque de voir ses biens saisis par les contrôleurs pour renflouer les caisses du pays.

Il est question du soutien à apporter à la caisse de prévoyance sociale. C'est effectivement une préoccupation pour nous à l'heure actuelle. Les années passées, nous n'étions focalisés que sur l'équilibre de l'assurance maladie, raison pour laquelle nous avons décidé de créer le FADES. Au jour d'aujourd'hui, nous sommes concentrés sur le régime des retraites et une réflexion est en cours chez les spécialistes sur la question de savoir si les embauches à venir permettront de renflouer le déficit au niveau de la caisse de prévoyance sociale, et notamment du régime de retraite. Nous devons nous y atteler pour éviter que cette situation ne s'aggrave.

C'est ce sur quoi nous devons débattre, plutôt que d'applaudir à chaque fois que l'on nous parle de quelque chose de bien. Ce qui importe aujourd'hui, ce n'est pas d'applaudir mais de réfléchir à notre avenir c'est-à-dire au devenir de notre peuple. Nous sommes en crise, effectivement. Ce n'est pas de votre faute, ni de la nôtre. Pour autant, la crise est là. Donc, il nous faut prendre des décisions mûrement réfléchies pour nous permettre de sortir de cette situation.

Je ne vais pas aller dans le détail parce que nous sommes sur la même longueur d'onde que les autres groupes qui se sont exprimés.

S'agissant des deux nouvelles taxes, l'une sur l'électricité et l'autre sur le transport aérien, je me souviens du débat que nous avons eu en séance sur le transport aérien inter-îles. Après mon intervention, le Président avait accepté le renvoi du dossier en commission. C'est effectivement ce qui a été fait. Le souci, c'est que les deux techniciens qui étaient venus en commission étaient ceux qui étaient assis derrière le Président, lors de la séance. Au final, le projet de texte qui nous a été présenté était le même que celui qui avait été présenté en séance avant d'être renvoyé en commission. Aujourd'hui, vous pouvez nous dire où nous en sommes ? C'est la décadence totale, franchement.

Car, le projet présenté à l'époque permettait au gouvernement de négocier sur toutes les lignes et s'il voyait qu'une ligne était déficitaire, il pouvait apporter son aide pour que la ligne ne soit plus déficitaire. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et les deux Français nous disent qu'il faut suivre la réglementation européenne sur la libre concurrence alors qu'ils savent très bien qu'il n'y a qu'une seule compagnie aérienne dans notre pays. Cela signifie en fait que n'importe quelle compagnie pourra s'installer dans le pays. Et d'après les textes européens, c'est seulement sur les lignes déficitaires que le gouvernement pourra négocier avec ladite compagnie pour renflouer le déficit sur les lignes courtes. En plus, à l'époque, il n'y avait que quatre lignes déficitaires. Aujourd'hui toutes les lignes sont déficitaires, qu'elles soient courtes ou longues. Que penser de cela, aujourd'hui !

Notre Président disait : « Plantez ! Plantez ! Plantez ! » Eux, ils l'ont mis en place. Nous, nous sommes encore aux paroles. Attention, « Plantez ! Plantez ! Plantez ! », c'est également faire attention à ne pas se planter. Nous constatons que, dans notre budget, nous avons été généreux en termes de crédits pour les nouveaux programmes. C'est magnifique et alléchant. Sauf que, sur le plan politique, « Plantez ! Plantez ! Plantez ! » c'est mettre en place un système de sorte à nous suffire à nous-même au lieu de rattacher notre économie à l'économie internationale. Pour votre part, vous êtes restés uniquement sur la production des fruits et légumes. Ce n'est pas cela « Plantez ! Plantez ! Plantez ! ». En tous les cas, à l'époque, il n'était pas question pour nous de nous contenter de produire des fruits

*et légumes. Il y a plusieurs façons de développer notre pays, d'autant que nous avons les ressources qu'il faut.*

*J'ai entendu d'ailleurs le Président se vanter de la grandeur de notre espace maritime. Or, cet espace n'est pas à nous mais à l'État français. Vous pouvez toujours vous en vanter, mais c'est pour faire plaisir à Macron. Nous pourrions nous vanter de nos 5 millions de km<sup>2</sup> seulement lorsque ce pays sera indépendant. Aujourd'hui, nous devons rester humbles. Lorsque nous avons un problème, nous allons demander la solidarité nationale, à l'instar d'un enfant qui demande de l'aide à son père ou à sa mère. Et que lui répond-il (elle) ? Oui, mon enfant, papa (maman) va t'aider mais, il faudra que tu empruntes c'est-à-dire qu'il faudra me rembourser.*

*Dans ce budget, je remarque deux missions, celle qui est sous la tutelle du vice-président, que je soutiens, et qui concerne les ressources marines. Alors, il ne faut pas oublier d'aller jusqu'au fond des océans au lieu de se concentrer uniquement sur les poissons parce que ces derniers sortent de notre zone, contrairement aux ressources minérales. Et il y a celle qui est sous la tutelle de mon cher ami René, qui a du mérite, je le reconnais. Je ne sais pas comment il a fait pour avoir tous ces crédits mais alors, quand je vois tous ces nouveaux programmes... Voilà donc les deux missions de notre budget qui ont reçu énormément de crédits. Et c'est tout à fait compréhensif parce que la mission gérée par le ministre René Temeharo a reçu, depuis toujours, plus de crédits que les autres missions. Pour autant, je dis qu'il faut bien vérifier les programmes parce que, pour certains, il y a une cohérence avec ce que disait le Président à savoir que rien ne sera plus jamais comme avant, mais ce n'est pas le cas pour la majorité des programmes. On prend la même chose et on recommence, je dirai.*

*Monsieur le président, je suis dans les temps ?...*

*La caisse de prévoyance sociale, effectivement, est une grosse préoccupation, c'est ce qu'il est ressorti en tous les cas de nos réunions de groupe. Nous savons que la CPS se basent sur les cotisations des salariés. Et lorsqu'il y a des déficits, ils reviennent vers aux législateurs que nous sommes pour nous demander d'amender les textes de manière à améliorer la situation de la CPS. Il y a deux branches, l'assurance maladie qui est prise en charge par la CPS, c'est-à-dire les salariés, et par nous par le biais des recettes fiscales pour la solidarité, et la retraite.*

*Pour revenir sur l'assurance maladie, et là, je m'adresse au ministre, il y a deux types de structures de soins : d'un côté, les structures publiques et, de l'autre, les structures privées. Pour les premières, les moyens sont mis en place pour leur utilisation. En revanche, pour les dernières, nous les renvoyons à la CPS. Sauf que cette dernière, en raison de sa situation problématique, diminue sa dotation annuelle aux structures privées. Je pose la question de savoir si ce système est juste parce que l'on sait que les structures privées ont les mêmes missions que les structures publiques en fonction des besoins respectifs. Est-ce qu'il y a moyen d'équilibrer la dotation apportée aux structures publiques et celle apportée aux structures privées ?*

*(Réaction inaudible du ministre M. René Temeharo.) Et il y a d'autres... René le sait. S'il le souhaite, je peux exposer l'ensemble de mes remarques... En français ?... Entendu ! J'ai encore un peu de minutes qui me restent, Monsieur le président, pour intervenir en français ?... Il faut décompter de mon temps. Mon intervention, c'est en tahitien.*

*Monsieur le ministre, je disais juste que, jusqu'ici, il y a la DGF qui prend en charge... (Réaction du ministre de la santé, M. Jacques Raynal.) Ah vous avez compris ?!... Ah, c'est bon, je peux continuer alors !... (Réactions sur les bancs du gouvernement.) Vous avez tout compris : il faut épouser une Tahitienne pour vous apprendre le tahitien, jour et nuit ; ainsi, une fois à cette fonction, vous savez parler le tahitien.*

*J'ai d'autres remarques, Monsieur le président, à vous soumettre ; mais je vais m'arrêter là parce que cela fait quand même beaucoup de discours depuis ce matin, il y a de quoi faire déguster ceux qui suivent nos travaux. En tous les cas, je vous souhaite du courage dans ce que vous entreprenez. Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le président du groupe Tavini huiraatira, d'être intervenu dans le temps qui vous a été imparti.*

La parole à l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Virginie Bruant, présidente de la commission de la santé.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** *Merci, Monsieur le président de l'assemblée. Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, du public, chers amis, bonjour. Et j'adresse mes encouragements aux personnes malades de la Covid-19.*

Mon intervention, Monsieur le président, portera sur le secteur de l'emploi.

*« En 2021, plus que jamais, l'emploi demeure notre priorité majeure et notre objectif prioritaire »* dixit notre nouveau ministre de l'économie. S'il y a bien une phrase à retenir du budget 2021 c'est bien celle-ci. Parce qu'après le virus et le vaccin en 2021, c'est bien de l'emploi qu'on va parler. Et s'il y a un chiffre à retenir, je dirai que c'est celui-ci : 12 milliards de francs CFP, lesquels ont été dédiés aux mesures d'aides à l'emploi en 2020, dont près de 6 milliards et demi pour les mesures exceptionnelles qui ont été mises en place pour protéger nos emplois depuis mars dernier et éviter un trop grand nombre de licenciement.

Pour 2021, c'est déjà, avant même de commencer l'année, un montant à nouveau et a minima de 12 milliards 200 millions de francs CFP qui sont alloués au secteur de l'emploi dans ce budget primitif. Une enveloppe qui a plus que doublée par rapport au budget 2020 qui affichait déjà 5 milliards de francs CFP à l'époque. Un engagement fort ! Pour 2021, ce sont donc 4 milliards de F CFP qui vont être versés du budget général vers le FELP, ce fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté qui a été créé en 2013, auxquels vont s'ajouter 8,200 milliards de prélèvement par anticipation, pour atteindre les 12,2 milliards que je viens de vous annoncer. Je pense que cela ne peut être on ne peut plus clair : les budgets consacrés au BP 2021 sont étroitement liés à la crise sanitaire et économique que nous traversons et sont fléchés de façon plus que prononcée sur la sauvegarde des emplois dans l'attente du retour de la croissance économique.

Cette crise a, malheureusement, littéralement coupé les ailes d'une dynamique d'emplois que nous avons enclenchés en 2014 alors que nous traversons aujourd'hui une situation très difficile avec près de 10 000 salariés en réduction du temps de travail depuis juin 2020, principalement dans les secteurs du tourisme, de l'aérien mais également de l'industrie. Cependant, certains secteurs vont plutôt bien, comme le secteur du bâtiment qui affiche même des créations d'emplois sur ce 2<sup>e</sup> semestre 2020. Aujourd'hui, et malgré ce contexte si particulier et compliqué, nous avons réussi à contenir le pire avec près de 3 000 emplois perdus depuis mars dernier, essentiellement des emplois précaires comme les extras dans l'hôtellerie ou la restauration, ou encore des CDD qui n'ont pas été reconduits. Ils auraient pu être tellement plus nombreux... Quant aux licenciements économiques, à ce jour, la Direction du travail en a recensés 274, majoritairement effectués dans le secteur de l'hôtellerie et, dans une moindre mesure, dans le commerce.

Je souhaite souligner la grande réactivité de notre ministre du travail et de ses équipes qui ont immédiatement décidé et mis en place un programme de formation de maintien des compétences pour ces personnes licenciées économique (dont, rappelez-vous, le fameux personnel de l'intercontinental de Moorea). Alors, bien sûr, quand on parle chiffre de licenciement, évidemment que c'est toujours trop. Et pensez-vous que c'est une partie de plaisir de devoir licencier en ce moment pour un chef d'entreprise ? C'est un réel déchirement ! Une vraie souffrance... à la veille de Noël. Mais nous avons pu atténuer les effets de la crise.

Et si nous y sommes parvenus, c'est bien grâce à la réactivité du Pays qui a aussitôt mobilisé ses capacités financières pour sauvegarder notre économie et préserver nos emplois. C'est ainsi que, rappelez-vous, trois dispositifs d'urgence ont été mis en place pendant les deux mois de confinement,

à savoir : le revenu exceptionnel de solidarité (RES) en faveur des salariés ; l'indemnité exceptionnelle (IE) pour les CDI licenciés après le 1<sup>er</sup> mars, les CDD et les intérimaires non reconduits ainsi que les extras ; et, enfin, l'indemnité de solidarité (IS) à destination des entrepreneurs indépendants. Sans oublier la CAES (convention d'aide exceptionnelle de solidarité) pour les personnes qui n'avaient aucun revenu dans leur foyer.

Je ne veux pas vous assommer de chiffres, mais ce sont tout de même 26 000 personnes qui ont été aidées pendant ce confinement, mais aussi plus de 10 000 entreprises accompagnées et plus de 13 000 salariés qui ont pu bénéficier de ces mesures exceptionnelles pour un montant de 3 milliards et demi de francs CFP. Aides à l'emploi, formations, mesures exceptionnelles, et je ne déborderais pas sur la partie purement économique avec des organismes comme la SOFIDEP, par exemple, et leur panel d'outils aux services des entreprises, mais il faudrait être sacrement gonflé pour oser dire que le gouvernement n'a rien fait. Et cela ne s'est pas arrêté là puisque d'autres dispositifs ont ensuite pris le relais à la sortie du confinement. Je veux bien évidemment parler ici du DIÈSE et du DÉSÉTI, qui ont d'ailleurs été prolongés jusqu'à la fin du mois de mars 2021 alors qu'il était prévu à la base de les maintenir jusqu'à fin novembre de cette année. N'oubliez pas non plus la CSE, cette convention de soutien à l'emploi qui existait avant et qui a été très utilisée et qui est ouverte à tous les secteurs d'activité et qui permet aussi d'éviter un grand nombre de licenciements économiques. Au total, ce sont donc à nouveau 3,100 milliards qui ont été versées au titre de ces trois mesures. Je me permets de rappeler que nous n'avons pas de planches à billets. Alors, qu'on ne vienne pas dire qu'on ne met pas les moyens pour l'emploi !

Pour en revenir au DIÈSE et au DÉSÉTI, non seulement ils sont prorogés jusqu'au 31 mars prochain, et peut-être même plus longtemps si cela s'avérait nécessaire, mais ils sont aussi renforcés avec des montants de compensation que le Pays a revu à la hausse. Par ailleurs, certains secteurs pourront même aller jusqu'à une réduction du temps de travail de 100 % comme les hébergements et les prestataires touristiques, ainsi que les transports aériens. C'est bien évidemment ce qu'on ne leur souhaite pas mais, au moins, le Pays a anticipé et merci pour cela. Vous l'aurez compris, ce budget primitif 2021 s'inscrit complètement dans cette démarche de soutien à l'emploi. Notre gouvernement est bien là et sera là pour accompagner et soutenir nos salariés, nos entreprises et nos patentés, et ce, « quoiqu'il en coûte », pour reprendre les mots du président de la République.

Au-delà de ces mesures exceptionnelles, permettez-moi de vous rappeler également que les autres dispositifs classiques, les stages et contrats aidés ont, eux aussi, joué leur rôle d'insertion et de maintien de l'emploi et ont été sollicités pendant cette période pour un montant de 5,250 milliards, rien que sur l'année 2020.

Comme je vous le disais en préambule, nous disposons donc de plus de 12 milliards de francs CFP pour faire face à nos besoins et mettre en place les réformes de nos mesures d'aide à l'emploi, notamment pour le public jeune qui n'arrive pas à intégrer le marché du travail une fois le BAC en poche. Un stage et un contrat à durée déterminée spécifiques aux jeunes (âgés de 18 à 26 ans) ont notamment été présentés aux partenaires sociaux lors de la dernière concertation globale tripartite du 18 novembre dernier. Les échanges doivent encore se poursuivre avec eux afin de finaliser ces dispositifs pour 2021. Nous avons également eu une réunion de travail sur ce sujet, pas plus tard qu'avant-hier, à l'assemblée avec Madame la ministre Nicole Bouteau, à qui je laisse le soin de nous détailler, si elle le souhaite bien sûr, ces nouveaux dispositifs sur lesquels notre assemblée aura bientôt à se pencher.

Pour conclure et laisser la parole à mes collègues sur les autres secteurs d'activité tout aussi importants, retenons pour l'emploi : 12 milliards en 2020, 12 milliards en 2021, une volonté forte et un cap clair pour le soutien à l'emploi de notre population pour traverser cette crise et permettre à nouveau une croissance économique que nous ne pourrions créer que tous ensemble.

Merci de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** Merci, Madame la représentante, présidente de la commission de la santé. La parole est à Monsieur Fong Loi, président de la commission des ressources maritimes.

**M. Charles Fong Loi :** Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

Je voudrais, d'emblée, rebondir sur les propos de certains de nos amis de l'opposition qui, chaque année, posent la question du secteur primaire pas suffisamment doté au budget primitif (BP). Aussi, laissez-moi quand même vous rappeler que, s'il y a bien un gouvernement qui s'en est préoccupé, c'est bien celui d'Édouard Fritch. D'ailleurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Avec des autorisations de programme (AP) frôlant les 9 milliards de F CFP dans ce BP 2021 qui a ainsi triplé depuis 2014 (3,3 milliards), des crédits de paiement (CP) s'élevant à 3 milliards en 2020 contre 1,2 milliard en 2014, soit plus du double, notre gouvernement, celui d'Édouard Fritch, donne les moyens à nos agriculteurs d'améliorer leurs conditions de travail, de se doter d'outils de production et de se tourner vers l'avenir pour limiter notre dépendance aux produits importés.

Pour rappel nous avons adopté ici-même, vous vous rappelez en 2017, une réforme réglementaire venant modifier les aides agricoles portant les taux de ces aides au secteur primaire de 40 à 60 %, voire 70 % en fonction des critères, ce qui nous permet aujourd'hui de constater ainsi une nette amélioration des aides engagées en faveur des porteurs de projets agricoles. Des aides qui s'élèvent à un milliard de francs CFP en crédits de paiement, réparties par archipel.

Toujours concernant la filière agricole, un effort a été mis sur la transformation de l'agriculture polynésienne en impliquant justement tous les archipels pour une production saine et durable, afin de se rapprocher au plus près de notre objectif, à savoir : une autonomie alimentaire qui mette en avant nos produits locaux tout en respectant notre environnement. Je fais un clin d'œil à ma chère collègue Éliane Tevahitua à qui cela doit faire plaisir parce qu'on arrive à une autonomie alimentaire. C'est ce que tu as toujours préconisé. Voilà. Ceci étant dit, je pose la question : quel gouvernement peut se targuer d'avoir fait autant pour nos agriculteurs ?

Tous ces chiffres, ces détails, vous les retrouverez dans notre budget primitif. Mais je retiendrai tout de même qu'en 2021, 850 millions seront consacrés à l'aménagement de domaines agricoles, pas moins de 600 millions seront engagés pour les filières d'agro transformation avec 12 ateliers à livrer l'année prochaine et 300 millions seront dévolus à la filière vanille avec une réforme à venir pour lutter contre les vols grâce à la mise en place d'une traçabilité des stocks. Bien sûr, les autres filières ne seront pas oubliées comme le bois ou l'élevage, mais nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard.

Pour finir sur ce sujet, je tiens également à saluer la réactivité du gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons qui a mis à mal, on le sait, de nombreux secteurs. Pour preuve le monde agricole a su mobiliser, s'adapter et réagir en proposant aux Polynésiens les fameux *market drive* dont on connaît aujourd'hui le succès grandissant, ce qui ne fait que conforter notre politique de sécurité alimentaire. *Merci, bien sûr* à notre vice-président Tearii Alpha, qui a été à l'origine de cette initiative.

Au niveau du développement de la pêche, de l'aquaculture et de la perliculture qui constituent également les pierres angulaires de cette sécurité alimentaire, le Pays projette sur le long terme de réaménager et de moderniser l'outil principal de nos pêcheurs, le fameux port de pêche de Papeete, avec plusieurs opérations prévues en 2021 pour optimiser ses équipements. Il s'agit là d'anticiper les besoins d'infrastructures en lien avec la croissance de la flotte hauturière et de la production. L'aquaculture est accompagnée. Son développement et sa diversification sont soutenus. La zone biomarine de Faratea qui verra très bientôt le début des travaux d'aménagement du site est une illustration de cette volonté de soutien de la filière aquacole. La mise à disposition d'un espace foncier supplémentaire est à noter ainsi qu'une diversification des activités aquacoles. Celle-ci va de pair avec une augmentation du volume d'activités du centre aquacole de Vaia à Vairao. La perliculture, quant à

elle, a malheureusement été l'une des principales victimes de la crise sanitaire et économique. En effet, la fermeture des frontières en 2020 a stoppé net la commercialisation de nos perles dont l'exportation représentait alors 5 milliards de francs CFP. Longtemps considérée comme la locomotive de notre économie, la perliculture est aujourd'hui un wagon en queue de train qu'il nous faut absolument remettre sur les rails. Je crois savoir que le Pays travaille actuellement à un plan d'actions qu'il devrait nous présenter bientôt.

Enfin, sur le volet de la recherche et de l'innovation, les programmes doivent s'inscrire dans la mise en place de nouveaux modèles socio-économiques (comme la bio-économie ou l'économie circulaire) afin de répondre à nos problématiques locales.

Enfin, trois axes seront inscrits prochainement dans le schéma directeur de l'agriculture polynésienne. Dans le premier axe, il s'agira de développer l'agriculture familiale d'excellence, tournée vers l'agroécologie. Dans le deuxième, on cherchera à consolider nos filières porteuses, comme la vanille, le coco ou le rhum, et favoriser les circuits courts de commercialisation. En ce sens, je vous rappelle que nous avons voté une loi du pays sur le relèvement temporaire des seuils pour les marchés publics le 19 novembre dernier et que ce texte instaure également un dispositif expérimental sur les marchés dits « réservés » afin de permettre à nos éleveurs, agriculteurs et pêcheurs de vendre directement et plus rapidement leurs produits frais aux cantines scolaires. Et enfin, dans le troisième axe, il faudra impliquer davantage les communes auprès du Pays et de l'État.

Pour conclure, je reprendrai les mots du vice-président en charge de l'économie verte et de l'économie bleue qui déclarait la semaine dernière à Paris que « *L'agriculture en Polynésie française est une priorité en matière de sécurité alimentaire, de continuité territoriale ainsi que de stabilité et de cohésion sociale* ».

*Merci* de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant. La parole est à Madame Moihara Tupana.

**M<sup>me</sup> Moihara Tupana :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, chers collaborateurs, *bonjour*.

S'il est un secteur qui a été sous le feu des projecteurs tout au long de l'année du fait de la brutalité et de la persistance de l'épidémie de Covid-19, c'est bien celui de la santé. C'est donc en toute logique qu'une rallonge budgétaire de 150 millions de F CFP est accordée à l'Institut Louis Malardé qui a été et reste en première ligne dans ce combat et dont nous pouvons saluer et applaudir les efforts durant cette crise sanitaire.

Fort heureusement pour le ministre de la santé qui n'a pas été non plus épargné, tous les espoirs sont permis à l'aube de 2021 avec la distribution attendue des premiers vaccins. Dans le courant du premier semestre du moins, peut-on espérer. Sur ce point, le D<sup>f</sup> Jacques Raynal s'est en tous cas voulu rassurant. Très tôt, en effet, la Polynésie française s'est habilement glissée dans le volume de commande faite par l'Union européenne auprès des principaux laboratoires ; ce qui constitue une garantie pour être servis dans les temps et au meilleur coût unitaire. Il appartiendra, le moment venu, d'acquérir le nombre de doses nécessaires par le biais de la Pharmacie d'approvisionnement. Il n'en reste pas moins à élaborer une stratégie vaccinale dont la base sera l'information à nos populations des bienfaits d'un vaccin pour la collectivité.

Mais la présence de ce nouveau virus ne doit pas occulter tous les autres aspects liés à la prise en charge des patients polynésiens. Nous le savons tous : l'hôpital général du Taaoone, dans plusieurs de ses services, atteint les limites de la saturation. Oui, effectivement, nos équipes sont sous pression, à l'instar de la néphrologie où le taux d'occupation moyen en court séjour culmine à plus de 100 %. Ce qui n'empêche pas le CHPF de poursuivre ses investissements, le plus remarquable étant celui du

SWAC dont la mise en service est prévue à la fin de l'année prochaine. Dans ce cadre, un crédit de paiement d'un montant de 656 millions de F CFP figure au BP 2021 avec, à la clé, de sacrées économies sur la facture d'électricité pour les années qui viennent. Toujours est-il, chers collègues, que l'amélioration des structures périphériques de Uturoa-Raiatea, Taiohae et Taravao constitue un impératif de santé publique. Des programmes de rénovation sont en cours depuis plus de deux ans et commencent à porter leurs fruits. S'agissant de la Presqu'île de Tahiti, le projet est plus ambitieux avec le lancement d'études préliminaires pour une nouvelle structure, complémentaire à celle de Pirae.

Parmi les pathologies qui recueillent la plus grande attention figure naturellement le cancer dans toutes ses formes possibles suivant les axes définis par le schéma d'organisation sanitaire adopté en 2016. Depuis deux ans déjà, le ministère travaille à la mise en place d'un Institut polynésien du cancer et il s'agit dorénavant d'acquérir à la fois les compétences ainsi que les outils nécessaires (cyclotron et TEP-Scan) pour dépister, diagnostiquer et traiter le plus grand nombre de nos concitoyens. Et pas seulement, puisque l'apport d'une technicité aussi pointue pourrait, à terme, nous permettre de rayonner à l'échelle régionale, par exemple, auprès de nos cousins tongiens contraints aujourd'hui de se faire soigner en Inde. À ce propos, nous ne pourrions que répéter les messages de prévention et l'importance de se faire dépister, considérant qu'aujourd'hui, on peut guérir du cancer si la maladie effectivement est traitée suffisamment tôt.

Un dernier mot, chers collègues, si vous me le permettez, pour dire toute ma satisfaction de voir poindre une solution amiable entre d'une part l'Établissement public des grands travaux et, d'autre part, l'entreprise du bâtiment, à propos du chantier du futur pôle de santé mentale dont évoquait tantôt notre Président dont les travaux connaissent effectivement d'importants retards. Mais cette nouvelle structure attenante à l'hôpital général, d'une capacité de 40 lits en hospitalisation psychiatrique et de 110 places en ambulatoire, répond à un besoin évidemment urgent et incontestable. Raison pour laquelle sa mise en service est vivement attendue.

Tels sont les commentaires que je souhaitais partager avec vous sur le domaine de la santé dans le cadre de l'examen du budget primitif 2021. *Merci bien.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à Madame la présidente du groupe Tepuaraurii.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse s'il en restait, *bonjour.*

Au-delà de la prudence et du réalisme qui s'imposent dans l'exercice budgétaire du moment, notre majorité est complètement en phase avec le gouvernement et son ministre des finances pour dire que le moment n'est pas à « *enfouir la tête dans le sable* », pour reprendre l'expression de notre ministre Monsieur Yvonnick Raffin, ni à rester immobile et reclus sur soi. Au contraire, relevons la tête et affrontons ensemble la situation ! Mobilisons toutes les énergies, qu'elles soient humaines ou financières !

C'est en tous cas le pari qui va être fait pour 2021 et je souhaite dès à présent illustrer ce volontarisme en détaillant quelques-unes des mesures incitatives pour les ménages comme pour les entreprises. Un volontarisme que l'on retrouve d'ailleurs à travers le Plan de relance 2021-2023 dont les grandes lignes nous ont été exposées pas plus tard qu'en début de semaine, avant sa finalisation, courant janvier 2021.

Nous devons retenir un chiffre : plus de 22 milliards de F CFP devraient être injectés au cours des douze prochains mois pour amorcer la pompe économique. Je salue au passage la méthode privilégiée qui veut que ce document fera l'objet dans les semaines qui viennent d'une vaste concertation entre le gouvernement, les élus et les partenaires sociaux afin d'obtenir la plus large adhésion avec deux

priorités : traiter le présent et préparer l'avenir ; aider les entreprises et les ménages en difficulté à passer le cap de la crise et inciter les entreprises et les ménages qui le peuvent à investir et à consommer leur épargne. C'est ainsi que nous protégerons l'économie et le niveau d'emploi avec un impératif absolu, celui de maintenir la consommation.

Aussi, permettez-moi de faire un premier constat : outre les pertes d'emploi enregistrées et les réductions du temps de travail auxquels sont astreints un certain nombre de salariés, la crise sanitaire, à plus forte raison en période de confinement, a, par la force des choses pour certains, été l'occasion de d'épargner et de mettre de l'argent de côté. Plus de voyages, plus de shopping, moins de dépenses. Cette envolée de l'épargne financière a été estimée par l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) à près de 12 milliards de F CFP, rien que pour la période de mars à mai dernier.

Aussi, le gouvernement entend-il multiplier les initiatives pour tenter de mobiliser cet argent qui dort et qui, par conséquent, est improductif pour l'économie polynésienne. Raison pour laquelle l'Aide à l'investissement des ménages dans le bâtiment et le second œuvre, en vigueur depuis 2014, va être reconduite avec quelques ajustements de sorte à la rendre plus incitative encore. Au travers principalement de deux leviers : plus de conditions de revenus et plus besoin de recourir à l'emprunt comme par le passé. Le CÉSEC vient tout juste de rendre son avis sur le texte, avant transmission à notre assemblée. Au BP 2021, une première enveloppe est inscrite à hauteur de 200 millions ; et, en fonction de la consommation des crédits, le gouvernement pourra l'abonder au gré des collectifs à venir, 200 millions qui pourront engranger, par un effet de levier, jusqu'à 1 milliard de francs CFP directement injecté dans notre économie. Autre bonne raison d'investir dans la pierre, à l'attention des primo-accédants de résidence principale : le gouvernement annonce également le maintien de la mesure d'exonération de l'impôt foncier pour une période de dix ans, avec un certificat de conformité délivré avant le 31 décembre 2021.

Les entreprises ne sont pas en reste ! Nous devons les aider à sauver leur activité et préserver les emplois existants. Le ralentissement économique forcé peut être l'occasion pour elles de transformer, de rénover. C'est tout l'objet de deux dispositifs que chacun ici connaît bien tant ils ont apporté la preuve de leur efficacité : je veux parler de l'aide à l'équipement des petites entreprises et de l'aide pour la revitalisation des commerces de proximité et des restaurants. Au BP 2021, le montant des crédits de paiement totalise 657 millions, soit en hausse de près de 200 millions. En retour, nous attendons de ces entreprises, quelle que soit leur taille, qu'elles s'engagent dans la relance aux côtés des pouvoirs publics.

Enfin, j'aurais envie de dire : profitons du creux de la vague touristique pour remettre à niveau nos pensions de famille en vue d'un rebond auquel nous croyons et que nous espérons le plus tôt possible. La Polynésie française en compte officiellement 290 déclarées et, pour certaines d'entre elles, un coup de main du Pays est le bienvenu pour procéder à des travaux de rénovation et d'embellissement. L'inscription budgétaire au budget primitif 2021 est de 100 millions de F CFP. Dans le prolongement, ce mode d'hébergement familial qui fait battre le cœur de nos archipels éloignés se verra proposer avant la fin de l'année prochaine un nouveau type de bungalow, au cachet architectural inédit. De quoi se démarquer encore un peu plus de nos destinations concurrentes et se positionner en bonne place dans la reconquête.

Vous aurez compris le mécanisme, chers collègues : le Pays met la main à la poche afin d'inciter les ménages ou les entreprises qui ne l'auraient peut-être pas fait sans ce coup de pouce, à consommer, à construire, à rénover, en somme à dépenser, l'objectif étant qu'un maximum d'argent frais soit injecté dans le circuit économique et qu'au final, le maximum d'emplois soit préservé grâce à la consommation des Polynésiens.

En conclusion, il faut arrêter de regarder avant avec tant de nostalgie et avancer vers demain avec courage et optimisme, mais sans démagogie. Les Polynésiens sont courageux et résilients. *Le peuple polynésien est courageux et persévérant. Il ne faut pas le faire rêver avec des : Et si... !*

Merci à notre gouvernement pour ce budget primitif 2021 très volontariste et optimiste loin d'être un budget de récession. Il offre aux Polynésiens quelque chose qui n'a pas de prix : l'espoir. *Merci.* (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** *Merci.* Merci, Madame la présidente du groupe. La parole est à Monsieur le maire Michel Buillard.

**M. Michel Buillard :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues,

Il y a un an, nous nous réjouissions tous de la bonne santé de notre tourisme. Il atteignait des sommets, tant en termes de fréquentation que d'un point de vue économique et financier. Il est aujourd'hui sinistré. La pandémie de Covid-19 a plongé notre industrie dans une crise sans précédent avec une chute de la fréquentation de près de 80 %. Dans une telle situation, il vaut mieux ne pas perdre son sang-froid, même s'il y a de quoi s'alarmer : des milliers d'emplois perdus ou menacés, dans les îles notamment ; des établissements fermés ; des entreprises en faillite ; de lourds investissements devenus improductifs ; d'importants sacrifices consentis des familles dans la difficulté la plus extrême.

Pourtant, la pandémie disparaîtra et notre tourisme refleurira. Le virus ne détruira jamais notre cadre de vie unique au monde. Certes, il a mis à mal une bonne partie de nos habitudes sociales, mais il n'a pas fait disparaître la chaleur humaine, ni le sens de l'hospitalité du peuple polynésien.

Rendons hommage à l'action du gouvernement qui fait le maximum pour venir en aide à ce secteur-clé de notre économie et de notre société. Soutenons et encourageons pour son action notre ministre du Tourisme, Nicole Bouteau, et que je vous demande encore d'applaudir. (*Applaudissements.*) Mais félicitons également pour leur travail et leur motivation, la direction et les équipes de Tahiti Tourisme, le service du Tourisme, les professionnels de l'hôtellerie et des pensions de famille, les transports aériens, maritimes ou terrestres, les prestataires, les commerçants, bref, toutes celles et tous ceux qui font ce qu'ils peuvent, et même parfois davantage, pour préserver cette industrie essentielle pour la cohésion dans le pays.

Dans un souci de prévention sanitaire, certains auraient souhaité une fermeture prolongée de nos frontières et de notre ciel, comme c'est le cas chez nos voisins de Nouvelle-Calédonie, du Vanuatu, de Fidji ou d'autres archipels du Pacifique. Ce repli sur soi les a certes protégés de l'épidémie, mais à quel prix ?

Notre tourisme est le secteur économique le plus impacté par la crise sanitaire, un isolement prolongé eût signé son arrêt de mort par asphyxie. Notre Président, avec sagesse et courage, a adopté une position différente, refusant l'isolement et le confinement, à la fois pour sauver ce qui pouvait l'être et préserver l'avenir. Notre pays a beaucoup de chance, dans cette épreuve, d'avoir à sa tête un homme aussi avisé, qui met au-dessus de tout, l'intérêt des Polynésiens. Nous pouvons aussi remercier le ciel que le virus nous ait relativement épargnés. Nous sommes bien sûr de tout cœur avec les familles ayant perdu un proche, et nous partageons leur peine, mais, comparé à d'autres pays, le bilan de l'épidémie reste heureusement limité, et nos soignants, auxquels nous tirons un grand coup de chapeau, ont su faire face.

De toute manière, on ne peut pas rester éternellement coupé du monde... Les trop rares touristes qui sont venus chez nous depuis le mois de mai ont quand même permis à de nombreux acteurs de garder la tête hors de l'eau. Nous avons aussi assisté à une forte mobilisation de la clientèle locale qu'il faut remercier pour ce patriotisme touristique. Les Polynésiens découvrent les splendeurs de leur *pays* et de leurs îles, la diversité et la qualité de l'accueil et des hébergements, la créativité des prestations.

L'essentiel à présent est de maintenir l'outil de travail en bon état et même de profiter de cette crise pour l'améliorer, le faire monter en gamme et préparer la reprise. Il est impératif de préserver les compétences, les infrastructures, les réseaux de transport et de communication, de maintenir les sites

en bon état. Il est tout aussi important d'initier une mutation à moyen et plus long terme de notre industrie, en l'adaptant aux nouvelles attentes de nos visiteurs, comme le fait Madame le ministre, en particulier par le développement d'un tourisme vert, et en veillant jalousement à la préservation de notre environnement.

L'environnement justement, notre bien le plus précieux, est de plus en plus au cœur de tous les enjeux. De cette année 2020, je retiendrai deux faits marquants en matière d'environnement : il y a d'abord eu, au mois de juillet, après de longues années d'études et de concertation, l'adoption du SAGE, notre Schéma d'aménagement général de la Polynésie française, lequel constituera le cadre de référence et de cohérence des politiques publiques pour l'aménagement et le développement durable de notre *pays* pour les vingt prochaines années ; et la seconde décision importante que nous avons prise en 2020 en matière de protection de l'environnement, est la mise en œuvre d'un processus visant à l'interdiction progressive des sacs en plastique, lesquels sont à l'origine d'une pollution marine majeure, et une grave menace pour la biodiversité.

Pour 2021 et les années suivantes, les principales orientations stratégiques dans le domaine de l'environnement visent à tendre de plus en plus vers une réduction de l'empreinte carbone de notre pays, voire une neutralité carbone. Il s'agit de préserver la biodiversité exceptionnelle et le patrimoine naturel polynésien ; de garantir la préservation de notre cadre de vie dans un contexte de changement climatique ; de verdir les activités économiques et urbaines en minimisant leur impact sur l'environnement, et de créer un contexte institutionnel favorable au développement durable.

La communication et l'éducation ont un rôle primordial à jouer dans cette stratégie.

Notre patrimoine culturel est, avec l'environnement, le second pilier sur lequel notre industrie touristique doit s'appuyer pour croître et se fortifier. Veiller à leur intégrité est indispensable pour préserver l'attractivité de notre *pays* et nous démarquer des destinations concurrentes.

Je voudrais d'abord, là aussi, rendre hommage à notre ministre, Heremoana, aux équipes de la Maison de la Culture et du Conservatoire artistique, et à toutes celles et tous ceux qui se dévouent au service de la culture polynésienne, de la préservation de nos langues, et de l'éveil culturel de nos populations.

L'épidémie de covid-19 a durement frappé ce secteur. Cette année, nous avons, pour la première fois, été privés de Heiva. Les festivités du nouvel an chinois sont annulées. Des dizaines d'événements sont reportés ou organisés sous forme virtuelle, comme le Salon du Tourisme, le Salon du Livre ou le prochain FIFO.

Notre forte identité culturelle est un atout majeur, non seulement pour la cohésion de notre société, mais aussi pour le développement de notre tourisme et la préservation de notre environnement. Tout est lié, tout est solidaire. Solidarité est, du reste, le maître-mot dans la situation que nous connaissons.

Comme toujours, ensemble nous pouvons tout, alors restons unis pour affronter la réalité, prudemment et avec précaution, mais sans trembler, à la polynésienne.

*Merci de votre attention.*

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant-maire. (*Applaudissements.*)

La parole est à Monsieur Luc Faatau.

**M. Luc Faatau :** *Bonjour à toutes et à tous.*

La politique sectorielle de l'équipement sera, dans le budget 2021, le reflet de la volonté de relance et de redressement voulue par notre gouvernement, deux notions qui doivent nous apparaître comme des chemins à suivre et des objectifs à atteindre. Ce secteur concentre les moyens en investissement les

plus importants du fait de la nature des programmes concernés, je parle bien sûr du réseau routier, des infrastructures portuaires et aéroportuaires notamment, mais aussi des Grands travaux. Cette mission, pour 2021, totalise près de 11 milliards F CFP de crédits de paiement et bénéficie, soit dit en passant, des financements du 3IF (3<sup>ème</sup> instrument financier).

L'entretien du réseau routier a été maintenu, pour augmenter la capacité du réseau routier afin d'assurer la fluidité des déplacements, maintenir en état les chaussées, homogénéiser les aménagements et améliorer les conditions du bon fonctionnement du transport collectif. La question du réseau routier représente, à elle seule, 5,7 milliards F CFP. Les réseaux routiers des archipels ne seront pas oubliés puisque, pour les seuls Tuamotu-Gambier, c'est 1 milliard F CFP d'investissement qui sera consacré à l'amélioration des routes.

L'année 2021 confirmera la continuité en matière de réhabilitation des infrastructures portuaires et la mise aux normes des aéroports : les missions se poursuivent conformément au Schéma directeur 2015-2025 des déplacements durables interinsulaires.

Tout comme le chantier de la lutte contre les eaux, notre programme pluriannuel de sécurisation sera poursuivi, dans un souci de prévention face aux éventuelles catastrophes naturelles.

Toujours dans le but d'améliorer l'ensemble de nos infrastructures, une action de recensement, de visites techniques et d'études des installations sera réalisée pour un montant en investissement de 614 millions F CFP. Cet état des lieux permettra justement de maintenir à niveau, voire d'améliorer, le niveau de qualité et les normes exigées notamment en matière aéroportuaire. Ce sont 4,4 milliards F CFP d'investissement qui seront consacrés aux travaux sur les installations portuaires et aéroportuaires, et un budget de 71 millions F CFP pour l'entretien des équipements portuaires.

Je rappelle que, concernant les aéroports, les opérations de mises aux normes se poursuivent pour que certaines pistes puissent être habilitées à accueillir un nouveau trafic : je pense à des gros porteurs pouvant se poser à Rangiroa ou Nuku Hiva, qui auraient donc une dimension internationale ; à Bora Bora pour des jets privés dans la cadre du tourisme haut de gamme, ou, plus modestement, à des aéroports comme Takume, Apataki, Ua Huka, Ua Pou, Ahe, Katiu, qui étaient menacés de fermeture. Eux, demain, seront aptes à accueillir des appareils de plus grande capacité que les aéronefs actuels. Hors chapitre sécurité aéroportuaire, 17 opérations sont créées et dotées de 919 millions F CFP parmi lesquelles on trouvera des opérations de construction ou d'aménagement d'aérogare ou de hangar.

Concernant le plan de lutte contre les eaux, il s'agira, en 2021, de poursuivre le programme engagé sur les 30 rivières classées prioritaires pour libérer des zones aujourd'hui impropres à la construction et sécuriser les habitations existantes aux abords de ces cours d'eau. C'est un investissement de plus 1,3 milliard F CFP qui sera consacré au calibrage des rivières, après la réalisation d'un état des lieux préalable, pour sécuriser les biens et les personnes. Deux-cent-un millions F CFP de fonctionnement seront sollicités pour toutes les dépenses relatives à la protection des berges, des rivières et du littoral.

Parmi les grands travaux qui sont prévus pour l'année 2021, on doit citer le projet ambitieux de création d'un terminal international de croisière dont les travaux doivent démarrer au dernier trimestre 2021, et qui offrira à nos touristes une zone d'accueil exceptionnelle située en plein front de mer, sur le site de l'ex OPATTI, jouxtant la place Vaiete, entre les deux épis d'accostage des navires. Une surface pouvant accueillir plus de 2 000 passagers. Le budget d'investissement de l'opération (hors passerelle prise en charge par la Direction de l'équipement) est estimé à 1,75 milliard F CFP.

Nous citons également la poursuite du chantier du SWAC du CHPF à hauteur de 656 millions F CFP, et les opérations de câble sous-marin à fibre optique « Natitua Sud » reliant Tahiti aux Australes ou celui reliant les Samoa aux États-Unis qui est pour nous, une alternative au câble Honotua.

Voilà donc une synthèse de ce que l'on peut dire sur le budget lié à l'Équipement, dont on constate qu'il reste ambitieux malgré le contexte difficile que nous traversons.

Je vous demande donc de bien vouloir l'approuver et vous remercie pour votre attention. *Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le représentant. (Applaudissements.)*

La parole est à Madame Béatrice Lucas.

**M<sup>me</sup> Béatrice Lucas :** *Merci. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le président du gouvernement, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour à tous.*

L'année 2021 sera, comme le disait notre ministre des finances et de l'économie, une année de redressement de la situation et de relance.

Pour le secteur du logement, l'idée principale est le maintien du cap de ce qui a déjà été entrepris, malgré la crise. C'est ainsi que, malgré une baisse évidente des recettes fiscales, un budget de 7 milliards F CFP est consacré à ce secteur, sans compter les reports de crédits qui s'élèvent, à eux seuls, à un peu plus de 3 milliards F CFP, pour les opérations non réalisées en 2020. C'est donc un budget de près de 11 milliards F CFP qui est dédié à ce secteur.

Un plan pluriannuel sur trois ans est maintenu pour le développement de logements en habitat groupé, aussi bien sur Tahiti que sur Moorea. L'accession des jeunes ménages à la propriété sera facilitée par la poursuite des viabilisations de parcelles. À ce titre, 130 millions F CFP de CP seront sollicités sur les AP déjà en place.

Il y a quelques années, on parlait d'une cinquantaine de logements par an. Notre gouvernement a mis l'accent sur ce secteur depuis 2017 car nous parlions plutôt de 300 logements à l'année, et cette année, l'ambition se place encore plus haut avec un chiffre qui doit dépasser les 500 logements OPH en 2021, avec le souci de ne pas négliger les archipels.

L'objectif est même d'obtenir les permis de construire pour 800 logements neufs qui seront répartis en 200 logements en VEFA (Vente en l'état de futur achèvement), 200 logements en groupé et 400 logements en dispersé.

Une ligne de crédit figure en effet au budget concernant l'acquisition de logements en VEFA pour 145 millions F CFP de crédits de paiements pour un programme de 75 logements, et de 4,2 milliards F CFP d'autorisations de programmes nouvelles en vue de l'acquisition en VEFA de 200 autres logements.

La rénovation du parc immobilier existant est également une préoccupation de notre gouvernement, qui prévoit des aides en matériaux permettant aux bénéficiaires d'améliorer leur logement sur le plan de la sécurité, de la salubrité et de l'étanchéité. Des agrandissements sont aussi possibles grâce à ces aides.

En l'occurrence, ce ne sont pas moins de 2500 aides qui seront attribuées, réparties entre 1200 aides pour les Îles du Vent (soit 900 millions F CFP d'AP nouvelles) représentant les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de la population et 1300 aides pour les autres archipels (représentant 1,06 milliard F CFP), soit un quart ( $\frac{1}{4}$ ) de la population.

Au titre de la réhabilitation des infrastructures existantes, on peut noter par exemple que 2 milliards F CFP d'AP nouvelles ont été sollicités pour le financement de travaux sur 260 logements de la cité Grand, de Teiato (sur la commune de Tiarei) ou du CHE de Outumaoro.

On le voit, le budget alloué au secteur du logement reste conséquent malgré la crise, ce qui illustre bien la volonté du gouvernement de faire de ce secteur une priorité. Le budget qui y est consacré couvre tous les aspects de la problématique de l'habitat : aussi bien la réhabilitation des en-cours qui

en ont besoin, l'amélioration de l'existant, la recherche de nouveaux sites, le développement de nouveaux programmes, en maintenant une juste répartition entre les concentrations démographiques que représentent Tahiti et Moorea, et le reste de la Polynésie.

Ce secteur est une préoccupation majeure de notre gouvernement. En janvier de cette année, notre Ministre du logement déclarait, lors du comité de pilotage de la politique publique de l'habitat 2020/2030 : « *Trop de familles restent à la recherche d'un toit décent et ce malgré les premiers efforts engagés par le Pays dans ce domaine.* » *Les efforts se poursuivent et s'accroissent dans ce secteur qui représente un enjeu social majeur, mais aussi un enjeu économique avec le cercle vertueux corollaire de la relance d'activité des entreprises du BTP et de la création d'emplois.*

*Merci au gouvernement, et merci Monsieur le ministre.*

*Voilà, chers collègues, quelques éléments du budget concernant le logement. Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. (*Applaudissements.*)

La parole est à Madame Dylma Aro.

**M<sup>me</sup> Dylma Aro :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour.*

En commission législative, lors de l'étude préliminaire du budget primitif du Pays, nous avons tous entendu la ministre du Tourisme prendre un engagement fort vis-à-vis de *Air Tahiti Nui*. Cette entreprise stratégique du pays, elle aussi fortement impactée par la crise sanitaire. Comment pourrait-il en être autrement ? Nous avons créé cette compagnie polynésienne voilà bientôt vingt-cinq ans. La collectivité polynésienne en est l'actionnaire majoritaire, et elle est surtout notre meilleure garantie pour une desserte internationale régulière avec le reste du monde.

Quelles que soient les difficultés actuelles rencontrées par la compagnie *à la fleur*, au même titre que l'ensemble du transport aérien international littéralement cloué au sol par un ennemi aussi sournois qu'invisible, nous ne pouvons décemment pas balayer d'un revers de main, le formidable élan qui a concouru à la naissance de cette entreprise.

Nous ne pouvons plus ignorer les succès engrangés jusqu'en 2019 qui, à la faveur d'une bonne santé financière retrouvée, ont permis dernièrement à ATN de renouveler entièrement sa flotte pour des appareils flambant neufs de dernière génération. Enfin, des sacrifices ont déjà été consentis en interne, et je pense au Plan de départ volontaire déjà mis en œuvre pour que justement l'aventure continue.

Mes chers collègues, à l'instar de l'attention portée en métropole par le ministre métropolitain de l'Économie au pavillon d'Air France-KLM, et au-delà de nos sensibilités politiques, je souhaite que nous fassions tous bloc autour d'ATN car elle est à la fois notre ADN et notre meilleur atout pour véhiculer l'identité polynésienne tout autour de la planète.

Air Tahiti Nui peut compter sur une trésorerie suffisamment solide à court et moyen terme pour tenir le choc dans l'attente que les turbulences se dissipent et que le ciel se dégage.

Aussi, je veux croire que le meilleur reste à venir pour *Air Tahiti Nui*, et d'une manière générale pour l'ensemble du secteur touristique.

*Merci bien pour votre attention. (Applaudissements.)*

**Le président :** *Merci.* Merci, Madame la représentante. (*Applaudissements.*)

La parole est à Madame Louisa Tahuhuterani.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani** : Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

C'est aujourd'hui la journée internationale du handicap que nous célébrons chaque année, et c'est l'occasion pour moi d'aborder avec vous le volet social de ce budget primitif 2021.

Au total, pas moins de 31, 862 milliards F CFP sont dévolus aux missions du ministère de la famille, des affaires sociales, et de la condition féminine, en charge de la lutte contre l'exclusion, dont la plus grosse part concerne le budget du RSPF qui s'établit à 25 milliards F CFP sachant que nous disposons de 4 milliards F CFP de réserve. La Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) qui est en quelque sorte le bras armé du ministère, bénéficie quant à elle d'un peu plus de 2 milliards F CFP en fonctionnement.

Dans cette enveloppe, 5,7 millions F CFP sont prévus pour la communication et le relais de messages concernant la sécurité et le respect des personnes, la famille, la jeunesse, les *personnes âgées*, et le bien vivre ensemble. Il est en effet primordial de promouvoir la mission du travailleur social qui, si elle est difficile et même très difficile, est incontournable.

Nous devons encourager nos jeunes à choisir cette profession noble. Je tiens d'ailleurs à saluer ici le dévouement et l'implication de nos travailleurs sociaux qui, même s'ils ne sont pas toujours bien accueillis, et même agressés parfois, se retrouvent en première ligne sur le terrain pour comprendre, guider, aider et continuer de répondre aux besoins de nos populations.

Pour 2021, 25 millions de F CFP sont prévus pour les aides à la famille et aux personnes par le biais de la commission de secours de la DSFE qui se réunit une fois par mois. Ensuite, 496,5 millions F CFP pourront être attribués en aide familiale au logement (l'AFL) pour des locataires du parc OPH, et sachez que Madame la ministre nous a assurés en commission qu'elle disposait toujours de crédits suffisants pour les aides alimentaires contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là.

Pour soulager au mieux nos travailleurs sociaux, la carte prépayée va être mise en place, ce qui leur fera gagner un temps considérable car l'attribution des bons alimentaires est particulièrement chronophage pour eux, et c'est autant de temps en moins consacré à la prévention, le cœur de leur métier.

Je terminerai avec un mot sur la PSG, notre protection sociale généralisée, dont le financement fait l'objet d'une vigilance accrue de la part de notre nouveau ministre en charge des Finances et du Budget. Comme nous l'a indiqué Monsieur Yvonnick Raffin en commission législative, il a déjà démarré une réflexion avec un groupe de travail appelé *Task force* pour proposer un nouveau modèle économique d'ici le mois de juillet prochain. Je tiens ici à l'encourager ainsi que ses équipes car je sais comme la tâche est ardue et le calendrier serré.

Voilà mes chers collègues les quelques réflexions que je souhaiterais partager avec vous et je vous invite, bien entendu, à adopter avec nous ce projet de budget primitif 2021.

Monsieur le président, le gouvernement *courage* ! Voici tous nos encouragements pour l'année 2021, malgré la crise. Nous ne sommes pas sourds, malgré que nous venions des îles. Monsieur le Président, tous nos encouragements. (*Applaudissements.*)

**Le président** : Merci, Madame la représentante.

La parole est à la dernière intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Romilda.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahiaata :** Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, cher public, *bonjour*.

En tant qu'élue de Moorea et vice-présidente de la commission de l'Éducation, je souhaitais faire un petit focus sur ce domaine qui me tient particulièrement à cœur. Je suis en effet ravie de constater que dans le document budgétaire que nous sommes amenés à adopter aujourd'hui, une dotation de 3 milliards F CFP est inscrite en investissement pour la construction d'un lycée général et technologique à Moorea. Cela répond à une demande forte de nos familles de Moorea, et je tiens à remercier Madame la ministre d'avoir maintenu ce projet qui date depuis plusieurs années maintenant. Cela évitera ainsi à plus de 300 élèves qui font l'aller-retour sur Tahiti tous les jours, de se lever aux aurores pour prendre le bateau, s'ils n'ont pas la chance d'avoir une place en internat. D'autant que c'est un chantier d'envergure qui donnera du travail à nos entreprises locales.

Bonne nouvelle également pour nos étudiants polynésiens que nous continuons à accompagner et aider le mieux possible. Outre la mise en place, depuis 2018, de nouveaux dispositifs tels que le transport terrestre et maritime gratuit pour tous les étudiants post-bac, ou encore l'aide au permis de conduire qui a rencontré un franc succès et qui va être renouvelée. Nos étudiants vont aussi bénéficier du versement d'un mois de bourse supplémentaire. Rappelez-vous en effet que lors de notre séance du 19 novembre dernier, Madame la ministre Christelle Lehartel a annoncé que, dès le début de l'année 2021, elle proposerait au conseil des ministres de modifier l'arrêté régissant les modalités d'organisation et d'attribution des allocations d'études du Pays afin de verser à nos étudiants, dès le mois de juin prochain, un 10<sup>ème</sup> mois de bourse au lieu des 9 perçus actuellement ; mesure confirmée par Monsieur le Président dans son discours de ce matin. Dès l'année qui arrive, une réflexion sera d'ailleurs menée avec les différents partenaires de la vie étudiante sur ces dispositifs de bourses et d'allocations aux étudiants, sachant, pour mémoire, que le budget de ces aides s'élève à plus d'un milliard F CFP par an.

Pour terminer, je tiens aussi à saluer la reprise des réunions de travail en août dernier sur la création d'un guichet unique type CROUS (centre régional des œuvres universitaires scolaires) qui avaient été enclenchées en 2019 mais interrompues avec l'arrivée de la covid-19.

Enfin, comme chaque année à cette même période, le dialogue de gestion avec le ministère de l'éducation nationale doit avoir lieu à Paris, d'ici la semaine prochaine. Son principe, comme vous le savez, consiste à améliorer la transparence des informations budgétaires, à favoriser la stratégie pluriannuelle et à préparer, dans le cadre de la Loi de finances 2021, la prochaine rentrée scolaire du mois d'août. L'aspect sanitaire sera évoqué bien sûr, car on a pu voir que cette pandémie a mis en évidence de nouvelles problématiques auxquelles il va falloir trouver des solutions.

Je ne serais pas plus longue, même si évidemment il y a encore beaucoup à dire, mais je tenais vraiment à remercier encore une fois Madame la ministre, et à l'encourager dans le cadre de ce dialogue de gestion car je sais qu'elle va se battre pour que l'État maintienne les moyens qu'il dédie à l'éducation en Polynésie française.

*Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au président de la commission de l'économie et des finances pour conclure.

**M. Antonio Perez :** Merci, Monsieur le président de notre assemblée. Monsieur le Président du Pays, vous avez constaté que votre majorité fait bloc, et que nous sommes tous ensemble avec le pays et votre gouvernement. Vous avez ressenti cette énergie positive qui émane de nos élus.

Depuis le début de la crise, notre vie démocratique a bénéficié d'une union sacrée et aujourd'hui, j'ai senti un revirement dans les interventions de quelques collègues. J'ai perçu quelques critiques assez aiguisées, et je dirais que c'est bon signe. Cela veut dire que la crise est en train de s'estomper. Autant dans ces situations de crise profonde, il y avait cette union sacrée, et aujourd'hui, j'ai senti un délitement. Cela veut dire que nous sommes en train de sortir de la crise sanitaire : il y a les vaccins qui vont arriver, et au niveau des comptes du Pays, nous avons également su faire face. Donc, c'est bon signe ! C'est bon signe.

J'ai retenu bien entendu — parce que c'est l'expression démocratique et il faut savoir écouter — les éléments, et j'aimerais leur dire, par exemple, pour la taxe de péréquation, ce que nous appelons d'abord un geste de soutien, de solidarité en faveur de nos archipels notamment, eh bien lundi, à 14 h 30, nous tiendrons une séance en commission de l'économie pour présenter, de manière très claire et très précise, le mécanisme. Nous avons envoyé également un mail à tout le monde, notamment aux *maires* des îles pour qu'ils puissent suivre en visioconférence, en direct, la présentation du dispositif, de sorte à ce qu'ils aient vraiment tous les éléments en main et à leur connaissance. Et je suis sûr et persuadé qu'une fois que vous aurez pris connaissance de tout le mécanisme, vous allez voter pour la loi du pays parce que c'est un dispositif de soutien en faveur de nos archipels, de nos habitants qui sont en souffrance avec un prix du kilowattheure largement plus élevé que ce que nous payons ici, et avec ce dispositif de soutien, de solidarité, c'est un geste que vous ferez envers tous nos habitants des archipels.

J'ai retenu également quelques critiques sur la convention du soutien pour le transport aérien dans nos archipels, et donc c'est le même principe. Nous avons eu une présentation très intéressante et très précise du directeur de l'aviation civile, il y a deux jours en commission également de l'économie, et il nous a bien expliqué qu'il n'y aura pas de changement sur le prix des tarifs. Le dispositif est tel qu'avec un mécanisme en triptyque avec le Pays, l'État — avec des discussions en cours — et cette contribution, nous aurons la possibilité d'offrir à nos concitoyens des îles des billets moins chers car aujourd'hui et depuis tant d'années, on se plaint — et c'est normal — de la cherté des billets.

Voilà. C'est ce que je voulais vous dire, Monsieur le président. Merci de m'avoir donné cette minute de conclusion. Et je voudrais encore remercier tous mes collègues de la majorité qui ont fait de superbes interventions. Bravo à tout le monde ! *Merci.* (*Applaudissements sur le banc du groupe Tapura huiraaatira.*)

**Le président :** Merci, Monsieur le président de la commission des Finances. Le groupe Tāpura huiraaatira reste dans son temps qui a été dévolu par la conférence des présidents.

Maintenant, je vous propose une pause ravitaillement. Pour nos élus, vous avez une *un plat* dans la salle des commissions d'à côté pour pouvoir déjeuner de manière à respecter la distanciation. Je vous propose une reprise à 14 h 30. Merci.

*(Suspendue à 12 h 37, la séance est reprise à 14 h 9.)*

**Le président :** Bien. Je vous propose de reprendre nos travaux. Le temps imparti à la discussion générale a été épuisé, et j'invite le gouvernement à prendre la parole s'il a des interventions par rapport aux interventions des représentants de l'assemblée. La parole est à Monsieur le ministre de l'économie.

**M. Yvonnick Raffin :** Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président de la Polynésie, Mesdames et Messieurs les représentants, je vais essayer de répondre aux questions, en tout cas aux interrogations et aux observations qui ont été émises ce matin sur plusieurs sujets, notamment sur le budget et la loi du pays qui porte la péréquation, et puis parler un petit peu du second emprunt si l'on devait effectivement contracter celui-ci.

Sur la question des équilibres budgétaires, il convient de rappeler que ce projet de budget pour 2021 s'inscrit pleinement dans l'objectif de relance portée par le gouvernement ; et pour lancer en période de crise, il nous faut faire montre d'une certaine souplesse, je dirais même d'un sens aigu de la contorsion tellement l'exercice est compliqué, en anticipant autant que possible les effets de bord.

En effet, on ne peut pas reconduire toutes les dépenses quand les recettes chutent — ça, c'est mécanique, c'est mathématique —, tout comme on ne peut pas réduire aveuglément toutes les dépenses sans se soucier des conséquences bien concrètes sur l'économie. « *Baisser les dépenses publiques* » pour le ministre que je suis, est très facile comptablement. Par contre, cela a des conséquences sur l'économie qui sont « contre économique ». « *Baisser la masse salariale* », « *mettre en place des plans de départ volontaire* », mécaniquement, aboutissent à un affaiblissement des cotisations sociales et à une baisse du pouvoir d'achat ; et ce n'est pas ce qui est recherché aujourd'hui, au contraire. C'est mettre un maximum de moyens pour maintenir ce pouvoir d'achat à tous nos concitoyens.

Nous avons adopté la stratégie de la ligne de crête qui consiste à regarder avec lucidité sans se raconter d'histoires. C'est le choix du réalisme politique, du pragmatisme et de la responsabilité. Et cette responsabilité nous dictait à une conduite évidente : il nous fallait adapter nos dépenses de fonctionnement pour préserver nos marges en investissement. C'est l'orientation retenue que vous voyez traduite dans ce budget qui, je le rappelle, évoluera et s'adaptera tout au long de l'année. Nous présenterons, comme je l'ai dit et proposé, autant de collectifs que nécessaire car personne ne peut savoir de quoi demain sera fait.

Gouverner c'est prévoir, nous enseigne un vieil adage, et je complèterais par « gouverner, c'est agir » ; c'est le sens de cet ajustement en temps réel que j'évoquais via l'hypothèse de plusieurs collectifs. Cette agilité, nous la mettons en œuvre quotidiennement. À titre anecdotique, juste avant de venir ce matin, j'ai demandé à mes services d'organiser la semaine prochaine une commission extraordinaire pour les aides aux entreprises. Normalement, à cette même époque, il ne s'en tient plus car on attend le prochain budget. Mais, comme je le disais, nous vivons une période particulière et il fallait que le gouvernement soit au rendez-vous de cette crise et surtout de cette demande des entreprises. Eh bien cette année, en 2020, et demain, en 2021, vous l'aurez bien compris, nous réunirons autant que faire se peut autant de commissions que nécessaire pour répondre aux urgences et aux attentes des acteurs économiques.

Sur le second prêt, effectivement, le coût de l'endettement est estimé à près de 112,9 milliards F CFP pour 2020. Le gouvernement va-t-il emprunter à nouveau ? C'est tout l'objet effectivement de ce plan de relance que je présenterai la semaine prochaine à votre assemblée, et nous définirons bien tous ensemble — je dis bien « tous ensemble » — les objectifs à atteindre quant à relancer notre économie. Ce plan de relance qui sera défini par fiche d'opérations (fiche projets) sera concrétisé d'ici la fin du mois de janvier et à ce moment-là, nous ferons les arbitrages. Sachant qu'en fonction de ces arbitrages, il faut que ces arbitrages soient réalistes d'abord, et surtout dans la droite ligne d'un volontarisme. Et c'est seulement à ce moment-là, que nous envisagerons ou pas de contracter un deuxième prêt pour cette relance. Vous aurez bien noté que dans ce budget primitif 2021, nous avons inscrit 15 milliards F CFP d'emprunt, qui ne font pas partie de ce plan de relance, pour démarrer nos investissements 2021.

Maintenant, il y a une question sur cette fameuse disposition de solidarité de péréquation dans le domaine de l'électricité. Avant de détailler les modalités de ce nouveau dispositif, permettez-moi d'en rappeler les objectifs majeurs en commençant par cette vérité qui est souvent oubliée : plus un réseau est petit, plus le coût de revient est cher. C'est une réalité économique, malheureusement, plus un réseau est petit et plus le coût de revient est cher. Le dispositif de solidarité vise à soutenir les services publics de l'électricité des petites communes via la contribution de l'ensemble des clients de toute la Polynésie française, l'ensemble des clients de toute la Polynésie française. Cela est important parce qu'aujourd'hui, ces petites communes disposent de réseaux structurellement déficitaires car le coût de revient de l'électricité — comme je le disais, plus un réseau est petit, plus le coût de revient est cher —

est bien trop élevé du fait de l'insularité et des infrastructures qui sont peu performantes aujourd'hui. Demain, grâce à ce fonds de solidarité, ils disposeront de moyens pour équilibrer leur budget annexe de l'électricité — obligation qui est rendue par le CGCT, je le rappelle — et envisager ainsi de nouveaux investissements.

La sémantique est importante, ici. Il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe sinon celle-ci abonderait naturellement le budget général. Il s'agit d'une ressource affectée dans un fonds spécifique au service des communes des archipels. Il s'agit ni plus ni moins de l'expression de la solidarité, et cette solidarité polynésienne tant reconnue. Il s'agit, pour le dire autrement, de l'instauration d'une véritable continuité territoriale énergétique. À l'heure où la solidarité entre territoires est au centre des débats politiques, notamment via le principe de continuité territoriale, ce texte a pour ambition de répondre à l'impératif d'égalité de tous devant un service essentiel et aux attentes du secteur afin de contribuer notamment à l'équilibre des exploitations des services publics de l'électricité.

Dès l'entrée en vigueur du fonds de solidarité, les clients de l'électricité seront, non pas assujettis à une taxe mais à un réajustement du tarif de l'électricité. Cela est important car il s'agit d'un réajustement du tarif de l'électricité destiné à alimenter ledit fonds. Les sommes ainsi collectées seront reversées au gestionnaire d'unité de production électrique structurellement déficitaire en raison des contraintes externes. En effet, la taille modeste des réseaux, l'éloignement de Tahiti et la typologie des consommateurs constituent les trois principaux facteurs de déficit des réseaux électriques dans les îles.

Par ce dispositif de solidarité, la fixation d'un prix de référence — c'est là où est l'importance, c'est ce fameux prix de référence qui sera commun à tous les archipels et à toutes les îles — de vente d'électricité rendra l'accès au service public d'électricité équitable pour l'ensemble des usagers sans différenciation géographique. Via ce nouveau mécanisme donc qui exprime encore une fois la solidarité entre Tahiti et les îles, le Pays élargit ainsi la péréquation interne jusqu'alors pratiquée par le concessionnaire historique (EDT) aux 36 autres réseaux gérés en direct par les communes qui disposent ainsi des moyens d'équilibrer leur service public d'électricité au bénéfice des populations.

Je vais illustrer concrètement mon propos pour que vous ayez bien à l'esprit l'impact de cette proposition. Pour équilibrer l'exploitation des services publics d'électricité, il faudrait que les communes vendent l'électricité à un prix prohibitif. Je prends un exemple : à Tahuata, aux Marquises, le véritable coût de l'électricité serait, sans cette péréquation interne qui existe aujourd'hui, de 104 F CFP le kilowattheure. À titre de comparaison, le coût moyen de l'électricité sur Tahiti (hors péréquation) est de 31 F CFP le kilowattheure. Pour en revenir à l'exemple de l'île de Tahuata, l'électricité coûterait 73 F CFP de plus que sur Tahiti, c'est-à-dire 73 F CFP de plus supportés bien évidemment par l'utilisateur, par le Polynésien, alors que le pouvoir d'achat, vous le savez, est bien moindre.

Cette réalité, Électricité de Tahiti l'a bien comprise dans sa gestion des services publics. EDT gère actuellement 22 réseaux et a mis en place une péréquation interne visant à garantir un tarif harmonisé pour l'ensemble de ses usagers, tout en comblant les déficits d'exploitation sur les petits réseaux. Ce déficit est estimé aujourd'hui à 3 milliards F CFP. Pour vous le dire autrement, aujourd'hui, lorsque vous payez sur Papeete, par exemple, votre facture, vous contribuez déjà à combler le déficit de Nuku-Hiva, Tahuata, et d'autres îles comme Moorea, Bora-Bora, et j'en passe. Je le redis, vous participez déjà aujourd'hui à cette péréquation ; sans le vouloir, vous le participez déjà.

Notre projet vise à élargir cette péréquation aux 34 autres réseaux gérés en régie par les communes. Demain, grâce à ce dispositif de solidarité, nous accompagnerons 56 réseaux au lieu de 22 actuellement, c'est-à-dire que nous couvrirons toutes les îles de la Polynésie française, et tous les clients disposant effectivement de la fée électricité. C'est donc le moyen pour couvrir l'ensemble de la population qui a accès, comme je le disais, à l'électricité.

À travers ce projet, nous mettons donc en œuvre le plan de transition énergétique qui, je vous le rappelle, vise notamment à améliorer la transparence du coût de l'électricité et offrir la possibilité aux

petites communes d'envisager un nouveau mode de gestion. Comme vous l'avez compris, grâce à ce dispositif, ces petites communes ne connaîtront plus de déficit d'exploitation structurel sur leur budget annexe — ça, c'est un fait nouveau et important — et pourront ainsi, si elles le souhaitent, attirer des acteurs professionnels pour les accompagner dans la gestion de ce service public essentiel pour notre population.

Autre avantage, les réseaux sur les îles seront mieux entretenus, professionnalisés, et donc les coupures devront y être moins fréquentes. Et j'irai plus loin, si les petites communes n'ont plus de déficit et structurent leur service public de l'électricité, elles pourront mobiliser davantage de moyens pour la transition énergétique. Vous le voyez, c'est un cercle vertueux. Cette péréquation, elle se fait toujours, vous l'avez compris, au bénéfice des plus démunis. Donc, même si les moyens diffèrent, nous poursuivons et nous poursuivrons le même objectif : c'est protéger les plus démunis. Et en la matière, le coût de l'inaction serait bien plus conséquent pour l'avenir de nos enfants. Je n'ai pas de boule de cristal, comme je le disais, mais le coût des hydrocarbures finira toujours par grimper un jour, donc le coût de l'électricité également puisque c'est un des paramètres essentiels dans la composition du tarif de l'électricité.

De plus, dans un monde globalisé où la crise covid-19 a montré le risque lié à notre dépendance aux importations, il nous faut penser à un modèle plus résilient et plus endogène. Eh bien le texte qui vous est proposé vise précisément à répondre à ces enjeux majeurs pour l'avenir de notre *pays*, tout en assurant pleinement notre compétence de continuité territoriale. Et pour le dire autrement, je vous parle là d'une expression de la solidarité entre tous les Polynésiens qui résident à Tahiti, aux Marquises, aux Tuamotu, aux Australes, aux Gambier ou dans les Îles-sous-le-vent. Si nous voulons que toutes les îles puissent se développer et limiter ainsi l'afflux sur Tahiti, il nous faut donner à toutes les communes, les moyens d'améliorer les conditions de vie des populations, et cela passe par un service public de l'énergie efficace, je dirais, même efficient.

J'ai bien compris que ce texte arrive vite, oui. Que certains pensent qu'il faudrait peut-être davantage de temps pour en parler. Je rappelle quand même que ce texte a été initié, en tout cas dans les esprits, en 2015. Je vais être totalement transparent avec vous, si nous voulons réussir notre transition énergétique, nous n'avons plus de temps à perdre. Je vous rappelle également que ce texte est composé d'une loi du pays et d'une délibération d'application. Cette dernière ne sera examinée qu'après promulgation de la loi, soit entre février et avril. Nous aurons donc tout le temps nécessaire pour débattre encore des détails de calcul, et — encore une fois je le répète — nous le ferons ensemble parce que là, j'ai également besoin d'avoir l'avis des maires, de toutes les communes pour mettre en place effectivement cette nouvelle tarification ; et comme je m'y suis engagé, nous tiendrons autant de réunions que nécessaire pour arriver à mettre en place cette fameuse péréquation.

Enfin, et j'en terminerais là, sur la protection sociale généralisée, je ne mettrai pas une taxe force mais une *task force*. Il y a une différence, hein ! Cette *task force* a été mise en place déjà. Depuis maintenant un mois, des réunions ont été mises en place. L'objectif est bien de réformer notre protection sociale généralisée parce que, pour votre gouverne, le régime des salariés qui pèse quand même près de 74 % de la protection sociale généralisée vient de voter... Le gouvernement vient de rendre exécutoire le budget 2021 qui affiche à ce jour un déficit de 10 milliards F CFP ; et donc, c'est un déficit abyssal ! Rien que cela nous force en fait à réfléchir effectivement à une réforme du modèle économique de notre protection sociale généralisée. Et l'objectif que l'on s'est fixé, est de revenir vers vous, j'allais dire au mois de juillet-août, pour vous présenter nos travaux et les futures réformes à venir pour pérenniser notre protection sociale généralisée car, pour votre information, dans les dix ans qui viennent, entre 30 % et 40 % de la population auront plus de 65 ans ; et donc, il faut penser à eux déjà. Tout cela me fait dire qu'il faut rester confiant — moi, je le suis, nous sommes confiants au gouvernement — pour vous proposer, dès le second semestre pour le budget 2022, une réforme du modèle économique dans notre protection sociale généralisée.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. (*Applaudissements dans la salle.*)

Je vous propose de passer à la délibération. Je dispense le rapporteur de faire la lecture pour essayer d'aller vite mais cela ne nous empêche pas de poser des questions.

**PREMIÈRE PARTIE**  
*Conditions générales de l'équilibre réel*

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1<sup>er</sup> ? Qui est pour ?... Abstentions pour le groupe Tavini huiratira. Le groupe Tahoeraa huiratira vote pour. Et A here ia Porinetia est pour également. Cela fait 47 voix pour et 8 abstentions. Il y a des absents. Merci.

Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. Merci.

Article 3

**Le président :** La réglementation budgétaire m'oblige à faire voter mission par mission, malheureusement. Moi, j'aurais aimé adopter une procédure simplifiée. Peut-être pour la prochaine fois, Monsieur le Président, dans la réforme de notre réglementation.

Mission 960

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 961

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 962

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 963

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 964

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 965

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 966

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 969

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Le groupe Tavini huiraatira est pour la mission 969. Unanimité pour la mission 969. Merci.

Mission 970

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote la mission 970. Le groupe Tavini huiraatira, vous revenez à l'abstention ?... Vous êtes pour aussi. Unanimité pour la mission 970.

Mission 971

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Unanimité. Merci.

Mission 973

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Unanimité. Merci.

Mission 974

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Abstention pour le groupe Tavini huiraatira. Merci.

Mission 975

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Abstention pour le groupe Tavini huiraatira ?

La parole est à Madame Teumere Atger-Hoi.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Pour les transports, on vote pour.

**Le président :** Pour les transports, Madame Teumere Atger-Hoi vote pour et abstention pour le reste du groupe. Cela fait 1 voix de plus pour les transports, donc 46 voix pour et 7 abstentions.

Mission 976

**Le président :** Je sou mets au vote la mission 976. Même vote avec l'abstention du groupe Tavini huiraatira ?... Monsieur le président Geros, toujours abstention ?... O.K. Merci.

Mission 990

**Le président :** La parole est à Monsieur le président de groupe, Antony Geros.

**M. Antony Geros :** *Merci, Monsieur le président. S'agissant des deux fonds que nous souhaitons créer, comme cela a été dit ce matin, lors d'une réunion, je disais qu'il était préférable pour nous d'examiner les nouvelles taxes avant le budget. Car, ces dernières ne sont pas dans le budget alors qu'elles viennent en soutien à notre peuple, comme l'a souligné le ministre. Donc, nous devons attendre la réunion de la commission pour débattre sur ces nouvelles taxes.*

*Pour revenir sur la fiscalité existante, même si nous ne les avons pas toutes, comme l'a expliqué le Président, et notamment sur la TDL, il était question lors des séances des années passées de supprimer cette taxe qui a pour objet de taxer des produits importés qui seraient directement concurrents de produits fabriqués localement et qui est destinée à dissuader les importations. Aujourd'hui, nous avons une diminution de nos importations. Et je constate que la TDL est toujours d'actualité. Donc, je pose la question de savoir si le gouvernement a prévu de la remplacer par une autre taxe ou de suivre la décision que nous avons prise à l'époque de la supprimer.*

*S'agissant des amendes, je me souviens qu'en 2018, l'État français avait décidé de les renvoyer au Pays. C'est bien cela ?... Avant, ce n'était pas le cas. Aujourd'hui, toutes les amendes rentrent dans les caisses du Pays. Donc, je suis étonné et me pose la question de savoir pourquoi Leroy avait retenu les amendes pour les redistribuer à la Croix-Rouge. Normalement, il doit les reverser dans les caisses du Pays et il vous appartient à vous, Monsieur le Président, de les redistribuer à la Croix-Rouge parce que, suite à la décision de l'État français, cela relève de la compétence du Pays.*

*En outre, j'aimerais que vous m'expliquiez ce que représente la retenue à la source sur les revenus. J'avoue que j'ai oublié ce dont il s'agit depuis la dernière fois que j'ai eu en charge le budget. Il est question d'une enveloppe d'un milliard, ce qui est énorme, alors que nous n'avons pas de fiscalité directe localement, à part la CST.*

*Et, enfin, nous sommes conscients que nous sommes en crise et que la situation est difficile pour les ménages. Or, au niveau de l'impôt sur les propriétés bâties, vous prévoyez une augmentation de 158 millions de francs CFP. J'aimerais comprendre votre vision parce que la plupart des gens demande plutôt la suppression de cette imposition en période difficile.*

*Telles sont donc les questions que j'ai souhaité poser sur cette mission. Merci.*

**Le président :** *Merci.* La parole est à Monsieur le Président du gouvernement.

**M. Édouard Fritch :** *Monsieur le président, je souhaiterais répondre brièvement aux questions de notre ami Antony Geros.*

*Si, d'après vous, 1,75 F CFP c'est trop lourd, je propose de tout annuler. Je suis prêt. Pour le gouvernement, il est temps aujourd'hui de mettre en œuvre la péréquation. Je suis persuadé que c'est quelque chose de bien parce que nous avons travaillé sur ce dossier pendant plusieurs années. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une date critique où nous pouvons tous payer au même prix le kilowattheure que l'on soit ici, à Nukutavake, à Tubuai ou ailleurs. Pour moi, vous tournez en rond, me répétant sans cesse qu'il s'agit d'une taxe. Si, pour vous, c'est une mauvaise chose, annulons tout. Je vous assure que je suis prêt. Proposez-nous un amendement dans ce sens. Cela dit, pour moi, nous sommes arrivés à une période où il faut mettre en œuvre ce type de programme, pas pour nous... Encore une fois, je suis persuadé que si nous mettons en place cette solidarité dans notre pays, pour le prix du kilowattheure et pour le transport aérien, peut-être que nous pourrions aller chercher d'autres sources de financement pour nous aider. Autrement dit, nous devons donner l'exemple. Nous sommes fatigués d'attendre. Combien de députés et de sénateurs se sont battus pour que cette continuité soit mise en place ! Aujourd'hui encore, rien. Nous avons aussi demandé à faire baisser le prix de l'électricité, mais en vain. Aujourd'hui, je vous propose de le faire. Assumons nos responsabilités ! Voilà l'objet de ces fonds de péréquation. Mais si vous vous obstinez en me rabâchant que c'est plutôt*

*une taxe que je propose, je vous dis clairement que, dans ces conditions, il vaut mieux tout annuler et laisser la situation des îles tel quelle. Mais, j'ai de la compassion pour eux. Donc, si vous considérez cela comme une taxe, je vous propose de tout annuler. Pour ma part en tous les cas, il est question d'augmenter le prix de l'électricité ici, à Tahiti, mais également dans les îles. Nous ne serons pas les seuls à payer, et c'est ce qui a changé. Car j'avais demandé au ministre de faire en sorte que tout le monde paie, c'est-à-dire que l'on allège pour les uns, à 75, et que, pour nous, on mette à 1,75. Eux également paient, pour ne pas être accusés d'être des assistés.*

*Mais, en observant les deux groupes ici présents, j'ai l'impression que vous n'êtes pas sûrs de vous et peut-être même que ce n'est pas ce que vous voulez. Si vous voulez suivre la proposition de Nuihau Laurey, annulons tout. C'est comme vous voulez.*

*Pour l'heure, effectivement, le texte n'est pas encore adopté. Si vous souhaitez attendre l'adoption de ce texte, attendons. Mais je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait pas le faire aujourd'hui parce que ledit texte sera adopté avant même la fin de cette année. C'est juste ça. Voilà pourquoi il y a un léger retard.*

*Donc, la décision vous appartient. Tout ce que je peux dire c'est que les habitants des îles attendent depuis longtemps que l'on s'occupe de leur situation au niveau de l'électricité et du transport aérien. Il est vrai que nous n'avons pas les mêmes soucis quotidiens que ceux des îles, il suffit que l'on prenne notre voiture pour rentrer dans notre foyer. Mais que faire par rapport à eux ? Allons-nous attendre l'aide des Français ? Je ne le pense pas. Nous devons nous prendre en charge nous-mêmes et c'est le sens même du fonds de continuité territoriale pour le transport. Nous l'avons attendu pendant plusieurs années et je pense qu'il est plus que temps de le mettre en place parce que l'on ressent de plus en plus la pauvreté. Il s'agira d'une petite augmentation du prix de l'électricité dans l'intérêt de plusieurs communes.*

*S'agissant de la TDL, effectivement, une réflexion est en cours et j'ai informé le ministre concerné que ce dossier est urgent. En premier lieu, le ministre précédent avait proposé, et nous avons les adoptées ici, des modifications sur la TDL, notamment pour les produits qui ne viennent plus en concurrence aux produits fabriqués localement. Ça, c'est fait. La seconde réflexion, parce que l'on veut avoir une vue globale sur la TDL, c'est de commencer à diminuer la TDL sur les produits importés que l'on produit également localement. C'est là que les choses se compliquent. C'est la raison pour laquelle les gouvernements n'avaient pas mené ce programme à son terme. Moi, je vous dis que l'on va commencer. Je vais le faire, même si certains rechignent. Je me permets simplement de leur rappeler que la TDL avait été mise en place pour aider au début... Aujourd'hui, elle est toujours d'actualité alors que les choses ont évolué. Je suis complètement d'accord avec vous, mais je vous demande un peu de patience. Selon le ministre, au mois de mars, nous reviendrons probablement à l'assemblée parce que je souhaiterais que ce dossier soit présenté à la commission que préside Monsieur Perez pour en débattre ensemble parce qu'il y a des conséquences puisque c'est l'emploi qui va être touché par ce projet. Donc, ce sujet n'est pas aux oubliettes. En tous les cas, la décision vous appartient. Je suivrai simplement ce que vous déciderez.*

*Pour ce qui est de la retenue à la source sur les revenus, il s'agit d'une imposition ancienne. C'est l'équivalent de la CST mais elle concerne les fonctionnaires d'État. C'est la même inscription budgétaire que par le passé.*

*Voilà donc, chers amis.*

**Le président :** Merci. La parole est à Monsieur Tokoragi.

**M. Félix Tokoragi :** *Monsieur le président du pays, chers ministres, chers collègues élus, bonjour.*

*Je tiens à réagir sur la question de l'électricité. Il faut savoir que c'est une demande insistante que les maires que nous sommes avons formulé auprès du Président pour que le prix de l'électricité soit le*

même dans nos communes. Probablement que les communes de Tahiti ne sont pas confrontées à cette situation que nous connaissons. Mais, pour vous donner un exemple, à Makemo, et sûrement que l'on peut également citer le cas de Rikitea, pour distribuer l'électricité à Katiu et à Taega, demain nous inaugurerons Raroia et l'année prochaine Takume, le conseil municipal doit sortir de son budget principal 30 millions, rien que pour ces deux atolls. Je tiens vraiment à vous détailler ce sujet pour une meilleure compréhension des uns et des autres. Sur le budget de la commune de 275 millions, on retire 240 millions dont la moitié est réservée au personnel et le reste, c'est-à-dire une toute petite part, aux investissements. En 2014, nous avons rencontré notre ami Président pour lui demander de trouver un équilibre au niveau notamment des hydrocarbures qui représentent notre plus gros poste de dépenses. Pour Katiu, c'est 15 millions de dépenses annuelles et à Taega entre 10 à 12 millions, soit un total de près de 30 millions.

Lors d'une rencontre avec Tea Frogier au mois d'août, elle nous avait expliqué, à moi et mon conseil municipal, le texte sur la solidarité de l'électricité. Car, en fin de compte, vous contribuez déjà au dispositif de péréquation puisque la société EDT vous impose de payer une part, mais pour les îles comme Rangiroa, Tahaa et les autres îles où est implantée EDT. Les autres communes, c'est-à-dire les 34 petites communes que nous sommes, comme Hikueru, Amanu, Reao, assument elles-mêmes cette charge, ce qui représente un coût très élevé pour nous et pour notre population. Le gouvernement nous a donc apporté son soutien en accordant pour les communes la détaxe du carburant à hauteur de 70 francs CFP. Mais, malgré cela, le compte administratif de la commune présente un budget annexe de l'électricité déficitaire. Une fois encore, on revient devant le gouvernement pour lui demander de trouver une solution à cette situation.

Aujourd'hui que je siége à l'assemblée, les amis des Tuamotu me demandent mon avis. Et donc, par rapport à Makemo, le compte administratif présentera près de 60 millions de dépenses dans le budget annexe de l'électricité à Raroia et Takume. J'appelle donc à votre solidarité parce qu'en fait, ce dispositif dépend véritablement de vous. Makemo a commencé cette année à payer, puisque la gestion de l'électricité de Makemo est entre les mains du service des énergies pendant près de trois ans nous n'avons pas payé... avons eu des soucis au niveau de la justice. Cette année, ce sont les prix que l'on trouve à Tahiti qui ont été mis en place à savoir : 22 francs CFP pour 10 ampères ; 30 francs CFP pour 15 ampères ; et 39,50 francs CFP pour 20 et plus. Et c'est à ce niveau-là que vous intervenez.

Si, dans le compte administratif, à la fin de l'exercice, nous arrivons à avoir un reliquat de 20 millions, ce sont 20 millions que nous pourrions utiliser pour nos différents projets. L'idée c'est que, grâce à votre contribution, au lieu d'utiliser 15 millions pour l'électricité, nous pourrions les affecter à nos investissements et notamment au niveau des panneaux photovoltaïques de manière à réduire, à terme, nos dépenses d'électricité.

Cela pour dire que je soutiens le dispositif proposé. Nous avons insisté, par le biais du SPC, pour vous rencontrer (NDT, Monsieur le Président). Je me rappelle qu'en 2016, au mois de janvier, le texte avait été transmis à l'assemblée avant d'être renvoyé... puis ramené à l'assemblée. Et, finalement, la semaine prochaine nous aurons à débattre dessus.

Aujourd'hui, il est demandé à la population de payer encore cette imposition. Au départ, je pensais que seuls les usagers de Tahiti allaient payer pour nous. Je m'étais donc dit que je voterai pour ce dispositif. Mais je me rends compte finalement que, tous, nous participerons, et pas que ceux de Tahiti. Je comprends que ces derniers puissent avoir assez à un moment donné d'œuvrer pour la solidarité en faveur uniquement des habitants des îles. Or, là, je comprends que tous nous participerons et que le 1,75 bénéficiera aux habitants de Makemo, entre autres.

C'est un maire qui habite dans sa commune qui s'adresse à vous par rapport à cette péréquation au niveau du prix de l'électricité. Pour le reste, c'est en cours de préparation au niveau du gouvernement. Je ne dis pas que les remarques des uns et des autres ne sont pas intéressantes. Il est vrai que nous essayons de voir s'il faut imposer. Ce que je peux dire en tous les cas c'est que s'il n'est plus question d'imposition, cela va revenir au niveau des communes qui devront, encore une fois,

*assumer les dépenses en électricité. Mais, la nouveauté pour nous (NDT, exclusif) c'est que l'ensemble des Polynésiens pourront participer en faveur des habitants des îles et mettre en œuvre une péréquation sur la distribution d'électricité. On retrouve à Makemo ce que vous avez à Tahiti, à savoir : 22, 30 francs CFP et 39,50.*

*Telles sont donc les explications que je souhaitais vous apporter. Merci.*

**Le président :** *Merci. Je rappelle que nous sommes sur le mission 990, recettes fiscales. La taxe solidarité péréquation électricité est dans les comptes spéciaux. On a largement le temps d'y revenir après. Il vaut mieux nous concentrer sur le budget principal pour éviter que le débat sorte du cadre. Entendu ?... On y va ? Chapitre 990, même vote ? Côté Tavini, oui Antony Geros.*

**M. Antony Geros :** *Je souhaiterais que le ministre me détaille les « Autres produits exceptionnels à hauteur de 7 milliards.*

**Le président :** *Oui, le gouvernement il y a aussi une question sur les retenues à la source. Vous avez apporté les réponses à cette question ?... O.K.*

Sur les « Autres produits exceptionnels », à l'article 778, Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** C'est quel article ?

**M. Antony Geros :** On est à la mission 991, à l'article 778 en recettes.

**Le président :** Même vote ?... Le Tavini huiraatira s'abstient. Merci.

#### Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 991, en sachant qu'une question vient d'être posée sur l'article 778.

**M. Yvonnick Raffin :** La recette exceptionnelle vient du virement des fonds spéciaux du FIGD pour 5,5 milliards F CFP, FRPH 1 milliard F CFP ; et on rajoute au FIGD 1,7 milliard F CFP. Donc, le tout fait 7 milliards F CFP. C'est bien la question qui a été posée ?... O.K.

**Le président :** Merci. Je soumetts au vote la mission 991. Même vote ?...

**M. Antony Geros :** *Monsieur le président, nous sommes favorables à la création de ces deux taxes mais nous attendrons lundi. En fait, notre difficulté c'est que ce dispositif est présenté aujourd'hui mais, pour avoir les explications, il faut attendre la réunion de lundi sur ce dossier. Voilà pourquoi je disais que, d'un côté, on a un budget qui a été écrit et qui nous a été transmis et, de l'autre, vous parlez d'un budget qui n'est pas écrit.*

En fait, Monsieur le président, je suis un peu interloqué par ce qu'il se passe. Les années passées, je me rappelle : quand on étudiait le budget on avait, derrière, les mesures fiscales et, à chaque fois, je disais qu'il faudrait peut-être qu'on étudie les mesures fiscales avant le budget pour avoir la compréhension globale du dispositif. Non, telle est la loi ! *D'accord !* Ah, aujourd'hui, c'est différent ! On nous amène un budget, mais on nous parle que : attention, il y a des recettes supplémentaires qui vont venir après ! Alors, effectivement, on a déjà pris rendez-vous avec le ministre pour en savoir plus, notamment lundi après-midi, mais voilà que tout le monde... Bon ça intéresse les maires des archipels et c'est tout à fait normal qu'ils interviennent et, nous aussi, ça nous intéresse parce qu'on veut connaître le fin mot de la manière dont la péréquation va être mise en place.

Mais on risque de soutenir parce que c'est un dossier qui remonte à 2016. Ce n'est pas d'aujourd'hui. C'est un dossier qui est mûri. C'est pour ça que je dis qu'au fur et mesure qu'on aura les informations qui vont nous rassurer je pense qu'on va converger vers un soutien. C'est tout à fait normal.

**Le président :** *Merci.* Merci, Monsieur le président du groupe. La parole est à Monsieur le Président.

**M. Édouard Fritch :** Monsieur le président, simplement pour préciser les choses. Effectivement, c'est le réflexe que j'ai eu, je ne vous le cache pas, on est transparent ici, lorsque nous avons étudié le dossier en Conseil des ministres. Règlementairement, rien ne s'oppose à ce que nous faisons aujourd'hui. Et c'est vrai, vous avez raison, Monsieur Geros. Nous avons toujours eu l'habitude d'étudier les lois fiscales avant de venir au budget, mais cette procédure n'est pas imposée d'une façon règlementaire. C'est une habitude que nous avons eue. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé, effectivement, que la commission liée à la loi sur la péréquation soit faite avant le budget pour que vous en soyez informés. J'ai été informé par la suite que vous aviez demandé une autre réunion pour avoir plus de précision, mais nous avons bien respecté le fait que l'assemblée doit être informée avant la prise de décision. Maintenant, je vous dis, il n'y a rien de règlementaire c'est une habitude que nous avons prise ensemble.

**Le président :** Merci. Je pense aussi que la loi organique prévoit que toute loi fiscale votée avant le 31 décembre peut être mise en application dans l'année suivante. On n'a pas fini l'année, c'est ce que je veux dire. Merci.

Sur la mission 991, même vote ?... Le Tavini huiraatira s'abstient.

#### Total des recettes de fonctionnement

**Le président :** Sur le total des recettes de fonctionnement, même vote.

#### En section d'investissement

##### Mission 021

**Le président :** La discussion est ouverte sur la section d'investissement.

Puisque nous n'avons pas d'intervention, je mets aux voix la mission 021. Même vote avec abstentions du Tavini huiraatira.

##### Mission 024

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 024. N'ayant pas de demande d'intervention, je mets aux voix la mission 024. Même vote. Merci.

##### Mission 901

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 901. N'ayant pas de demande d'intervention, je mets aux voix la mission 901. Même vote. Merci.

##### Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 904. N'ayant pas de demande d'intervention, je mets aux voix la mission 904. Même vote. Merci.

##### Mission 905

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 905. N'ayant pas de demande d'intervention, je mets aux voix la mission 905. Même vote. Merci.

Mission 908

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 908. N'ayant pas de demande d'intervention, je mets aux voix la mission 908. Même vote. Merci.

Mission 909

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 909. N'ayant pas de demande d'intervention, je mets aux voix la mission 909.

Oui, Éliane Tevahitua et Teumere Atger-Hoi votent pour la mission culture et patrimoine. Je pense que pour l'enseignement Minarii Galenon aussi est favorable. Donc, trois votes pour.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** 52 !

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Je voulais juste savoir au niveau des recettes du 13114 de 71 millions F CFP, s'agit-il de la DGI ?

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** C'est exactement la dotation générale d'investissement.

**Le président :** Oui, Madame la représentante.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Madame la ministre, la DGI normalement équivaut à 250 millions, 300 millions F CFP. Là, il y a une grosse baisse alors.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** ...Crédits de paiement pour payer les opérations de l'année et l'engagement est maintenu toujours au même niveau.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** La DGI pour 2021 est de combien ?

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Monsieur le président. À moins que l'arbitrage ne soit pas encore terminé avec l'État ?

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Non, c'est toujours la même dotation que cette année, et l'on poursuit l'année prochaine. Elle est de 298 millions F CFP me semble-t-il. C'est bien cela, 298 millions F CFP.

**Le président :** La parole est Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Et vous l'inscrivez pas ?

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Si, c'est inscrit.

**Le président :** Nous sommes toujours sur les recettes.

**M. Yvonnick Raffin :** En fait, c'est une question d'engagement. On engage effectivement 298 millions F CFP, mais on inscrit en crédits de paiement 71 millions F CFP. Et au fur et à mesure, effectivement, ces crédits de paiement vont venir s'abonder. On n'inscrit pas les autorisations, on inscrit que les crédits, et en fonction de ce que l'on peut payer. Cela a toujours été comme ça. C'est effectivement la règle pour tous les partenariats financiers.

**Le président :** C'est bon ?... Merci. Nous passons au vote de la mission 909 « Enseignement ». Même vote ?... Madame Minarii Galenon est pour ?... Merci. Nous avons pris encore votre vote pour. Merci.

Mission 910

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 910 « Santé ». S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote ?... Un vote favorable pour Mesdames Éliane Tevahitua, Teumere Atger-Hoi et Minarii Galenon. Merci.

Mission 913

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 913. S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote, avec abstention du Tavini huiraatira ?... Deux votes favorables pour le groupe Tavini huiraatira, et le reste abstention. Merci.

Mission 914

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 914 « Équipements structurants ». S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Abstention du groupe Tavini huiraatira ?... Oui, abstention du groupe Tavini huiraatira. Merci.

Mission 915

**Le président :** La discussion sur la mission 915 est ouverte. S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 916

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 916. S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote ? ... Non. Madame Teumere Atger-Hoi du groupe Tavini huiraatira est pour. O.K. Merci.

Mission 951

**Le président :** Sur la mission 951, même vote ?... Même vote. Merci

Total des recettes d'investissement

**Le président :** Il n'y a pas non plus d'intervention sur le Total des recettes d'investissement. Même vote ?... Même vote.

Total général des ressources

**Le président :** Il n'y a pas d'interventions sur le Total général des ressources, et il n'y a de toute manière pas d'amendements déposés. Même vote, avec l'abstention du Tavini huiraatira sur le Total général ?... C'est cela ?... Merci.

Pour l'ensemble de l'article 3... 49 pour.

Des explications de vote ?... Non.

Nous passons à l'article 4.

Article 4

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 4. La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. C'est une question à Madame la ministre du travail. J'ai vu dans les créations de postes, qu'il y avait des créations de postes pour le SÉFI. Nous avons eu ce débat-là lorsque nous avons examiné la loi de pays pour la protection de l'emploi local, et pendant la discussion, en fin de compte, cette loi de protection de l'emploi local est basée sur des statistiques par secteur, pour déterminer si un secteur est protégé ou pas. Et à l'époque, il y a un peu plus d'un an, vous vous étiez engagé à créer des emplois de statisticiens pour pouvoir étudier secteur par secteur. Ces créations d'emploi ont-elles été prévues pour cette année ? Parce que je ne les vois pas. Je sais qu'on a déjà loupé des collectifs budgétaires pour ces créations. Aujourd'hui, pour pouvoir mettre en route cette loi du pays, il nous faut commencer par des statistiques. Alors, Madame la ministre, c'est la question que je vous pose. Merci.

**Le président :** Merci. La parole est à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** Bonjour à tous. Madame la députée, bonjour. Non, nous n'avons pas inscrit ces postes. Vous comprendrez que dans le contexte de cette année particulière que nous traversons, il a fallu faire des choix et prendre des priorités ; et nos priorités sont de renforcer les équipes d'instruction du SÉFI qui, aujourd'hui se sont retrouvées particulièrement cette année à traiter un volume de dossiers qui correspond quasiment à deux années d'activité. Les créations de postes qui sont inscrites viennent renforcer la comptabilité et l'instruction de tous les dispositifs d'aide à l'emploi notamment, parce que nous en avons besoin.

Donc, nous allons nous organiser autrement. Aujourd'hui, nous appuyons sur l'expertise aussi de la CPS, de l'Institut de la statistique, de la Direction du travail et du SÉFI. C'est un peu ce que disait aussi tout à l'heure... On fait avec les moyens dont on dispose, et nous mettons en place un groupe de travail qui dans un premier temps va réaliser ce travail. Et donc, nous n'y renonçons pas. L'Observatoire de l'emploi est toujours d'actualité, mais nous ne créons pas à l'occasion du budget primitif ces postes, parce qu'il a fallu faire des choix.

**Le président :** Merci, Madame la ministre. La parole est à Monsieur le ministre des finances.

**M. Yvonnick Raffin :** Pour compléter les propos de la ministre du travail. En fait, nous n'avons pas privilégié l'embauche de ces statisticiens pour une simple et bonne raison, c'est que nous avons souhaité travailler en collaboration avec tous les services, en mettant en commun une véritable base de données, ce qu'on appelle la DATALAB, qui serait pilotée par l'ISPF *in fine*. Cette DATALAB va servir de base de données commune à la CPS, à la Direction du travail, au SÉFI, à l'ISPF et à toutes les entités qui auront *in fine* une mission de service public. L'avantage de cette décision, c'est que l'information circulera instantanément d'un service à l'autre. C'est l'objectif que l'on s'était fixé, et les travaux ont déjà démarré dans la structuration de cette future DATALAB.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe au vote de cet article 4. Unanimité ?... Tavini huiraatira, unanimité pour l'article 4 ?... Pour les postes, unanimité ?... Merci, unanimité sur l'article 4.

#### Article 5

##### Dépenses directes de fonctionnement

**Le président :** Nous sommes en dépenses directes de fonctionnement. Nous procédons à un vote par mission.

#### Mission 022

**Le président :** Sur la mission 022, pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. Tavini huiraatira, même vote ?... Merci.

#### Mission 023

**Le président** : Sur la mission 023, même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 960

**Le président** : Sur la mission 960, même vote ?... Même vote. *Merci.*

Mission 961

**Le président** : Sur la mission 961, même vote ?... Même vote. *Merci.*

Mission 962

**Le président** : Sur la mission 962, il n'y a pas d'intervention non plus. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Mission 963

**Le président** : Sur la mission 963, il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Mission 964

**Le président** : Sur la mission 964, il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Mission 965

**Le président** : Sur la mission 965, il n'y a pas d'intervention non plus. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 966

**Le président** : Sur la mission 966, il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Mission 967

**Le président** : Sur la mission 967, il n'y a pas d'intervention non plus. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 968

**Le président** : Sur la mission 968 « Culture et Patrimoine ». Favorable ?... Oui, oui, j'ai noté favorable depuis le début. Le groupe a voté favorablement. Merci.

Mission 969

**Le président** : Sur la mission 969 « Enseignement », pareil favorable ?... Merci.

Mission 970

**Le président** : Sur la mission 970 « Santé », pareil ?... Même vote. Merci.

Mission 971

**Le président** : La discussion est ouverte sur la mission 971 « Vie sociale ».

La parole est à la présidente du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Teura Iriti.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** *Merci, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous. Cette question concerne la Maison de l'Adolescent et de l'Enfant, à qui l'on a retiré 9 millions F CFP alors qu'il s'agit là d'un établissement qui contribue véritablement à aider nos enfants qui sont en difficulté. Peut-on nous apporter quelques réponses à ce sujet ? Et notamment pour ce qui concerne l'Institut d'insertion médicoéducatif, Madame la ministre ?*

**Le président :** La parole est à Madame la ministre Isabelle Sachet.

**M<sup>me</sup> Isabelle Sachet :** Pour le budget de l'année 2021, l'IME aura 359 500 000 F CFP en fonctionnement. Comme je vous l'ai dit, la dernière fois, lorsque nous nous étions rencontrés pour le bilan du budget 2019, le directeur me dit qu'ils vont faire ce qu'il faut pour s'en sortir. Ils ont actuellement un fonds de roulement de 78 000 000 F CFP, et dans le cas où il leur arriverait vraiment des difficultés, évidemment ils reviendraient vers nous ; mais ils ne paniquent pas tant que ça.

**Le président :** Merci, Madame la ministre. La parole est à Monsieur le représentant Félix Tokoragi.

**M. Félix Tokoragi :** *Merci, Monsieur le président. Nous avons été tellement vite. Ma question est adressée au ministre de l'économie. Monsieur le ministre, sur la mission 963, le FIP, péréquation prévue au budget primitif 18 000 000 000 F CFP en 2020, réajustés pour 2021 à 16 000 000 000 F CFP. Ma question est, je sais qu'il y a quelques semaines de cela, le CFL s'est réuni lors d'un rassemblement. Par rapport à ces chiffres-là, le CFL a validé lors de sa réunion pour que l'on puisse réajuster à 16 000 000 000 F CFP ? Merci, Monsieur le ministre.*

**Le président :** La parole est à Monsieur le Président du gouvernement.

**M. Édouard Fritch :** Merci, Monsieur le président, et merci pour la question. Effectivement, le CFL a pris acte des chiffres que vous avez devant vous. Et bien sûr, comme je le disais tantôt, c'est un effet mécanique, c'est-à-dire que c'est en fonction des recettes perçues par le Pays. Ces dernières années, comme cela marchait très bien, les dotations du FIP sont montées à une très très haute valeur, et aujourd'hui, on commence à payer les effets du covid.

**Le président :** Merci. Je signale que nous sommes toujours sur la mission 971. La parole est à Madame la présidente du groupe Tahoeraa huiraatira.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** *Je suis consciente qu'il n'est que 16 heures, mais il me semble qu'aucune réponse ne nous a été donnée s'agissant de la Maison de l'Adolescent et de l'Enfant — c'est juste au cas où vous n'auriez pas suivi.*

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre de la santé.

**M. Jacques Raynal :** J'étais dans mes papiers et je ne retrouve pas. J'ai 337 millions F CFP pour le Fare Tama Hau, et je n'avais pas noté de modifications. Je voudrais savoir pour les 9 000 000 F CFP dont vous parlez.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** L'année dernière, 346 000 000 F CFP, et là, – 9 000 000 FCFP.

**M. Jacques Raynal :** Je pense que cela doit être une des Maison de l'enfance, qui n'est pas encore en fonction, mais je vais le vérifier, parce que je n'avais pas cette notion-là. Je vous apporterai la réponse.

**Le président :** Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts au vote la mission 971. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 973

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 973 « Environnement ». La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Je voudrais connaître la baisse des 118 000 000 F CFP concernant l'article 628 « divers autres services extérieurs ».

**Le président :** La parole est au ministre de l'environnement.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** Merci, Monsieur le président. Il s'agit surtout de programmes qui sont en diminution, qui ont été basculés de la ligne 628 à 617. C'est un redéploiement. Ce n'est plus le même chapitre. Il y a – 118 000 000 F CFP au 628 que l'on retrouve en partie au 617 en « Études et Recherches », qui est augmenté de 75 000 000 F CFP. Et certains programmes qui étaient au 628 sont arrivés à leur terme, notamment sur le programme de la réserve de biosphère de Fakarava.

**Le président :** Bien, merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets au vote. Pour la mission 973, même vote ?... Même vote. Merci.

#### Mission 974

**Le président :** Sur la mission 974, s'il n'y a pas d'intervention, je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

#### Mission 975

**Le président :** Sur la mission 975 ?... Il n'y a pas d'intervention non plus. Même vote ?... Même vote. Merci.

La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Je reviens sur la mission 975 — excusez-moi, vous allez tellement vite — au sujet de la Délégation du service public. C'est la Délégation du service public de transport terrestre ? C'est bien cela, Monsieur le ministre. Comment vous expliquez que depuis que l'on a créé cette Délégation de service public, elle ne cesse d'augmenter d'année en année ? Qu'est-ce qui justifie cette augmentation chaque année ? Elle est assez conséquente puisque, je crois que l'on a monté cette Délégation de service public à 800 000 000 F CFP, et maintenant on atteint 1,2 milliard F CFP.

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre des transports.

**M. Jean-Christophe Bouissou :** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs bonjour.

Cela n'a rien à voir avec le transport terrestre. Cela a à voir avec le transport aérien puisque, comme on le verra tout à l'heure dans le compte d'affectation spécial sur la continuité dans le transport aérien, nous avons doté sur le budget du Pays, 400 000 000 F CFP. D'accord.

**Le président :** Oui, Madame la représentante.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Non, il ne s'agit pas de cette ligne-là. Je l'ai bien compris. Il s'agit de la ligne 611, et c'est bien la Délégation de service public et transport terrestre, je crois.

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre.

**M. René Temeharo :** Effectivement, c'est dû à la convention-cadre qui a été initié depuis 2018. Avec l'exploitation de la société qui gère les transports, il s'agit là d'une dotation qui est variable en fonction des acquisitions, en fonction du kilomètre exercé tout au long de l'année. Elle sera variable

d'une année à l'autre en fonction des acquisitions, des investissements, et il y a un comité justement qui régule le montant qui vous est proposé pour cette année.

Je dirais simplement aussi, pour votre information, que pour ce qui concerne cette année, on aurait 400 000 000 F CFP en moins dans le budget primitif voté en 2019 pour l'exercice 2020. Comme on vient simplement de finaliser l'exercice, donc dans la commission. Nous allons entreprendre au prochain collectif une plus-value en moins de 400 000 000 F CFP à travers l'exercice qui est en cours. Nous ne l'avons pas intégré actuellement car la commission vient de se réunir tardivement.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. Encore une question, Madame la représentante Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Toujours à propos de cette Délégation de service public. Il me semble que quand elle a été créée, il s'agissait d'une subvention d'équilibre par rapport au tarif du transport terrestre finalement. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, on ressent quelques efforts qui ont été faits par le délégataire de service public. Mais je vous dis, on a commencé cette délégation à 800 000 000 F CFP, et aujourd'hui nous sommes à 1,2 milliards F CFP. Il n'y a pas longtemps, je crois que l'on a même pensé à 1,5 milliards F CFP. C'est une subvention d'équilibre. Je sais que le délégataire de service public a bénéficié de la défiscalisation pour tout ce qui est acquisition de bus. Ça c'est une chose, c'était une volonté du Pays. Mais par rapport au prix du transport, par rapport à la qualité de service du transport, qu'est ce qui justifie que chaque année, l'on vienne augmenter cette délégation de service public ?

Quand on voit par exemple, si l'on compare avec le transport aérien, aujourd'hui, la délégation de service public aérien est évalué à 950 millions F CFP, si je ne me trompe pas. C'est bien cela puisque c'est le but du fonds. Nous avons une délégation de service public transport terrestre, rien sur Tahiti, si j'ai bien compris, et qui ne cesse d'augmenter. Je ne comprends pas trop les acquisitions dont vous parlez, Monsieur le ministre.

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre René Temeharo.

**M. René Temeharo :** C'est dommage qu'en commission, on ne les entend pas. Car en commission, il s'agit là d'avoir tous les éléments nécessaires avec nos techniciens qui suivent justement ces travaux.

Pour ce qui concerne cette convention, à travers notre exploitation de ce réseau de transport, il conviendrait tout simplement, de l'optimiser en fonction de nos besoins, en fonction des recensements qui ont été établis dans chaque plan, avec l'éducation ou que ce soit avec les positionnements voulues par les communes, en fonction des modalités de transport. Indépendamment de l'idée d'acquisition, effectivement parce que c'est tout un regroupement de données à l'intérieur de cette structure. Il ne s'agit pas simplement d'une subvention d'équilibre, il s'agit d'entreprendre à l'intérieur de cette subvention, les acquisitions tant au niveau des véhicules qui ne sont pas encore arrivées à terme car ce sont 240 bus au total, que nous espérons avoir en totalité d'ici le 1<sup>er</sup> trimestre de 2021. Tout en sachant bien que l'on a fait changer aussi le modèle type qui était préconisé dès le départ, à savoir que, c'était une partie en truck, et nous avons suggéré de le faire avec une bonne partie en bus électrique, donc pour mobiliser cela.

Et tantôt, je disais que toutes les charges inhérentes à la gestion en fonctionnement de cette DSP, qui est avec un modèle de conventionnement dès le départ, avec des charges qui sont inhérentes, donc qui varie en fonction des besoins recensés au niveau du kilométrage, et des investissements que ce soit au niveau des bus, des arrêts, ou au niveau de la structure informatique liée au système billettique avec un système GPS. C'est tout un contenu qui est enveloppé à l'intérieur de cette DSP qui fait que, en fonction de toutes les données qui sont recensées, à la fin de l'année, une commission *ad hoc* se réunit, et en fonction de l'évaluation, elle définit justement cette subvention. Si vous voulez plus d'informations, on peut prévoir une réunion technique rien que sur le sujet avec la DTT, mais ça ne sera pas pour aujourd'hui, Monsieur le président.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. La parole est à Madame Minarii Galenon.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon :** *Merci, Monsieur le* président. Monsieur le Président de notre pays, Mesdames les ministres et Messieurs, et tout le monde, *bonjour*.

Pa rapport à la ligne 6744, je voulais savoir à quoi correspondait cette augmentation de 143 198 091 FCPF concernant les « subventions exceptionnelles ». Merci, Monsieur le président.

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre des finances.

**M. Yvonnick Raffin :** Cela est affecté aux nouveaux aérodromes.

**Le président :** Merci pour cette précision. Je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. *Merci*.

#### Mission 976

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 976 « Urbanisme, habitat foncier. » S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

#### Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 990 « Gestion fiscale ». La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Je voudrais juste comprendre la restitution des crédits de TVA qui est de -1,2 milliards F CFP, Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Cela a servi à faire la calle pour le budget. Vous savez pour le budget équilibré : les recettes, d'un côté et les dépenses de l'autre. À un moment donné, effectivement, nous étions en déséquilibre, et pour équilibrer, on a effectivement été obligé de revoir ces dépenses à la baisse, donc ces recettes *in fine*. Il a fallu équilibrer. Pardon ?

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Ce sont des dépenses !

**M. Yvonnick Raffin :** Cela a permis d'équilibrer le budget quelque part. C'est cela en fait. Ce sont des écritures comptables qui font... Voilà.

**Le président :** Je sou mets au vote la mission 990. Même vote ?... Même vote.

#### Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 991 « Gestion financière ». S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote.

#### Total des dépenses de fonctionnement

**Le président :** La discussion est ouverte sur le Total des dépenses de fonctionnement. S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Pour l'ensemble de l'article 5 ?... S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

#### Article 6

#### Mission 900

**Le président :** Nous sommes aux « autorisations de programme. », sur la mission 900 « Pouvoirs publics ». S'il n'y a pas d'interventions, je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Pour le groupe Tavini huiraatira, c'est bon ? Quand je dis même vote Tavini huiraatira, c'est pour ?... Abstention. Vous êtes toujours dans l'abstention. O.K. Abstention du groupe Tavini huiraatira.

Mission 901

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 901. Pas d'interventions, même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 903

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 903 « Partenariat avec les collectivités ». La parole est au **maire** de Makemo, Monsieur Félix Tokoragi.

**M. Félix Tokoragi :** *Merci, Monsieur le président.*

Sur la mission 903, *Monsieur le Président du gouvernement, depuis le mois de juillet dernier dans notre archipel, nous sommes confrontés à des difficultés liées au manque d'eau. Ces dernières années, notamment depuis les années 2000, la DDC a vraiment soutenu nos communes pour que ces dernières puissent bénéficier de citernes d'eau destinées à nos administrés. Ensuite, une loi est venue imposer aux communes l'obligation pour ces dernières de fournir de l'eau potable à leurs administrés. Aux Tuamotu, nos communes ont fait le choix d'acquérir près de 110 citernes à peu près, et aujourd'hui, presque toutes ces communes en sont équipées. Nos communes fournissent de l'eau potable à leurs administrés. Lorsqu'un administré se rend à sa mairie, il paye sa carte et peut s'approvisionner en eau.*

*Cependant, avec la sécheresse actuelle, nous constatons dans nos îles le manque de réservoirs qui permettraient à nos populations de récolter cette eau. Février dernier, l'ancien vice-président, Monsieur Teva Rohfritsch, avait mis en place une mesure dans laquelle le Pays prenait à sa charge 50 % du fret maritime. Aujourd'hui, une citerne est vendue à peu près à 350 000 F CFP, et les frais de transport pour l'acheminement de ces citernes est pratiquement du même ordre. Je voudrais savoir si, lors des prochains collectifs, il serait possible d'instaurer un dispositif pour que nos îles, notamment celles des Tuamotu, puissent bénéficier de citernes ? Et peut-être, comme avant, ramener la gestion à la commune : c'est-à-dire que la commune pourrait acheter les citernes d'un côté, et de l'autre, la population pourrait également apporter sa contribution qui, auparavant, s'élevait à 35 000, 40 000 F CFP. La plus grande partie étant bien évidemment supportée par la commune. Une partie serait supportée par la commune, une autre par le Pays, et une autre par la population. Voilà ce que je voulais vous soumettre car cela vient de la DDC qui représente les communes que j'appelle d'ailleurs au sein de cette assemblée. Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le maire.* La parole est au Président du gouvernement.

**M. Édouard Fritch :** *Monsieur le président, je ne peux pas lui répondre ici sinon je serais accusé de vouloir le soudoyer ! (Rires dans la salle) Nous pourrons en parler tout à l'heure en tête à tête, et je pourrai vous éclairer davantage sur ce sujet. On fait comme ça ?... C'est bon. O.K.*

**Le président :** *Merci.* S'il n'y a plus d'interventions sur la mission 903, je sou mets au vote. Même vote ?... *Vous êtes favorable Monsieur le maire ? C'est bon! On fera cela.*

Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 904 « Tourisme ». La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, vous nous avez exposé le nouveau dispositif pour aider les pensions de famille, les kits bungalows. Ce sera effectif à partir de quand ?

**Le président** : La parole est à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau** : Les jurys de concours se réunissent les 18 et 22 décembre pour faire le choix des maîtres d'œuvre par archipel. Vous savez, nous avons lancé un concours d'architecture pour avoir des kits bungalows à l'identité de chaque archipel. Donc, nous allons d'ici quelques jours faire le choix effectivement des cabinets. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'on a de très beaux projets. Et à partir de là, dans le courant de l'année prochaine, on présentera les prototypes de bungalow ; et parallèlement, nous mettrons en place, au cours de la session administrative, le dispositif de soutien à cette aide aux pensions de famille.

**Le président** : Merci. N'ayant pas d'autres demandes d'interventions, je soumetts au vote la mission 904. Même vote. *Merci.*

#### Mission 905

**Le président** : La discussion est ouverte sur la mission 905. La parole est à Monsieur le président de groupe Geros.

**M. Antony Geros** : *Monsieur le Président, pour ne pas être accusé de quoi que ce soit, je vous propose de me rencontrer également. (Rires dans la salle.)*

*Ce matin, je disais que la lueur de ce budget réside dans le soutien apporté aux acteurs du secteur primaire. C'est justement ce que reflète le chiffre que nous avons devant nous : 9 milliards de crédits remis entre les mains du vice-président pour mener cette politique. Et vous parliez ce matin, Monsieur le Président, d'un schéma. Donc, nous vous demandons de venir nous le présenter le plus rapidement possible parce que c'est effectivement une solution à mettre en œuvre face à la crise pour, à terme, nous suffire à nous-mêmes. Donc, proposez-nous une date pour débattre de ce dossier. Merci.*

**M. Édouard Fritch** : *Monsieur le président, le projet a été transmis au CÉSEC et je pense qu'il reviendra à l'assemblée la semaine prochaine. Donc, probablement mercredi, le ministre viendra vous le présenter. En fait, il était déjà prévu de vous le présenter pour que nous puissions tous le porter ; donc l'assemblée devra se prononcer dessus. Je pense que nous aurons une première réunion pour discuter simplement du sujet avant adoption en commission législative. Ce doit être pour la semaine prochaine, au plus tard au début de la semaine suivante.*

**Le président** : *Merci, Monsieur le Président.* N'ayant pas d'autres demandes d'intervention, je soumetts au vote la mission 905. Même vote ?... *Monsieur le maire de* Paea, même vote ?... Pour ?... Le groupe vote pour. Adoptée à l'unanimité. Merci.

#### Mission 906

**Le président** : La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je soumetts au vote la mission 906. Même vote. Merci.

#### Mission 907

**Le président** : La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je soumetts au vote la mission 907. Même vote. Merci.

#### Mission 908

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 908. La parole est à Madame Minarii Galenon.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, *par rapport à notre* centre culturel, 316216, pour 3 555 434 950, on a rajouté 304 178 050. Où est-ce qu'on en est aujourd'hui, s'il vous plaît ? Est-ce qu'on pourrait nous faire un point ? Merci.

**Le président :** *La parole est à Monsieur le ministre.*

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** *Merci.* Nous venons d'obtenir le permis de construire pour Vaiani. Donc, les appels d'offre pour la déconstruction ont été lancés. S'il n'y a pas de contrainte nouvelle, notamment avec les locataires du bâtiment existant, on devrait pouvoir poser la première pierre certainement au mois de février-mars. On a pris effectivement du retard à cause de la Covid, les réunions qu'on devait tenir avec les architectes qui sont à Paris n'ont pas pu se faire, donc on a travaillé plutôt par visioconférence ; mais avec des plans détaillés, c'est un peu compliqué parce que les connexions ne sont pas toujours très bonnes. C'est pour cela que je me suis rendu quand même à Paris dernièrement pour finaliser ce dossier avec les architectes parisiens et les architectes locaux.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. Après ces éléments d'information, je soumetts au vote la mission 908. Même vote ?... Pour. Merci.

#### Mission 909

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur James Heaux.

**M. James Heaux :** Merci, Monsieur le président. *Monsieur le Président, Monsieur le ministre, à tous, bonjour.*

Ma question à *Madame la ministre de l'éducation. Je souhaiterais avoir des précisions par rapport au lycée de Moorea. Merci.*

**Le président :** La parole est à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Effectivement, vous voyez que la construction du lycée de Moorea est inscrite à hauteur de 3,5 millions. Les travaux ont bien avancé puisque les études techniques préliminaires ont déjà été réalisées : c'est-à-dire les levées topographiques, les études géotechniques, la maquette numérique des bâtiments existants ont déjà été réalisés. Le lancement de l'appel à candidature de maîtrise d'œuvre du projet a été lancé le 7 juillet 2020 et l'ouverture de plis a eu lieu le 3 septembre 2020. Une réunion de comité technique pour l'analyse des plis a été réalisée le 24 novembre 2020 et, la semaine prochaine, une autre réunion avec G2P aura lieu et la DGEE. Nous avançons bien sur ce projet.

**Le président :** Merci. *La parole est à Monsieur le maire, avant Chantal Galenon.* Je vous demande de poser toutes vos questions avant les réponses de la ministre.

**M. Félix Tokoragi :** Madame la ministre, sur le 559.218, 150.219, est-ce que vous pouvez nous détailler les débuts des rénovations du Collège de Makemo ? Un.

Deux. Tout à l'heure, j'ai applaudi le Président de la Polynésie quant au rapatriement de nos enfants dans nos îles. Clairement, quand c'est bon, on applaudit réellement et ça n'a jamais perturbé l'esprit du maire de Makemo puisque ça a été une de nos volontés dans nos îles de vous demander, Madame la ministre, *de faire le nécessaire pour le retour de nos enfants et la mise en place du dispositif afin de nous préserver dans les îles. Et justement, la semaine dernière, vous nous avez transmis un courrier pour nous informer de la prise en charge par l'établissement. Merci pour les moyens que vous mettez en place.*

*Troisièmement, je vous remercie pour les moyens mis en place pour nous permettre de travailler puisque, la semaine dernière, je vous ai transmis un courrier pour vous informer de ce qu'il se passe dans notre établissement, suite à une décision que vous avez prise, avec le médecin de Makemo et le maire lui-même, pour protéger nos enfants avant leur retour dans leur île la semaine prochaine.*

*Je vous remercie.*

**Le président :** *Merci.* La parole est à Minarii Galenon.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon :** *Merci. Merci à Monsieur le maire de* Makemo, pour ces demandes.

À l'article 369.2021 « Aménagements et travaux divers des collèges – 2021 », on a prévu 100 000 001 francs CFP. Ensuite, à l'article 370.2021 « Construction d'un bâtiment administratif au Collège de Arue » à hauteur de 215 000 000. Alors, je suis étonnée de la répartition des fonds — enfin, c'est personnel —, quand on sait qu'il y a plusieurs collèges et lycées qui devraient être rénovés parce qu'il y a quand même beaucoup de collèges et de lycées qui sont dans un état de décrépitude qu'il faut reprendre. Donc, sur la construction de ce bâtiment administratif de Arue qui coûte 215 millions — alors je m'excuse déjà auprès *de la maire* de Arue, ce n'est pas Arue en lui-même —, ce sont les fonds qu'on destine à ce bâtiment administratif. Alors, je souhaitais avoir des explications, s'il vous plaît.

Merci, Madame la ministre.

**Le président :** La parole est à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. *Merci bien, Monsieur le maire de* Makemo. C'est aussi grâce à la collaboration de tous les *maires* des archipels que nous arrivons à accompagner correctement nos élèves vers leur archipel pour passer convenablement des fêtes de Noël.

En ce qui concerne la rénovation du Collège de Makemo, effectivement, il est prévu déjà depuis un moment une rénovation de ce collège. Nous avons, me semble-t-il, démarré par la reconstruction des bâtiments de logement de fonction de nos responsables du Collège de Makemo parce qu'ils étaient dans un piteux état et les travaux, je pense, vont démarrer bientôt concernant les deux logements de fonction. Et en ce qui concerne le Collège de Makemo, ce sont des travaux qui sont aussi prévus, à hauteur de 97 millions.

Alors, je vais essayer de répondre globalement. Il faut savoir que, dans la mission 909 « Enseignement », nous avons un montant de 5 387 719 465 d'enveloppe pour la construction, la rénovation, la remise en règle de tous les établissements scolaires de la Polynésie française du second degré. Et nous allons aussi poursuivre le travail de l'équipement des collèges et des lycées pour rénover le matériel qui existe dans les établissements scolaires : les équipements informatiques, quelques matériels de transport pour les collèges et les lycées essentiellement, quelques trucks, quelques bus qui sont en piteux état et qu'il faut rénover.

Effectivement, le Collège de Arue aussi avait besoin d'un agrandissement puisque c'est un collège qui est victime de son succès et qui accueille de plus en plus d'élèves. Donc, il faut améliorer le bâtiment de ce collège ; et aussi le côté administratif puisqu'à l'heure actuelle, les locaux sont très restreints pour le travail des équipes éducatives et pédagogiques dans le Collège de Arue.

**Le président :** Merci, Madame la ministre. Je soumetts au vote la mission 909. Même vote. Merci.

*Mission 910*

**Le président :** Nous avons un amendement déposé par le ministre des finances. Vous avez la parole, Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Je propose un amendement modifiant l'article 6 du projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2021.

La « structure médicalisée mobile » Med.i.can décroche le grand prix d'Océanie au concours Tech4Islands. Le Med.i.can est un outil qui s'inscrit dans un contexte global d'accès aux soins des populations en situation d'isolement. Ce dispensaire mobile permet d'appliquer les premiers soins en cas d'urgence, d'être un appont de secours médical avec des équipements professionnels à disposition sur site et immédiatement disponible (en cas d'épisode cyclonique), de garantir une continuité médicale (dans le cas de la reconstruction ou la rénovation d'une structure médicale), d'assurer le poste de secours médical lors d'événements sportifs et culturels et de mettre à disposition du matériel médical et une équipe de professionnels complémentaire (dans le cas d'interventions à l'international).

Ce container de 20 pieds repose sur un système de *plug-and-play* prêt à l'emploi, dont la conception facilite les phases logistiques et d'utilisation. Il contient sa propre énergie, une isolation thermique, un circuit d'eaux, une pharmacie, un système de télécommunications et l'ensemble des dispositifs médicaux nécessaires à la prise en charge de la médecine de ville, mais aussi des urgences. Son *design* permet de remplir une large gamme de missions sanitaires de premiers recours tout en améliorant la prise en charge du patient et les conditions de travail des soignants et en garantissant l'efficacité des protocoles d'hygiène ou de décontamination.

Le coût de production du Med.i.can s'élevant à 17 millions F CFP, il convient d'augmenter l'opération « Acquisition et équipements de constructions modulaires pour les structures de soins de la Direction de la santé – 2021 » de 7 millions F CFP en autorisation de programme.

Ainsi, la mission 910 de l'article 6 du projet de délibération est modifiée comme suit :

Au lieu de :

910	SANTÉ	1 381 800 000
-----	-------	---------------

Lire :

910	SANTÉ	1 388 800 000
-----	-------	---------------

Le total général des autorisations de programme et les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. La discussion est ouverte sur l'amendement. N'ayant pas de demandes d'intervention, je sou mets au vote l'amendement. L'amendement est voté.

Je sou mets au vote la mission 910 « Santé » amendée. Même vote. Merci beaucoup.

#### Mission 911

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 911 « Vie sociale ». N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 911. Même vote. Merci.

#### Mission 913

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 913. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 913. Même vote. Merci.

Mission 914

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 914. N'ayant pas de demande d'intervention, je soumetts au vote la mission 914. Même vote. Merci.

Mission 915

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 915. N'ayant pas de demande d'intervention, je soumetts au vote la mission 915. Même vote. Merci.

Mission 916

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 916. N'ayant pas de demande d'intervention, je soumetts au vote la mission 916. Même vote. Merci.

Mission 951

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 951. N'ayant pas de demande d'intervention, je soumetts au vote la mission 951. Même vote. Merci.

La discussion est ouverte sur le total de l'article 6. N'ayant pas de demande d'intervention, je soumetts au vote le total de l'article 6. Même vote.

Je soumetts au vote l'ensemble de l'article 6. Même vote. *Merci.*

Article 7

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Madame Sylviane Terootea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** *Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le* Président du pays, *chers ministres,*

C'est juste une question par rapport à l'acquisition SA Matavai Papeete. C'est quand même 1 milliard. Donc, qui est cette société Matavai ? Et quelle est l'opportunité pour le Pays d'acheter ?

**M. Tearii Alpha :** *Bonjour à tous.*

C'est une société avec plusieurs actionnaires. On n'est pas là pour soutenir les actionnaires de cette société. L'opportunité, c'est d'agrandir l'espace qui est aujourd'hui occupé par le Conservatoire qui est à Tipaerui et qui est aujourd'hui très utilisé et même pratiquement un établissement phare de notre système culturel et qui est saturé en termes d'espace. On l'agrandirait par l'espace que nous sollicitons. Et pour ceux qui savent, le foncier à Papeete, et ce foncier-là, est évalué à plus de 100 000 francs CFP le mètre carré. Nous souhaitons acquérir un équivalent d'un hectare et demi. Et puis, derrière, il y a la possibilité également de positionner des projets peut-être de logements intermédiaires. Mais la première opportunité pour le Pays, c'est de consolider le projet d'extension du centre de Conservatoire culturel artistique de Polynésie. Nous sommes encore en discussion, le projet n'est pas encore abouti en termes de négociation, mais il y a une anticipation des crédits et on veut cibler bien sûr l'acquisition dans notre budget avec des crédits vendeurs. On ne paierait pas la totalité de l'opération sur l'année 2021. On va le lisser sur les trois prochaines années.

**Le président :** Bien. Merci, Monsieur le ministre. S'il n'y a pas d'autres questions sur l'article 7, je le soumetts au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Article 8

Mission 900

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 900. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 900. Le Tavini huiraatira s'abstient. Merci.

Mission 901

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 901. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 901. Même vote. Merci.

Mission 903

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 903. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 903. Même vote. Merci.

Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 904. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 904. Même vote. Merci.

Mission 905

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 905. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 905. Même vote. Merci.

Mission 906

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 906. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 906. Même vote. Merci.

Mission 907

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 907. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 907. Même vote. Merci.

Mission 908

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 908. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 908. Au Tavini huiraatira, nous avons trois voix pour.

Mission 910

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 910. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 910. Pareil. Voix pour ?... Merci.

Mission 911

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 911. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 911. Même vote. Merci.

Mission 913

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 913. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote la mission 913. Même vote. Merci.

Mission 914

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 914. N'ayant pas de demande d'intervention, je soumetts au vote la mission 914. Même vote. Merci.

Mission 915

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 915. La parole est à Monsieur Félix Tokoragi.

**M. Félix Tokoragi :** *Bonjour, Monsieur le ministre en charge du logement.*

*Monsieur le ministre, qu'en est-il des programmes de construction de logements dans les archipels ? Je sais que certains sont en cours de finalisation. Qu'en est-il du reste ? Merci.*

**Le président :** Merci. La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Jean-Christophe Bouissou :** *Nous savons que la plupart des programmes qui sont prévus dans les îles, et notamment aux Tuamotu, sont sur des terres qui ont été partagées et préparées pour accueillir les logements de type OPH. C'est le cas chez vous. La sélection des bénéficiaires est en cours. Vous savez que c'est la même procédure pour les familles qui sont propriétaires d'une parcelle de terre, et notamment aux Tuamotu et aux Marquises, nous avons fait le nécessaire pour que... parce que ce sont des terres domaniales, et non des terres achetées via un emprunt bancaire. C'est la raison pour laquelle le tarif qui a été fixé est très bas. Il doit être de 3 000, 5 000 F CFP mensuel, me semble-t-il, sur trois ou quatre ans, avant l'accession à la propriété, aussi bien de la parcelle de terre que du logement, le prix le plus bas étant d'environ de 250 000 F CFP, en une fois. Aujourd'hui, les constructeurs font le nécessaire pour accélérer les travaux. Certains maires qui n'ont pas encore bénéficié de ce type de programme se lèvent, comme à Arutua, à Kaukura où le programme est finalisé, à Fakarava, à Manihi, à Makemo, à Hao... Donc, les travaux avancent.*

*Des soucis, extérieurs à l'OPH, ont été rencontrés dans l'atoll de Puka Puka. En fait, le foncier est prêt mais les bénéficiaires ne paient pas leur part pour leur logement, en sachant que c'est le maire et son conseil municipal qui sélectionnent les éventuels bénéficiaires. Comme ce sont des familles qui sont en difficulté, un dispositif dédié spécialement à Puka Puka sera proposé au conseil d'administration de l'OPH le 18 décembre prochain pour leur permettre d'échelonner le paiement et, ainsi, occuper leur logement. Cela pour dire que ce n'est pas un souci dans la construction des lotissements puisque ces derniers sont finalisés mais, pour pouvoir construire les logements, les bénéficiaires doivent payer leur part.*

*S'agissant des Marquises, le dossier avance. Le gouvernement s'est déplacé dans ces îles pour visiter les lotissements en cours de construction. Nous en sommes tous satisfait.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.* N'ayant pas de demande d'intervention, je soumetts au vote la mission 915. Même vote. Merci.

Mission 916

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 916. N'ayant pas de demande d'intervention, je soumetts au vote la mission 916. Même vote. Merci.

Sur le total des crédits de paiement, même vote.

Sur l'ensemble de l'article 8, même vote. *Merci bien.*

Article 9

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 9. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au l'article 9. Il est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

Article 10

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 10. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote l'article 10. Même vote. Merci.

Article 11

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 11. N'ayant pas de demande d'intervention, je sou mets au vote l'article 11. Même vote. Merci.

Article 12

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 12. N'ayant pas de demande d'intervention, je le sou mets au vote. Le groupe Tavini huiraatira s'abstient. Merci.

Article 13

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 13. N'ayant pas de demande d'intervention, je le sou mets au vote. Même vote, avec l'abstention du groupe Tavini huiraatira.

Je sou mets au vote l'ensemble de la délibération approuvant le budget général du Pays : 47 voix pour et 8 abstentions. *Merci.*

Monsieur le Président, le budget 2021 est approuvé. (*Applaudissements dans la salle.*) Merci.

La parole est à Madame la présidente de groupe A here ia Porinetia, pour une explication de vote.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Pour le groupe A here ia Porinetia, il y a 4 abstentions pour le vote général du budget.

Donc une explication de vote. Comme l'a expliqué dans son intervention Monsieur Nuihau Laurey, nous ne sommes d'accord avec les orientations générales du budget puisque nous constatons des dépenses publiques qui sont contenues et nous pensons que l'effort de solidarité et d'exemplarité doit déjà se faire au niveau du gouvernement et de l'Administration. Et nous nous abstenons aussi puisque nous nous opposons à la création de nouvelles taxes qui viendront alourdir le budget des familles.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci. Je confirme 4 abstentions pour le vote de l'ensemble de la délibération du groupe A here ia Porinetia : 2 pour, nos élus des Tuamotu.

Le groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Sylviane Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Oui. J'ai la procuration de Monsieur Geffry qui s'abstient, mais je vote pour. (*Réactions sur les bancs du gouvernement.*)

**M. Fernand Tahiaata :** J'ai la procuration de Teura Iriti, on vote pour. (*Applaudissements sur les bancs du gouvernement.*)

**Le président :** Nous avons donc 42 voix pour et 13 abstentions pour l'ensemble de la délibération pour le budget.

Explications de vote, Madame la présidente. Les présidents de groupe souhaitent-ils faire une déclaration ?

**M<sup>me</sup> Tepuaraaurii Teriitahi :** Je voulais juste peut-être un rappel des chiffres parce que je n'ai pas bien saisi combien ont voté pour.

**Le président :** Ah ! Le Tavini huiraatira s'abstient sur l'ensemble de la délibération (8 abstentions). Au Taohoeraa huiraatira, nous avons 1 abstention. Et nous avons 4 abstentions A here ia Porinetia. Soit 13 abstentions et 42 voix pour, en sachant que James Heaux et Étienne Tehaamoana sont absents. James Heaux a la procuration d'Étienne Tehaamoana.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** Geffry Salmon, qui m'a donné procuration, s'abstient. Moi, je vote pour Mais nous n'avons pas la procuration de James Heaux.

**Le président :** Pour être clair, James Heaux a la procuration d'Étienne Tehaamoana. Comme il est absent, vous perdez deux voix. Donc nous avons 42 voix pour et 13 abstentions. Voilà, le budget est voté. (*Applaudissements dans la salle.*)

La parole est à Monsieur Teina Maraaura pour une explication de vote.

**M. Teina Maraaura :** *Bonsoir à tous !*

*Puisque nous en avons fini avec ce dossier, au nom de la population des Tuamotu, nous remercions le gouvernement d'avoir bien maintenu les aides en faveur des populations des îles en cette période compliquée. (Applaudissements sur les bancs du Tapura huiraatira.) C'est la raison pour laquelle j'ai dit à mes collègues : Il faut voter pour nous (NDT, inclusif) qui vivons dans les îles, et non pour le parti politique. Donc, je remercie nos collègues de leur soutien.*

*En cette période de crise, nous sommes inquiets dans les îles. Si déjà vous, ici, dans la capitale, vous êtes dans une situation délicate, je ne vous dis pas pour nous qui sommes dans les îles. Et franchement, je pensais que, dans le budget de 2021, les dépenses allaient baisser et que nous serions véritablement dans l'embarras. Mais grâce à la ténacité du gouvernement, le budget de 2021 est pratiquement le même que celui de cette année, même s'il y a une toute petite baisse, et les aides en faveur des populations des îles sont maintenues, notamment pour ce qui concerne le coprah qui est notre première source de revenus dans les îles.*

*En notre nom (NDT, exclusif), je vous adresse nos meilleurs vœux pour la nouvelle année et les fêtes de Noël qui approchent. (Applaudissements sur les bancs du Tapura huiraatira.)*

**Le président :** *Si je ne m'abuse, c'est en notre nom à tous, qui sommes dans les îles, que vous vous exprimez.*

La parole est à Monsieur Luc Faatau, avant le gouvernement.

**M. Luc Faatau :** Merci, Monsieur le président. Je m'exprime parce que j'ai du mal à passer certaines choses sous silence.

Nous venons de voter le budget dans lequel on n'a pas l'impression d'être en crise et, ça, je pense qu'il faut le souligner et le saluer. Par les temps qui courent, c'est une performance de présenter un tel budget et c'est pour cela que je voudrais, au nom du Tapura huiraatira, remercier le Président, remercier tous les ministres, tout le gouvernement, pour tous ces efforts accomplis, pour les sacrifices qui sont faits pour que le Pays puisse toujours rester debout. Nous sommes dans des moments très, très difficiles. Notre tourisme est K.O. et je ne comprends pas qu'on puisse encore ne pas soutenir ce budget de solidarité. Aujourd'hui, nous avons fait passer deux choses nouvelles qui vont marquer l'histoire de ce pays : la solidarité sur le prix de l'électricité et sur le transport aérien. Deux choses

dont on a toujours parlé, dont on a toujours rêvé, que l'on a toujours critiquées et, aujourd'hui, on le concrétise, on le réalise. Merci beaucoup ! (*Applaudissements sur les bancs du Tapura huiraaatira.*)

Ensuite, on nous a taxé — c'est notre Président, donc c'est nous — de menteur. Or, aujourd'hui, je constate que les menteurs ont changé de camp. En commission, ils avaient dit qu'ils allaient soutenir le budget, voter pour. Ce matin, dans leur intervention, ils ont répété la même chose et, au moment du vote, ils ne soutiennent pas le budget. Où sont les menteurs ? Qui a menti ? Nous, on n'a pas menti. Cette contribution de solidarité n'est pas un mensonge. C'est pour faire bénéficier à tout le monde. C'est un sacrifice, c'est un risque que l'on prend. Moi, je me suis ouvertement opposé à certaines choses, mais je soutiens le projet parce qu'il est unique. Comme je le disais, il va marquer l'histoire politique de notre pays. Mais ce n'est pas fini. On a la DSP de transports terrestres dont on a dit pourquoi ça coûte cher ? Ça coûte très cher. On transporte les élèves gratuitement. On transporte les *personnes âgées* gratuitement. On transporte les étudiants gratuitement. On met en place des lignes qui n'ont jamais été mises en place, des lignes expérimentales. Même déficitaires, on les a mises en place. Et ce n'est pas fini. À l'époque, le déficit estimé était à près de 1,8 milliard F CFP, aujourd'hui on se retrouve entre 1 milliard et 1,2 milliard F CFP. On est dans de bonnes performances. C'est pour cela que je voudrais saluer la performance du gouvernement dans tous les domaines. Regardez l'Équipement ! Les travaux qui vont être réalisés, les ressources propres. On avait toujours critiqué les gouvernements : on ne fait rien pour l'agriculture, pour la pêche. Aujourd'hui, on est noyé. Les Tahitiens disent *que nous sommes noyés aujourd'hui, dans toutes les aides qui existent.*

*Je vous prie d'accepter nos remerciements d'avoir pensé à notre peuple. Comme l'ont dit les représentants des îles, c'est de l'intérêt de tous. Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** *Merci.* La parole est à Monsieur Bernard Natua.

**M. Bernard Natua :** *Bonsoir à tous !*

*Je tiens à remercier le gouvernement pour les aides. Mis à part nos divergences, nous (NDT, exclusif) voulons soutenir notre population en cette période de crise. Au lieu de nous quereller, nous devons faire le nécessaire pour trouver des solutions, comme l'a dit notre maire (En se tournant vers M. Teina Maraëura.), pour relancer notre économie. Si nous ne soutenons pas ce budget, ce ne sera pas dans l'intérêt de notre population en cette période difficile. Voilà pourquoi j'avais suggéré au maire de Makemo de prendre en compte l'intérêt de notre population et non nos divergences au sein de l'assemblée. Donc, Monsieur le Président, je vous adresse tous mes encouragements. Vous pouvez compter sur notre soutien, comme discuté avec mon collègue maire. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** *Merci, Monsieur le représentant.* La parole est à Madame Virginie Bruant.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci, Monsieur le président. Je voulais juste rajouter une chose pour compléter le propos de mon collègue Luc Faatau et qu'on ne voit pas dans le budget, un point qu'on n'a pas abordé aujourd'hui et qui est aussi dû au travail de fond qu'a fait notre gouvernement à Paris, c'est l'aide que l'État a apportée à la Polynésie. S'ils l'ont fait, c'est parce qu'on a des bonnes relations avec eux. Sur les deux volets du fonds de solidarité, le gouvernement est quand même allé chercher 4,5 milliards F CFP que l'État a versé à nos entreprises et à nos salariés polynésiens. Je pense qu'il ne faut pas l'oublier. Il y a quelques années, on n'avait pas ses relations là avec la France. On pouvait toujours aller taper là-bas, on n'était pas reçus. Ce travail de fond, on ne le voit pas sur le budget mais, pour autant, il a de vraies conséquences sur l'économie. 4,5 milliards F CFP que le gouvernement est allé chercher, 43 milliards de PGE également pour soutenir notre économie. Donc tout ça n'apparaît pas dans le budget mais c'est un travail qui fait qu'aujourd'hui et demain, nos entreprises vont pouvoir peut-être se relever un petit peu plus facilement. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** *Merci.* La parole est à Monsieur le Président.

**M. Édouard Fritch :** Monsieur le président, je voudrais, au nom du vice-président, des membres du gouvernement, remercier cette assemblée pour la bonne tenue de nos travaux. Vous savez, je le dis toujours, le budget est l'acte essentiel en fin de compte de l'assemblée, des parlementaires puisque c'est au travers de ce budget que l'on règle la vie de l'année à venir, de l'année 2021.

Vous savez que nous sommes en train de passer des moments difficiles et, lors des moments difficiles comme ceux que nous venons de vivre, il faut effectivement éviter, comme je le disais ce matin, nos réflexes humains, nos réflexes politiques et essayer ensemble de regarder cette population puisque si, nous, nous souffrons avec la situation dans laquelle nous vivons, vous à l'assemblée et nous au gouvernement, effectivement on imagine la douleur de nos concitoyens, surtout lorsqu'ils sont dans les archipels. Alors, effectivement, je remercie tous les élus, y compris ceux de l'opposition, ceux qui se sont abstenus, car ce vote qui est en fait un vote à l'unanimité, même s'il y a eu quelques abstentions, exprime, pour moi en tous les cas, votre soutien à l'action que mène aujourd'hui le gouvernement et ça ne peut que nous donner de l'énergie et de la foi pour que 2021 soit une vraie nouvelle année et que 2020 soit oubliée de tous car, effectivement, cette année a été cauchemardesque pour tout le monde.

Lorsque j'ai appris, il y a environ un mois, que la Nouvelle-Calédonie n'allait pas pouvoir présenter un budget équilibré, puisque j'ai eu l'occasion et la chance de discuter avec Thierry Santa qui préside la Calédonie, je me suis posé beaucoup de questions. Lorsque j'ai appris chez nous que nous avions effectivement un manque à gagner relativement important sur les recettes fiscales, je me suis dit qu'aussi en Polynésie, nous risquons d'avoir des problèmes. Et, par chance, et grâce à Dieu, nous venons de voter notre budget, qui est sain, qui est en équilibre. Et je veux vous remercier parce qu'effectivement, je voudrais vous dire que, malgré les discours des fois un petit peu agressifs que l'on peut entendre, mais je crois que si nous réussissons aujourd'hui à voter un budget tous ensemble c'est parce que nous avons su montrer notre maturité et l'union des Polynésiens face à cette crise.

Effectivement, cela n'a pas été facile, j'ai souhaité enclencher rapidement quelques actions en faveur de nos archipels. J'ai beaucoup d'affection pour nos gens des îles, mais c'est vrai que la situation compliquée ne nous donne pas toujours les moyens, malheureusement, d'être beaucoup plus proactif pour nos archipels.

Je remercie le témoignage de Teina Maraëura car, effectivement, les réductions de budget que nous avons opérées pour arriver à l'équilibre du budget auraient pu passer aussi par la réduction des subventions que nous donnions à nos archipels.

Aujourd'hui, nous sommes contestés, effectivement, sur la solidarité envers nos îles et cette création, comme certains le disent, d'une nouvelle taxe, je vous affirme que ce n'est pas... Je crois qu'effectivement, si c'était pour créer une nouvelle taxe, je ne l'aurai pas fait. Mais je pense que, dans le cadre d'un bon vivre dans les îles, dans le cadre de la politique que nous souhaitons tous mener ici, à savoir encourager nos compatriotes à rentrer dans les îles, ce que nous avons fait en matière d'électricité était incontournable. Et la question n'a pas été de créer une taxe ou d'augmenter l'électricité pour augmenter l'électricité, mais c'est vraiment pour exprimer envers nos compatriotes des îles notre affection, notre pensée car, comme vous le savez, les témoignages sont criants, c'est un poste de dépenses important pour les communes de nos archipels qui ont autre chose plus urgent à faire dans leur commune. Je pense à nos écoles, par exemple, parce que là c'est les communes qui portent cela, mais alors vraiment. Je pense aux dépenses sociales puisque, de plus en plus, les maires vont avoir des attributions en matière sociale, en matière de jeunesse. Vous avez besoin d'être soutenus et c'est ce que nous avons voulu faire tout de suite. C'est vrai que ça peut être... C'est contestable, je suis d'accord avec vous, mais je crois que, comme disait Teina, si nous nous souffrons *vous imaginez* dans les archipels. Si nous, nous attrapons froid, les archipels eux ont la coqueluche.

Merci pour votre vote parce que ça va nous donner encore plus de courage. L'année 2021, j'espère, sera une bonne année pour tous et, en tous les cas, je vous la souhaite bonne, mais 2021 va encore

nous réserver des surprises. Ne rêvons pas, 2021 restera une année difficile. Je confirme ici, on n'a pas eu beaucoup de débats là-dessus, je vous en remercie, mais j'éviterai à tout prix, si cela était possible, d'endetter encore plus notre Pays. Je ne veux pas laisser à nos enfants des difficultés sans nombre lorsqu'ils viendront à conduire eux-mêmes notre pays comme nous nous battons aujourd'hui pour leur laisser un bel héritage en matière d'environnement, en matière de biodiversité. Mais, malheureusement, je ne veux pas non plus continuer à tendre la main et attendre que la métropole vienne à notre secours. Donc, nous prendrons nos responsabilités et, si je peux l'éviter, je l'éviterai parce que, effectivement, la dette aujourd'hui du Pays a pris un coup et nous l'avons augmentée de 30 milliards F CFP, ce qui fait qu'effectivement mal, je vous assure. Mais, comment faire, que faire d'autre si nous voulons sauver nos écoles, si nous voulons sauver ce Pays de la Covid.

À ce sujet, je voudrais vous dire aussi que nous allons vraisemblablement annoncer avec le haut-commissaire dans les jours à venir quelques mesures supplémentaires pour, encore une fois, freiner la propagation de ce virus. Vraisemblablement — en tous les cas c'est ma position je veux vous le dire —, nous maintiendrons le couvre-feu. Je suis et je me bats aujourd'hui pour que ce couvre-feu soit maintenu à Noël et au jour de l'an car je ne veux pas... J'ai vécu des moments difficiles avec le phénomène du Piment rouge, comme vous l'avez su tous et vous le savez, la propagation du virus ici s'est faite à partir de cette boîte. Ce n'est pas les touristes, tout le monde l'a compris, ça n'a rien à voir. Les touristes ne nous ont pas empoisonnés, ne nous ont pas infectés. Mais c'est un petit peu cette inconscience générale que l'on observe effectivement lorsqu'il y a des regroupements autour de l'alcool et, pour certains jeunes, autour de la drogue qui font que les choses ne vont pas bien. Donc, il faut continuer à lutter contre cela. J'estime que notre population a réagi, a bien réagi. Aujourd'hui, nous sommes en train de stabiliser aux alentours de 200 le nombre de nouveaux Covid par jour, ce qui est loin des résultats que nous avions il y a quelques temps à 400... Oui, 200. Je ne dis pas 150, 200 parce que c'est temps-ci on ne peut pas savoir. C'est vrai que, *notre ministre et médecin* a raison. Les deux derniers jours, nous étions à 150. Donc ça a quand même beaucoup baissé, mais il ne faut pas lâcher nos efforts car, effectivement, trop de personnes aujourd'hui meurent encore de la Covid ; et cela, nous ne pouvons pas l'accepter. Mais nous devons continuer nos efforts encore quelques temps, d'autant qu'aujourd'hui, nous sommes pratiquement sûrs de pouvoir récupérer des vaccins, je l'espère, dès le mois de février et au plus tard au mois de mars, ce qui va nous mettre en sécurité. En tous les cas, c'est ce qui va mettre en sécurité une partie de nos populations. Je pense aux personnes âgées et aux personnes malades. Et naturellement, à ce moment-là, je pense que les choses iront beaucoup mieux.

Je souhaite vous dire que nous ne pouvons pas lâcher prise. Nous devons continuer et j'estime que, aujourd'hui, nous avons les moyens de battre ce virus et de l'éloigner complètement de chez nous. Je vous rappelle que, à l'époque du *Chikungunya*, autre virus qui a eu des actions terribles chez nous, nous avons été, estimé par le ministère de la santé, jusqu'à 70 000 à l'avoir contracté. Le *Chikungunya* a été terrible en Polynésie. Sur les personnes qui ont été identifiées, je crois qu'on était aux alentours de 25 000 mais, en fait, on s'est créé nous-mêmes une immunité par le fait que plusieurs d'entre nous l'avait contracté. Donc, il faut vivre avec cet espoir. Je vous demande de ne pas nous démoraliser. Il faut tenir le coup car nous vaincrons et je pense que si, dès mars-avril, les choses vont bien, que le tourisme reprenne, nous allons faire des efforts pour la perliculture, pour l'agriculture, pour la pêche et je pense que nous récupérerons un rythme normal dès le mois de décembre 2021 et 2022 sera vraiment une année de progression pour nous, après la relance que nous allons faire en 2021. Donc, 2022 serait, à mon avis, une meilleure année. Mais cela dépend de nous, cela dépend de vous et il faut que nous nous battions tous ensemble.

Merci pour votre vote, ça nous donne du moral car, en fin de compte, il n'y a pas eu de voix contre. Il faut se satisfaire de cela. Comme je vous le disais, les abstentions c'est une façon de dire : oui mais. Mais ça, c'est normal. On ne peut pas être d'accord avec tout, mais je vous remercie vraiment du fond du cœur pour votre soutien.

*Merci. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Merci, Monsieur le président.

RAPPORT N° 124-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION APPROUVANT LES BUDGETS DES COMPTES D’AFFECTATION SPÉCIALE POUR L’EXERCICE 2021

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Tepuaraurii Teriitahi et Teva Rohfritsch

**Le président :** Nous allons passer au dossier suivant. Il s’agit du rapport n° 124-2020 relatif à un projet de délibération approuvant les budgets des comptes d’affectation spéciale — ce n’est pas des comptes spéciaux c’est des comptes d’affectation spéciale — pour l’exercice 2021.

Le gouvernement n’ayant pas d’intervention, je passe directement la parole à la rapporteure, Madame la présidente du groupe.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants.

Par lettre n° 7611/PR du 13 novembre 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d’examen par l’assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération approuvant les budgets des comptes d’affectation spéciale pour l’exercice 2021.

— Présentation des travaux en commission —

**Le président :** La conférence des présidents a fixé un temps de parole de 60 minutes pour la discussion générale : 30 pour le Tapura et 10 minutes pour les trois autres groupes.

La parole est à l’intervenante du groupe Tavini huiraatira d’intervenir, Madame Cécile Mercier.

**M<sup>me</sup> Cécile mercier :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour*.

Par lettre n° 7611/PR du 13 novembre 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d’examen par l’assemblée de la Polynésie française un projet de délibération approuvant les budgets des comptes d’affectation spéciale pour l’exercice 2021.

Pour 2021, concernant le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) il est proposé de fixer l’inscription budgétaire des recettes de régulation à 1,700 milliard de francs CFP, et celle de la taxe sur les équipements électriques importés (TEEI) à 200 millions de francs CFP.

Le prélèvement total de 1,105 milliard de francs CFP sur les réserves du fonds, qui sont estimées en fin d’exercice 2020 à 2,500 milliards de francs CFP, se décompose comme suit : 1 milliard de francs CFP pour financer le versement en faveur du budget général ; 100 millions de francs CFP pour maintenir le niveau des dépenses de stabilisation à 2 milliards de francs CFP ; 5 millions de francs CFP en prévision des annulations de titres qui se présenteraient en cours d’année. En 2019 et 2020, ces écritures techniques ont dû être inscrites en collectif. En conséquence, le budget primitif 2021 du FRPH s’établit à 3,005 milliards de francs CFP.

Le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) est alimenté par une taxe à l’importation s’appliquant sur l’essence, certains gazoles, le gaz et le pétrole, dite « taxe de péréquation sur les hydrocarbures ». La prévision de recette pour l’exercice 2021 s’établit à 1,250 milliard de francs CFP. Elle est complétée d’un prélèvement de 150 millions de francs CFP sur les réserves du fonds, qui sont estimées à 330 millions de francs CFP à fin 2020. Ainsi, le budget primitif 2021 du FPPH s’établit à 1,400 milliard de francs CFP.

Pour l’exercice 2021, le budget du fonds pour l’insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) s’équilibre à 138 millions de francs CFP. Les dépenses concernent essentiellement les aides à

caractère économique (121 millions de francs CFP). Elles sont financées par la participation des employeurs pour 70 millions de francs CFP et un prélèvement de 68 millions de francs CFP sur les réserves du fonds qui sont estimées à 235 millions de francs CFP à fin 2020.

S'agissant du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), la prévision de rendement de la taxe pour le développement de la croisière s'établit à 65 millions de francs CFP, en diminution de plus de 50 % en raison des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur le secteur du tourisme. Il est proposé de prélever 160 millions de francs CFP sur les réserves du fonds, estimées à 363 millions de francs CFP à fin 2020, pour compléter le besoin de financement des dépenses qui s'élève à 225 millions de francs CFP.

Pour le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP), les recettes fiscales servant au financement du RSPF sont estimées à 25,711 milliards de francs CFP. La participation du budget général (200 millions de francs CFP) porte à 25,911 milliards de francs CFP la dotation du RSPF pour 2021. Les actions pour l'emploi totalisent 12,200 milliards de francs CFP financés par un versement du budget général de 4 milliards de francs CFP et un prélèvement sur les réserves de 8,210 milliards de francs CFP par anticipation du solde de clôture de l'exercice 2020. En définitive, le budget primitif 2021 du FELP s'élève à 38,121 milliards de francs CFP.

Les impôts et taxes affectés au fonds d'investissement et de garantie de la dette (FIGD) permettent de provisionner le remboursement des deux emprunts obligataires, contractés en 2014, pour un montant annuel de 890 millions de francs CFP jusqu'en 2020. En définitive, le budget primitif du FIGD s'établit à 7,615 milliards de francs CFP, dont un versement global en faveur du budget général de 6,440 milliards de francs CFP.

Les dépenses du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) sont financées par les recettes fiscales, à hauteur de 678 millions de francs CFP et un prélèvement sur les réserves de 16 millions de francs CFP, réserves qui sont estimées à fin 2020 à 346 millions de francs CFP.

Pour sa première année d'existence le fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI) bénéficiera d'un versement du budget général de 400 millions de francs CFP s'ajoute à la prévision de recette de la contribution de solidarité territoriale du transport aérien interinsulaire de 550 millions de francs CFP. Le budget 2021 du FCTAI s'établit ainsi à 950 millions de francs CFP

Quant au fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité, son budget s'établit à 4 milliards de francs CFP.

Le Tavini huiraaatira soutiendra bien entendu certains de ces comptes. Merci.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira, Luc Faatau.

**M. Luc Faatau :** Encore une fois, *bonjour*.

Pour l'exercice 2021, ce ne sont plus huit mais dix comptes d'affectation spéciale qui figurent dans ce projet de délibération que nous devons approuver dont un, qui, pour l'instant du moins, ne fait pas l'objet d'inscriptions budgétaires.

Nous assistons en effet, d'une part, à la création de trois nouveaux fonds dans des domaines très divers (transport aérien interinsulaire, l'électricité et l'expression artistique) et, d'autre part, à la disparition du FADES dont l'existence n'a plus lieu d'être puisque, comme chacun le sait, le Pays a décidé de solder par anticipation, crise du covid-19 oblige, la dette sociale qu'elle traînait depuis des années vis-à-vis de la CPS.

Sur le principe, la multiplication des comptes d'affectation spéciale n'est pas une mauvaise chose en soi. Car, au lieu de tout noyer, si vous me permettez l'expression, dans la masse du budget général, ces fonds sont au contraire un gage de visibilité et de lisibilité sur le niveau de dépenses engagées, étant entendu que, dans ce cas de figure, nous ne pouvons engager que l'argent qui a été encaissé.

D'une manière générale, nous pouvons observer que ces comptes d'affectation spéciale disposent d'une trésorerie confortable. À telle enseigne que, pour deux d'entre eux, ils ont grandement contribué à l'élaboration du budget primitif 2021. Je m'explique. Si nous avions procédé comme d'habitude, compte tenu des pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire, nous aurions démarré l'année avec 10 milliards de francs Pacifique en moins, ce qui n'était pas cohérent avec la volonté de relance économique affichée et de soutien envers les populations les plus fragiles. Raison pour laquelle nous avons opéré deux prélèvements là où c'était possible, à savoir : 1 milliard F CFP sur le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) et 4,5 milliards F CFP sur le fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD).

S'agissant du FIGD, certains objecteront, ou diront, que ce n'est pas sa vocation que d'alimenter le budget général. Certes, mais dans la mesure où nous avons bâti un édifice pour l'économie au service de l'économie du pays, nos bailleurs de fonds ne nous tiendront pas rigueur d'avoir mise à profit une partie de cette cagnotte pour, justement, conserver leur confiance dans notre capacité à rebondir, je l'espère, dans les mois qui viennent.

Enfin, pour ce qui est des fonds relatifs au transport aérien et à l'électricité, d'un montant respectif de 950 millions et 4 milliards de F CFP pour ce premier exercice, ils ont ceci en commun de pouvoir apporter un début de solution afin de combler des déséquilibres ainsi qu'atténuer des disparités au niveau des tarifs.

Je vois déjà mes collègues de l'opposition lever les bras au ciel pour fustiger de nouvelles charges à venir pour les usagers, aussi minimes soient-elles. Mais c'est, à mon sens, faire peu de cas de nos frères et sœurs des archipels éloignés qui depuis toujours — la géographie est ainsi faite ! — sont considérés comme les parents pauvres au prétexte qu'ils ne sont pas assez nombreux dans leur île ou atoll et que, par conséquent, ils n'auraient pas droit aux mêmes conditions de vie que ceux qui résident à Tahiti.

C'est donc une nouvelle approche plus solidaire et plus équitable entre tous les Polynésiens, où qu'ils vivent, que le gouvernement nous propose.

Je vous remercie de votre attention. *Merci.*

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant. La parole est à l'intervenant du groupe Tahoeraa huiraatira, Monsieur Fernand Tahiaata.

**M. Fernand Tahiaata :** Président, *nous ne sommes que deux du Tahoeraa huiraatira à être encore là. (Rires.)* Je ne vais pas faire lecture. On est pour, avec nos procurations. *(Rires et applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe A here ia Porinetia, Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, cher public, chers internautes,

Il nous est demandé aujourd'hui d'examiner le projet de délibération approuvant les budgets d'affectation spécial pour l'exercice 2021.

Contrairement aux autres années, nous étudierons neuf comptes spéciaux cette année, avec la disparition du fonds pour l'amortissement du déficit social, qui a été soldé grâce au premier prêt

garanti par l'État, obtenu par la collectivité, et avec la création de trois nouveaux fonds, celui du fonds de la continuité territoriale aérienne interinsulaire et celui du fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité. Ces comptes spéciaux permettent de suivre, indépendamment du budget, l'utilisation des taxes prélevées, mais aussi de justifier la nécessité de cette fiscalité auprès des contribuables. En quelque sorte, cela contribue à notre souci de transparence. Tous ces comptes spéciaux reposent sur des fonds alimentés, d'une part, par des taxes payées par les administrés, les touristes ou encore les entreprises et, d'autre part, par des subventions du Pays. Chaque compte a une vocation particulière pour garantir les dispositifs ou les aides existantes, pour garantir l'équité entre les îles et Tahiti, pour aider au développement de nos archipels éloignés ou encore pour assurer notre crédibilité financière vis-à-vis de nos partenaires financiers.

Aujourd'hui, deux fonds, celui du fonds de garantie de la dette et du fonds de régulation des prix des hydrocarbures, viennent en partie combler les pertes fiscales découlant de la crise économique de notre pays provoquée par la pandémie covid-19. Cette diminution des recettes fiscales est estimée à 10 milliards F CFP et le Pays a fait le choix de prélever 4,5 milliards F CFP sur le FIGD et 1 milliard F CFP sur le FRPH. Cette ponction permet ainsi de réduire l'écart des recettes entre 2020 et 2021 de 5,5 milliards F CFP. Ce choix est celui du gouvernement et relève, à notre sens, d'une certaine facilité et non d'une certaine agilité. Le FIGD a été créé en 2013 et a pour vocation de doter et de provisionner chaque année pour le remboursement *in fine* des emprunts obligataires. En prélevant 4,5 milliards F CFP au FIGD, on vient fortement fragiliser notre capacité financière à rembourser nos emprunts. Alors que le ministre des finances en commission de l'économie déclarait : « *au 31 décembre 2020, l'encours de la dette sera de 112,8 milliards F CFP contre 79,89 milliards F CFP l'année passée* ». Soit plus de 32,97 milliards F CFP par rapport à 2019. Le groupe A here ia Porinetia, dans sa première intervention, qualifie le niveau d'endettement en 2020 de la Polynésie française comme historique. Et un second prêt garanti par l'État est annoncé pour combler les pertes fiscales de 2021. Devant une telle situation, l'existence du FIGD n'aura pris autant de sens. Une première échéance de prêt de l'ordre de 2 milliards F CFP interviendra dès 2021. Ce qui finira de vider le FIGD.

Sur le FIPTH, nous constatons, et cela a été confirmé par la ministre des solidarités en commission, qu'une fois encore, les entreprises préfèrent s'acquitter de payer des pénalités plutôt que d'embaucher des personnes porteuses d'handicap. En cette journée internationale consacrée aux personnes handicapées, je souhaiterais partager avec vous les mots de la secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargée des handicapés : « *Inclure, c'est ouvrir la porte à la différence, sans prérequis ou condition aucune, parce que cette différence est regardée non pas comme une déficience ou une difficulté, mais comme une richesse.* » Il nous faut réfléchir ensemble à l'amélioration de l'employabilité de nos Polynésiens porteuses d'handicaps afin d'inciter les entreprises à créer ou aménager des postes adaptés pour ces personnes qui souhaitent s'insérer dans la vie active. Cela demande une vraie réflexion sur le profilage de ce public extraordinaire et sur la mise en place de formations adéquates car nous restons persuadés que chacun a un rôle à jouer dans la société malgré nos différences et que l'on doit s'accepter et vivre tous ensemble.

Lors de l'examen de la loi du pays portant sur la modernisation des conditions d'attribution des prestations servies aux adultes handicapés en mai 2020, il nous avait été annoncé que, sur 16 000 dossiers déposés à la COTOREP, 5 000 personnes ont pu bénéficier d'une reconnaissance de travailleurs handicapés, mais que seulement 1 000 se sont présentés au SÉFI pour un accompagnement. Au final, ce sont 700 Polynésiens qui trouveront un stage ou un contrat de travail. Cela démontre bien le gap qui existe entre la demande et l'offre d'emploi pour ce public particulier. L'effort doit être collectif et partagé, et l'obligation légale d'embaucher un travailleur handicapé doit être maintenu voire même renforcé. Lorsque le handicap avance, c'est toute la société qui progresse.

Le fonds pour le développement du tourisme de croisière a vu cette année ses recettes diminuer de moitié avec l'arrêt brutal des croisières dans nos eaux dû à la pandémie covid-19. Malgré cette baisse importante du nombre de croisiéristes, nous tenons à saluer la volonté du gouvernement de poursuivre les investissements pour améliorer la qualité de l'accueil des futurs bateaux de croisière dans nos îles.

Le FELP constitue aujourd'hui un des fonds les plus importants pour venir en aide aux familles dans la précarité. Aussi, on y retrouvera toutes les actions de sauvegarde de l'emploi et une grande partie du financement du RSPF. La crise sanitaire et économique que connaît notre pays impacte directement les Polynésiens sans activité, mais aussi des salariés victimes de licenciement ou de réduction de temps de travail. Afin d'anticiper le nombre croissant du public touché par la crise, le gouvernement prévoit d'abonder ce fonds de +12 milliards F CFP afin de répondre aux difficultés rencontrées par la population en multipliant les dispositifs d'aide à l'emploi. Il est à prendre en compte aussi que le nombre de personnes émergeant au RSPF ne va cesser de croître au vu des derniers chiffres attestant des emplois détruits et des fermetures d'entreprises.

Par définition, le fonds de prévention sanitaire et sociale a pour objet de dynamiser les programmes de prévention en ciblant, dans un premier temps, la lutte contre le surpoids et l'obésité puis, par la suite, la lutte contre les addictions, les maladies émergentes et toutes maladies impactant fortement les dépenses de santé. Il s'agit d'un fonds qui permet tout simplement de financer toutes nos campagnes de prévention par le biais d'une large communication et d'action directe sur le terrain proposé par nos associations. Ce fonds comporte aussi une section d'investissement afin de financer des infrastructures sportives incitant à l'activité physique. Sur cette partie investissement, nous regrettons que le montant alloué reste chaque année faible car nous sommes persuadés que le développement d'infrastructures de proximité aurait un impact direct sur la motivation de notre population à pratiquer une activité physique et faciliterait l'accès au sport à tous. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous faire, dans un premier temps, un bilan des actions financées par ce fonds puis, dans un deuxième temps, nous décrire la gestion de ce fonds et, enfin, nous indiquer les priorités pour ces prochaines années en terme d'appel à projets ?

Le fonds de la continuité territoriale aérienne interinsulaire constitue une nouveauté cette année. La crise a révélé les difficultés de notre compagnie aérienne à desservir les lignes aériennes domestiques déficitaires. Nous avons voté favorablement la création de ce fonds car il permet de ne pas oublier nos îles et nos populations les plus éloignées. Cependant, nous n'approuvons pas le financement de ce fonds. En effet, si le gouvernement abonde ce fonds de 400 millions F CFP pour l'année 2021, il décide, pour compléter le besoin de financement de la continuité territoriale, de créer malgré le contexte difficile que nous traversons une nouvelle taxe payable par tous les usagers des lignes aériennes ; donc, une manière d'augmenter le prix du billet d'avion. Le prélèvement de cette taxe viendrait compléter le financement des lignes déficitaires à hauteur de 550 millions F CFP.

Comme nous l'avons indiqué dans notre intervention générale, nous nous opposerons à toute création d'impôt au vu des impacts de la crise liée au covid-19. Nous estimons que ces 550 millions F CFP auraient pu faire l'objet d'un effort de la collectivité à réduire ces dépenses publiques. Pour rappel, en mars dernier, le Pays a pu mobiliser plus de 30 milliards F CFP au sein même de son budget pour faire face à l'arrivée de la pandémie sur notre territoire. Il s'agit pour nous d'une exigence morale de participer à la solidarité en réduisant la voilure de nos institutions et notre Administration plutôt que de taxer notre population.

J'ai eu depuis ce matin plusieurs remarques sur la continuité territoriale avec, comme arrière-plan, que les députés, que les parlementaires n'ont pas travaillé sur ce dossier. Sachez que j'étais co-rapporteuse d'un rapport sur la continuité territoriale. Et aujourd'hui, les recommandations que nous avons faites, le ministre des Outre-mer a augmenté le budget des Outre-mer de plus de 3 millions d'euros pour suivre nos recommandations et profiteront aux Polynésiens, notamment dans l'aide à la continuité territoriale. Auparavant, les Polynésiens avaient une aide forfaitaire d'à peu près 25 000 F CFP. Aujourd'hui, à partir de 2021, l'État financera les billets des Polynésiens à hauteur de 40 %. Et pour nos jeunes sportifs, nos doctorants, nos artistes, ils pourront aujourd'hui profiter de l'aide à la continuité territoriale pour leur déplacement en métropole, non pas une fois mais plusieurs fois dans l'année. Pareil pour les frais funéraires, ils ont été augmentés. Donc je ne peux entendre que nous ne faisons rien pour la continuité territoriale. Et Monsieur le ministre des finances, je vous suggère de lire ce rapport, et Monsieur Bouissou connaît bien ce dossier puisqu'il a été auditionné pour ce rapport, parce que l'État n'a pas dit non à une participation à la continuité territoriale. Par contre, et nous avons

bien avancé, la création de ce fonds permettra d'évaluer une participation de l'État, tout comme l'État le fait en Guyane à hauteur de 1,2 milliards F CFP. Nous, nous avons un gap de 550 millions F CFP, et je pense qu'il est temps d'ouvrir une négociation avec l'État.

Quant au fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité, nous nous interrogeons sur l'examen de ce compte alors que le projet de délibération portant création de ce fonds n'a pas encore été approuvé par notre assemblée. Comment abonder un fonds qui, juridiquement, n'existe pas encore ? Le gouvernement peut-il nous rassurer ? Nous ne remettons pas en cause la création de ce fonds qui, comme son nom l'indique, permet de financer un dispositif de solidarité pour favoriser un accès équitable au service public de l'électricité pour les usagers de la Polynésie française. Ce sujet date depuis un moment déjà, mais l'arbitrage pris pour finaliser ce dispositif de solidarité n'est peut-être pas celui que nous attendions. C'est-à-dire la mise en place d'une nouvelle taxe de solidarité sur l'électricité. En effet, tout le monde sait au sein de cette hémicycle que le paiement de la facture de l'électricité est souvent une charge, pour les foyers, difficile à assumer. Nous sommes nombreux ici à avoir été interpellés par des familles en précarité pour leur venir en aide en participant au règlement de cette charge et, ainsi, éviter les coupures. Le prélèvement de cette taxe devrait abonder ce fonds de 4 milliards F CFP, car cette taxe de 1,75 F CFP par kWh consommés va toucher tous les Polynésiens, quels que soient leur statut de consommateur et leur lieu d'habitation. Par ces temps de crise, nous ne jugeons pas opportun d'alourdir les charges des familles polynésiennes.

Pour conclure, nous demandons au gouvernement de trouver d'autres alternatives pour financer les deux derniers fonds. Tout comme l'ouverture de négociations avec l'État qui pourrait apporter par solidarité nationale une participation à travers la continuité territoriale intérieure, comme l'État le fait en Guyane, ou à travers la CSPE, dispositif éligible dans les outre-mers sauf en Polynésie française.

Le groupe A here ia Porinetia approuve le bienfondé de ces fonds, mais désapprouve la création de taxes au vu du contexte actuel. Le Président du pays nous avait pourtant affirmé lors de ces dernières interventions ici même, à l'assemblée, qu'il s'opposerait à l'augmentation des impôts ou à la création d'une nouvelle fiscalité. Fort est de constater, malheureusement, aujourd'hui que le Président n'a pas tenu, ni respecté son engagement et que les familles polynésiennes devront s'acquitter de ces taxes.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est au gouvernement.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président. Je voudrais apporter quelques précisions sur le FIGD. Le FIGD a été créé en 2013 par mon prédécesseur. C'était effectivement une bonne idée puisque, ce qu'il faut savoir c'est que, après prélèvement de ces 4,5 milliards F CFP, il resterait dans ce fonds encore 1 milliard F CFP. Ce sont des réserves qui arrivent après provisionnement des emprunts obligataires. Cela veut dire qu'en fait, ce sont des réserves nettes. Un milliard F CFP.

Et je fais juste un petit rappel. Ce fonds a permis en fait au Pays de se financer. Et c'est bien pour cette raison que ce fonds a été créé en 2013. Certes, initialement, ce fonds a été orienté pour l'investissement mais la situation que nous connaissons maintenant depuis dix mois est exceptionnelle. Il nous fallait effectivement optimiser toutes les ressources du Pays. C'est bien pour cette raison qu'il y a eu un prélèvement de 4,5 milliards F CFP.

Ceci dit, le premier PGE de 28 milliards F CFP, juste pour information, grâce à ce FIGD qui a été créé en 2013, l'entièreté en fait de ce prêt garanti par l'État de 28,6 milliards F CFP sera remboursé par le FIGD. C'est quelque chose d'important ; sachant qu'il y a quand même deux ans de différé sur remboursement. Cela veut dire que les réserves actuelles d'1 milliard F CFP vont être augmentées d'environ 700 millions F CFP en 2021 et plus. Cela veut dire que, lorsqu'on va démarrer le remboursement, on aura déjà des réserves de l'ordre de 2,5 milliards F CFP. C'est important à avoir cet élément à l'esprit.

Et enfin, je terminerai sur le fameux fonds de solidarité qui, je rappelle encore une fois, n'est pas une taxe mais un ajustement des tarifs. Alors, contrairement à ce que vous dites, Madame la représentante, ce n'est pas un alourdissement des ménages mais bien un allègement des charges des ménages. Parce que vous pensez, vous réfléchissez en fait en tant que cliente de Tahiti. Pensez aux archipels éloignés, qui, eux, n'ont pas le même tarif. Je parle des communes qui ne sont pas sous concession EDT. (*Réaction d'un représentant hors micro*). Je donnais l'exemple tout à l'heure d'une île de Tahuata. Là, c'est les clients de cette île qui vont bien économiser 73 F CFP sur le prix du kWh. Donc, c'est bien un allègement et non pas un alourdissement des foyers. Donc, c'est bien orienté vers effectivement les plus démunis. C'est là que nous reconnaissons la solidarité polynésienne qui est quand même l'une des pierres angulaires de notre population et puis du fondement des Polynésiens.

Voilà, Monsieur le président, ce que je voulais rappeler et préciser.

**Le président :** Merci. La parole est à Madame la représentante.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le ministre, pour ces éclaircissements. Quand vous parlez de la population de Tahiti, vous me citez en exemple, mais il est clair que je plaide pour les familles en précarité qui vivent à Tahiti. C'est de ça dont je parle, de ceux qui ont déjà une difficulté à régler leur facture.

Ensuite, vous me dites que ce n'est pas une taxe. En tous les cas, à la page 9 de votre document, « fiscalité indirecte, taxe de solidarité sur l'électricité » qui rapportera à ce fonds 4 milliards F CFP. Donc, cette « taxe de solidarité sur l'électricité », ces 4 milliards F CFP, c'est bien la population de la Polynésie française qui va la payer. Merci.

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre des finances.

**M. Yvonnick Raffin :** Si vous permettez, je voudrais terminer sur cette loi sur la solidarité de l'électricité. Aujourd'hui, les familles qui sont en difficulté, les petites gens — et ce que je dis n'est pas péjoratif —, je les connais bien, je les ai pratiqués dans mon ancien métier, ils étaient en précarité hier, demain ils seront toujours en précarité. Ce n'est pas cela qui va changer la vie. Par contre, et je ne rejette pas ce que vous dites, cela va bénéficier à toutes les îles.

Maintenant, les fameux 1,70 F CFP, vous savez comment elle a été calculée ? Je vais vous le dire. C'est sur le cours des hydrocarbures. Il a été évalué sur l'évolution des cours des hydrocarbures de 2019. Comme je le disais tantôt, il nous restera à définir le juste milieu, mettre le curseur au bon niveau — ça ne sera peut-être pas 1,70 F CFP, mais peut-être moins — parce que c'est un des résultats que nous avons vus, mais le modèle peut évoluer. Et c'est là où je vous disais : j'attends aussi de votre part des propositions et je vous invite à venir lundi après-midi où nous allons vous expliquer techniquement comment cela va s'articuler en termes de tarification.

Encore une fois, une fois que cette loi sera votée, il nous appartiendra au mois d'avril-mai, de voter la délibération d'application qui va faire que, demain, cette péréquation sera une réalité pour toutes les populations de la Polynésie. Merci.

**Le président :** Merci. La parole est à Monsieur le ministre Bouissou.

**M. Jean-Christophe Bouissou :** Merci, Monsieur le président. Considérez que, pour en venir sur la continuité territoriale en matière de transport aérien, demain, c'est le gouvernement qui va fixer les tarifs de l'aérien, qui va donc aussi homologuer les tarifs dans les zones concurrentielles (Bora-Bora, Huahine...), tout ce qui sort de la circonscription des destinations déficitaires. Donc, au travers de la DSP, nous fixons les tarifs, les fréquences et, sur la zone concurrentielle, nous fixons les tarifs et nous homologuons les fréquences.

Lorsque l'opérateur *Air Tahiti*... Ce n'est pas pour citer *Air Tahiti*, ça pourrait être n'importe quel opérateur ; mais il s'avère que c'est évidemment *Air Tahiti* historiquement et certainement demain puisqu'il n'y a qu'un seul opérateur qui se propose de continuer sur la zone de libre concurrence et de faire une proposition sur les destinations déficitaires. Lorsque l'économie se porte bien, ce qui était le cas en 2019, c'est une entreprise qui dégage des résultats excédentaires très importants. On a eu l'occasion d'en parler, ce n'est pas la peine de ressasser et de dire quel est le niveau de ces résultats. Ce qui ne sera pas le cas évidemment cette année et ce qui ne sera pas le cas l'année prochaine, et puis on verra au fur et à mesure la reprise des activités. Mais considérons que nous sommes sur un rythme normal d'exploitation sur le plan de l'aérien et que l'apport du Pays au niveau de la prise en charge du déficit des lignes déficitaires représente à peu près 950 millions de francs CFP, 1 milliard, c'est ce qui est prévu au niveau du budget, 950 millions F CFP. C'est 950 millions de francs CFP en plus du milliard et demi de résultat de la compagnie.

Donc, qu'est-ce qu'il va se passer ? Nous allons, nous, d'abord, fixer des tarifs plus bas pour toutes les destinations dans les îles sur les destinations déficitaires. Sur la zone concurrentielle, c'est-à-dire de libre concurrence, en fonction du résultat de l'entreprise, de la société, nous allons auto régler le niveau tarifaire. Cela veut dire que notre souhait au niveau du gouvernement, c'est que même Bora-Bora, Huahine, Raiatea, Tubuai, Rurutu, Tikehau, Rangiroa, Nuku-Hiva, Hiva-Oa, toutes ces îles et les habitants puissent aussi bénéficier d'une baisse tarifaire. Vous comprenez ?... Donc, l'intervention du Pays, en réalité, n'aboutit pas sur une augmentation des tarifs mais sur une prise en charge par le Pays et sur la faculté pour le Pays de contrôler à la fois les tarifs et les fréquences. Ça ne sera pas le cas toute de suite pour les Îles-sous-le-vent, je le dis puisqu'on sort petit à petit d'une situation liée à la crise sanitaire, mais je peux vous dire que, dès 2022, 2023, lorsqu'on sera à l'équilibre, on va commencer à demander à la compagnie de faire des efforts, y compris sur la zone concurrentielle.

Vous avez parlé de la participation de l'État. C'est aussi votre *job*, Madame la députée. (*Réaction inaudible de M<sup>me</sup> Nicole Sanquer.*) Ah oui, je sais, on a tenu des réunions ensemble. Mais voyez, c'est... Alors, pourquoi on le fait, nous ? Pourquoi on n'attend pas que l'État vienne, comme le Président l'a dit ce matin ? Le Président dit : On va faire, on va montrer qu'on sait comment c'est, on sait se prendre en charge, nous responsabiliser, mais on compte bien sur le fait que l'État nous accompagne. J'ai enclenché des discussions à Paris, j'ai rencontré les gens de la DGAC à Paris, j'ai commencé à en parler à l'époque avec l'ancien ministre des transports sur place, sauf que je comprends aussi derrière que l'État nous regarde en se disant : est-ce qu'ils vont vraiment faire ce qu'ils disent ? Et ce que nous faisons aujourd'hui.

Donc, je vous demande de voter avec nous la création de ce fonds. Parce que demain, lorsque les gens (*Réaction d'un représentant.*), vous qui êtes députée, des îles vont vous rencontrer, ils sauront que vous n'avez pas participé à la baisse tarifaire. Voilà. (*Réaction d'une représentante.*) Eh oui, mais n'allez plus leur demander leur vote après coup ! C'est pareil sur l'électricité, vous voyez ce que je veux dire ?... Vous avez la faculté aujourd'hui de participer avec nous. Vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait travailler ensemble, mener de la concertation, c'est ce que nous faisons.

Et voilà, Monsieur le président. Je ne veux pas trop politiser ce matin. Merci.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. On revient sur ce fonds, on est toujours en discussion générale qui, normalement, est clos.

La parole est à Madame la représentante.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Je voulais juste répondre aussi bien au ministre des finances qu'au ministre Bouissou.

Vous nous dites aujourd'hui que ce n'est pas une taxe, que les prix du billet ne vont pas augmenter. Pourtant la loi du pays sur la continuité territoriale prévoit des augmentations de 300 francs CFP et 900 francs CFP sur le billet d'avion. Et puis vous enregistrez dans votre tableau des recettes,

4 milliards F CFP, pour le fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité et une recette de 550 millions F CFP. Enfin ! cette recette-là va venir d'où ? Pas du Pays ! Ça va venir du paiement par les usagers, par les Polynésiens, les 4 milliards et les 550 millions.

Ensuite, je voudrais répondre à Monsieur Bouissou. Vous dites oui, quand ça va revenir... Nous avons entendu le président-directeur d'*Air Tahiti*, ils finissent l'année avec un déficit de 3,5 milliards et prévoient de retrouver l'équilibre d'ici 2024-2025 sans grande visibilité puisque le plan de relance nous précise bien qu'il y a un avenir incertain, une visibilité incertaine. Mais demain, à partir de 2021, ces deux taxes-là c'est vous, c'est eux, les îles, tout le monde paiera des billets qui auront augmenté et une électricité qui aura augmenté parce que vous affichez des recettes ; et ces recettes-là ne proviennent pas des comptes du Pays mais de la poche des Polynésiens.

Merci beaucoup.

**Le président :** Bien. La parole est à Madame la présidente du groupe.

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi :** Si vous me permettez, Monsieur le président, je voulais amener l'éclairage de ma compréhension peut-être dans ce dossier parce que c'est vrai que c'est inscrit dans les recettes. Sauf que cet argent aujourd'hui, en tout cas en ce qui concerne le fonds pour la continuité territoriale interinsulaire, que les gens dépensent va dans les caisses d'*Air Tahiti*. Aujourd'hui, après qu'on ait voté ce fonds, cet argent n'ira plus dans les caisses d'*Air Tahiti* mais dans les caisses de ce fonds. Donc, au niveau du porte-monnaie de la personne, il n'y a pas de changement. Par contre, grâce à ce fonds, la répercussion va être la baisse des billets à un moment donné. Donc, pour la poche de la personne, ça sera indolore, c'est ce qu'on disait en commission ; d'où la notion d'indolore. Parce que cet argent aujourd'hui, il est payé sauf qu'au lieu d'être fléché vers *Air Tahiti*, il va être fléché vers le gouvernement.

Pour le fonds sur la solidarité pour l'énergie, c'est vrai qu'on a employé le mot « taxe ». Je suppose que c'est une nomenclature, on doit appeler ça une taxe. On a parlé sur la sémantique, on était plus à parler de « contribution de solidarité » parce qu'effectivement, avant tout, dans l'esprit, c'est une contribution de solidarité. Mais je voulais donner un exemple chiffré, c'est vrai qu'on a parlé d'une hausse de 1,75 F CFP sur Tahiti. Ça veut dire que pour un petit consommateur qui consomme 200 kWh, une augmentation de 1,75 francs CFP, ça lui fera 350 francs CFP en plus à payer par mois. 350. Mais à côté de ça, dans les îles, quelqu'un ou une commune pour qui avant le kilowattheure représentait 140 francs par kilowattheure et qui va descendre à 40 francs CFP, donc il économise 100 francs CFP ; pour 200 kWh, il y a une économie de 20 000 francs CFP. Ça veut dire que pour 350 francs CFP rajoutés à la facture de quelqu'un de Tahiti, c'est 20 000 francs CFP qui sont économisés pour quelqu'un des îles. Je pense que là c'est parlant quand même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tapura huiraatira et du gouvernement.*) Et je comprends que n'importe quel *maire*, et en particulier un *maire* des îles qui se respecte, ne peut qu'accepter ça. Qui peut refuser ça quand on est des îles ? C'est vrai, à Tahiti, on va mettre 350. C'est vrai aussi que tout le monde a des difficultés, en tout cas chez les petits consommateurs pour payer. Mais cette petite hausse de 350 francs CFP à Tahiti permet d'économiser pour la même consommation 20 000 francs CFP dans les îles.

Donc, c'est ce que je vous demande de retenir et c'est l'esprit, à mon avis, de ces fonds. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tapura huiraatira et du gouvernement.*)

**Le président :** Merci, Madame la présidente du groupe. Je crois effectivement qu'il faut donner des exemples pour qu'on comprenne le mécanisme.

La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Jean-Christophe Bouissou :** Merci, Monsieur le président. J'ai passé, je ne sais pas, trois à quatre heures en commission ; je suis venu avec des présentations PowerPoint et j'ai montré dans le détail la

manière... Imaginez demain vous allez au magasin, ou même ce soir, vous avez une augmentation d'une taxe sur la valeur ajoutée d'un point sur un produit et vous avez le propriétaire du magasin qui baisse son tarif et qui prend sur sa marge. Vous comprenez ça ? Combien la personne va acheter son produit ? Eh bien, le même tarif, peut-être même moins dès l'instant où on est dans un domaine concurrentiel. Voilà. Vous comprenez ce mécanisme ? Eh bien, c'est exactement ce que nous allons mettre en œuvre au niveau des lignes déficitaires. Il y aura le paiement d'une taxe, c'est vrai, 300 francs CFP à moins de 100 km, 900 francs CFP à plus de 100 km et, pour les sections inter-îles 300 francs CFP, sauf que, comme c'est le gouvernement qui fixe les tarifs, nous gardons les tarifs au même niveau, sinon plus bas, puisque notre politique est de baisser les tarifs sur les îles. Dès l'instant où l'on prend en charge toutes les lignes déficitaires, il ne reste plus que les lignes bénéficiaires, de libre concurrence (lorsqu'on va à Bora-Bora, à Huahine, etc.) On espère bien qu'il y aura une reprise de l'activité avec les touristes qui vont revenir. Cette reprise d'activité va donner du mou en termes de résultat bénéficiaire pour la compagnie. Là aussi, on pourra demander à la compagnie de faire un geste à la baisse sur les tarifs.

Voilà. Je ne peux pas faire mieux en vous expliquant cela de cette manière-là, sinon simplement continuer une mauvaise foi absolue.

**Le président :** Merci. Nous passons à l'examen de la délibération.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>. Le groupe Tapura huiraa tira est pour ?... Le groupe Tavini huiraa tira s'abstient ? Le groupe A here ia Porinetia est pour. Nous avons 47 voix pour et 8 abstentions. Merci.

#### Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix l'article 2. Même vote. *Merci.*

#### Article 3

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix l'article 3. Même vote.

#### Article 4

#### Recettes directes

#### Mission 002

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 002. Même vote. *Merci.*

#### Mission 966

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 966. Même vote. *Merci.*

#### Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 990. Même vote. *Merci.*

Total des recettes directes

**Le président :** Sur le total des recettes directes, même vote. *Merci.*

Mission 966

Dépenses directes

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 966. Même vote. *Merci.*

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 990. Même vote. *Merci.*

Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 991. Même vote. *Merci.*

Total des dépenses directes

**Le président :** Sur le total des dépenses directes, même vote. *Merci.*

Je soumetts au vote l'ensemble de l'article 4 : même vote. *Merci.*

Article 5

Recettes directes

Mission 002

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 002. Même vote. *Merci.*

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 990. Même vote. *Merci.*

Total des recettes directes

**Le président :** Sur le total des recettes directes, même vote. *Merci.*

Dépenses directes

Mission 966

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 966. Même vote. *Merci.*

Total des dépenses directes

**Le président :** Sur le total des dépenses directes, même vote.

Je sou mets au vote l'ensemble de l'article 5 : même vote. Merci.

Article 6

Recettes directes

Mission 002

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 002. Le groupe Tavini huiraatira vote pour.

Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 967. À l'unanimité. *Merci.*

Total des recettes directes

**Le président :** Sur le total des recettes directes, même vote. *Merci.*

Dépenses directes

Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 967. Même vote, à l'unanimité. *Merci.*

Total des dépenses directes

**Le président :** Sur le total des dépenses directes, à l'unanimité.

Je sou mets au vote l'ensemble de l'article 6 : même vote, à l'unanimité. Merci.

Article 7

Recettes directes

Mission 002

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 002. À l'unanimité. *Merci.*

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 990. Même vote. *Merci.*

Total des recettes directes

**Le président :** Sur le total des recettes directes, même vote.

Dépenses directes

Mission 023

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 023. Même vote.

Mission 964

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 964. Même vote.

Total des dépenses directes

**Le président :** Sur le total des dépenses directes, même vote.

Recettes

Mission 021

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 021. Même vote.

Total des recettes

**Le président :** Sur le total des recettes, même vote.

Autorisation de programme

Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 904. Même vote. *Merci.*

Total des autorisations de programme

**Le président :** La discussion est ouverte. Pas d'intervention ?... Je soumetts au vote : unanimité.

Crédits de paiement

Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 904. Même vote. *Merci.*

Total crédits de paiement

**Le président :** Sur le total des crédits de paiement, même vote.

Je soumetts au vote l'ensemble de l'article 7 : à l'unanimité.

Article 8

Recettes directes

Mission 002

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 002. Même vote. *Merci.*

Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 967. Même vote. *Merci.*

Mission 971

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 971. Même vote. *Merci.*

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 990. Même vote. *Merci.*

Total des recettes directes

**Le président :** Sur le total des recettes, même vote. *Merci.*

Dépenses directes

Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 967. Même vote. *Merci.*

Mission 971

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 971. Même vote. *Merci.*

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 990. Même vote. *Merci.*

Total des dépenses directes

**Le président :** Sur le total des dépenses directes, même vote.

Je sou mets au vote l'ensemble de l'article 8 : même vote. *Merci.*

Article 9

Recettes directes

Mission 002

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 002. Le groupe Tavini huiraa tira s'abstient. Nous avons 47 voix pour et 8 abstentions.

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 990. Même vote. *Merci.*

Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 991. Même vote. *Merci.*

Total des recettes directes

**Le président :** Sur le total des recettes directes, même vote. *Merci.*

Dépenses directes

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 990. Même vote. *Merci.*

Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 991. Même vote. *Merci.*

Total des dépenses directes

**Le président :** Sur le total des dépenses directes, même vote.

Je sou mets au vote l'ensemble de l'article 9 : même vote. *Merci.*

Article 10

Recettes directes

Mission 002

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 002. À l'unanimité. *Merci.*

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 990. À l'unanimité. *Merci.*

Total des recettes directes

**Le président :** Sur le total des recettes directes, même vote. *Merci.*

Dépenses directes

Mission 023

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Merci, Monsieur le président. J'avais posé quelques questions au ministre de la santé concernant la gestion de ce fonds : s'il avait un premier bilan des actions qui ont été financées par ce fonds, quelles sont les priorités pour l'année prochaine au niveau des appels à projet, et qu'il nous explique qui gère ce fonds en fait. Je sais qu'à un moment donné, c'était docteur Cojean de faire fonctionner avec des programmes de Maita'i sport santé. Aujourd'hui, comment fonctionne ce fonds. Merci.

**Le président** : Monsieur le ministre.

**M. Jacques Raynal** : Il fonctionne de la même façon, il n'a pas changé. Par contre, le docteur Cojean est maintenant à l'ARASS et c'est Madame Tumata Helme qui gère ce fonds. Il fonctionne sur appels à projets et le rendement de ces appels à projets est un peu toujours le même, sur les mêmes thèmes, bien évidemment avec le sport. Et nous continuons ce qui avait été mis en place avec Maita'i sport Santé, c'est un peu dans la même gamme. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, donc je ne veux pas vous donner de chiffres. Mais je vous communiquerai, si vous vous voulez, ou je communiquerai même aux représentants de l'assemblée le rapport annuel qui a été produit dernièrement pour que l'on puisse établir le budget. Et donc, je vous enverrai les informations que vous avez demandées sur le plan des différents crédits qui ont été octroyés à titre de subventions pour des actions qui s'intéressent à la santé, au bien-être et à l'éducation sportive pour la santé. Je vous ferai parvenir le bilan.

**Le président** : Merci, Monsieur le ministre. Je soumetts au vote la mission 023. Même vote, À l'unanimité.

Mission 970

**Le président** : La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 970. Même vote. *Merci.*

Mission 971

**Le président** : La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 971. Même vote. *Merci.*

Total des dépenses directes

**Le président** : Sur le total des dépenses directes, même vote.

Recettes

Mission 021

**Le président** : La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 021. Même vote, à l'unanimité. *Merci.*

Total des recettes

**Le président** : Sur le total des recettes, même vote.

Autorisation de programme

Mission 910

**Le président** : La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 910. Même vote. *Merci.*

Total autorisation de programme

**Le président :** Sur le total des autorisations de programme, à l'unanimité.

Crédits de paiement

Mission 910

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 910. Même vote. *Merci.*

Total crédits de paiement

**Le président :** Sur le total des crédits de paiement, même vote.

Je sou mets au vote l'ensemble de l'article 10 : même vote, unanimité. *Merci.*

Article 11

Recettes directes

Mission 975

**Le président :** La discussion est ouverte. Nous n'avons pas de demandes d'intervention. Je suppose que beaucoup d'explications ont déjà été données tout à l'heure. Je sou mets au vote la mission 975 : à l'unanimité.

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Comme là il s'agit justement du prélèvement de la taxe, donc le groupe A here ia Porinetia votera contre cette ligne-là. *Merci.*

**Le président :** *Merci.* Je sou mets au vote la mission 990. Tout le groupe vote contre ? (*À l'adresse de M<sup>me</sup> Nicole Sanquer.*)

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Nous sommes 4.

**Le président :** Quatre voix contre.

**M. Luc Faatau :** Sur le fonds de solidarité du transport aérien local, je voudrais dire que, nous, aujourd'hui, nous mettons fin à un système de péréquation injuste, inéquitable. À l'heure actuelle, le système est un peu pervers, si vous me permettez de dire comme ça, parce qu'aujourd'hui la péréquation profite à l'opérateur. Demain...

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** On est sur la continuité territoriale, Luc. On n'est pas sur l'électricité, là.

**M. Luc Faatau :** Non, le billet d'avion.

**Le président :** Non, c'est aérien, aérien.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Ah, O.K.

**M. Luc Faatau :** Aujourd'hui, la péréquation profite à l'opérateur. Demain, la péréquation va profiter au client, au consommateur. Pourquoi ? Parce qu'on va créer deux zones : il y a une zone de libre concurrence et il y a une zone de service public. Aujourd'hui, la péréquation fait que le client des Îles-sous-le-vent, par exemple, la zone rentable pour l'opérateur, eh bien le passager des Îles-sous-le-vent paie pratiquement le triple du vrai prix du billet. Demain, il paiera moins, beaucoup moins. Au minimum, ça devrait être de 30 % inférieur. Donc, dans la péréquation qui va être mise en place, l'usager va quand même payer moins. En plus, la zone de service public va encore payer moins cher parce que la contribution qui est prélevée sur la zone de libre concurrence va permettre de compenser la zone de service public. Et c'est pour cela que je ne comprends pourquoi on vote contre.

De plus, on confond la continuité territoriale de la métropole à Tahiti. Il s'agit d'une continuité intra territoriale qui n'est pas prise en compte par la continuité nationale. C'est nous qui créons cette continuité, c'est nous qui la mettons en place, c'est nous qui la finançons. Peut-être que demain, grâce aux efforts de notre gouvernement, de notre Président, on va voir la participation de l'État se mettre en place. Mais, pour l'instant, on ne compte pas sur l'État. Comme vient de le préciser le ministre, et le Président aussi dans son discours, on ne compte pas sur l'intervention de l'État. Par nos propres efforts, nous allons réussir à créer une tarification plus profitable à nos populations.

Voilà ce que je voulais dire.

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant. La parole est à Monsieur le président du groupe Tavini huiraaatira Geros.

**M. Antony Geros :** *Sur les deux zones, la zone de libre concurrence et la zone déficitaire, Monsieur le ministre a expliqué que ce dispositif concerne cette dernière. Sauf que ce zonage nous a été présenté lors d'un débat que nous avons eu ici, avant que notre pays soit touché par la Covid-19. C'était très clair. Il se trouve qu'aujourd'hui, la zone de libre concurrence est également devenue déficitaire. Voilà pourquoi j'ai posé la question de savoir si ce dispositif pourra prendre en charge l'ensemble de la zone déficitaire qui, me semble-t-il, a dû s'élargir en raison du contexte actuel. Je n'en suis pas sûr mais je compte sur vous qui siégez au conseil d'administration de la compagnie pour confirmer mes propos ou pas. Si vous me dites que la situation est restée la même que celle avant la pandémie, évidemment que nous soutiendrons la proposition. Merci.*

**Le président :** *Merci.* La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Jean-Christophe Bouissou :** *Pour répondre brièvement à la question posée, nous sommes tous conscients que la crise actuelle a fragilisé notre compagnie aérienne Air Tahiti puisque, suite à la fermeture des liaisons aériennes, les touristes n'ont pas pu venir. Si, en 2021, les États-Unis et les pays européens grâce aux vaccins..., nous pouvons dire que la fin de l'année 2021 et l'année 2022 nous permettront de rééquilibrer les choses. Donc, dans la zone de libre concurrence, nous pourrions équilibrer le budget en 2021. Cela pour dire que, grâce à ce dispositif, nous pourrions apporter notre soutien à notre compagnie pour lui éviter une faillite. Nous avons tous compris la situation, grâce aux explications apportées par Luc Faatau et grâce aux débats que nous avons eus. Avant tout, c'est le gouvernement qui fixera les tarifs, pas uniquement dans les îles où Air Tahiti est en difficulté, c'est également le cas pour les lignes homologuées, comme Bora-Bora. Nous verrons dans les projets de texte qui seront prochainement présentés à l'assemblée les mécanismes qui permettront la baisse des tarifs pour les habitants des îles.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.* Nous sommes à la mission 990, toujours dans les recettes fiscales du fonds. Même vote ?... Vous êtes 4 contre du groupe, le reste pour. Donc, 50 voix pour et 4 contre.

Dépenses directes

Mission 975

**Le président :** La discussion est ouverte. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la mission 975. Même vote. Merci.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Pour les dépenses, nous sommes pour.

**Le président :** Ah, vous êtes pour les dépenses et pas pour les recettes !

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui, c'est une nécessité, mais pas pour le moyen de financement par la taxe. Merci.

**Le président :** Bien, on prend note. À l'unanimité pour les dépenses. Merci.

Sur l'ensemble de l'article 11 pour le fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire, même vote. Merci.

### Article 12

#### En recettes directes

#### Mission 990

**Le président :** Nous passons à l'article 12 pour le fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité sur lequel on a beaucoup débattu. Je pense qu'on est bien éclairé.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Comme je l'ai dit dans l'intervention, Monsieur le ministre des finances, il n'y a pas de difficulté d'abonder un fonds qui n'existe pas encore aujourd'hui ?

**M. Yvonnick Raffin :** Je crois que le Président a été clair sur ce sujet : il n'y a pas de difficulté particulière à abonder. C'est des prévisions budgétaires de toute façon.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Non mais on affecte une recette à un fonds qui, juridiquement, n'existe pas.

**M. Yvonnick Raffin :** Je répète, c'est du prévisionnel. Nous votons un budget prévisionnel.

**Le président :** La date d'application des textes. La loi fiscale et la délibération rentrent en application en 2021.

Je mets aux voix la mission 990, les recettes du fonds, tout le monde est pour ?... A here ia Porinetia est contre les recettes ?

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui, nous sommes contre les recettes. Merci.

**Le président :** Bien. Nous avons quatre voix contre et le reste est pour. Merci.

#### En dépenses directes

#### Mission 974

**Le président :** Et en dépenses, le groupe a here ia Porinetia vote pour les dépenses, mission 974. Unanimité en dépenses. Bien.

Sur l'ensemble de l'article 12, même vote, à l'unanimité.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Explication de vote, Monsieur le président, parce que je vois quelques-uns sourires.

En fait, comme on l'a dit, nous ne sommes pas contre ces fonds. D'ailleurs, nous avons voté la création du fonds pour la continuité territoriale. Par contre, nous pensons qu'il y a d'autres alternatives pour financer ce fonds, une autre alternative qui n'est pas la taxation de la population. Merci.

**Le président** : Merci, on a bien noté, ce sera dans le PV de toute manière.

La parole est à Luc Faatau.

**M. Luc Faatau** : Sur le fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité, en commission, je m'étais un peu lâché sur ce sujet et je reste toujours opposé à l'augmentation du prix de l'électricité, mais les explications du ministre m'ont convaincu : demain, le prix de l'électricité sera inférieur au niveau actuel. Il a bien parlé du prix des hydrocarbures qui, en 2020, est à la baisse. Et si l'on se base sur ce prix les hydrocarbures, demain, le prix de l'électricité n'augmentera pas de 1,75 F CFP. Ça, c'est ma conviction. C'est pour cela qu'aujourd'hui je soutiens le texte de la péréquation.

### Article 13

**Le président** : Merci, Monsieur le représentant. L'article 13, pas d'intervention ? L'ensemble de la délibération, pas d'intervention ? Oui, pardon. Article 12, allez-y !

**M<sup>me</sup> Valentina Cross** : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, *bonjour* ; Mesdames et Messieurs les ministres, *bonjour* ; mes chers collègues, *bonjour*.

*Depuis ce matin, j'ai écouté le Président, le ministre et les collègues intervenir sur la question de l'électricité. Je pense que nous sommes unanimes sur la péréquation. Mais, ce qui est étonnant c'est que l'on ne nous présente pas l'historique de cette loi sur la péréquation. C'est un dossier qui ne date pas d'aujourd'hui. En effet, la loi, qui a été adoptée il y a de cela 30 ans, est toujours en vigueur. En 2012, le Pays a été condamné par le juge administratif qui a considéré que la loi est favorable uniquement à la société ENGIE, EDT à l'époque, dans le sens où seule cette dernière perçoit cette compensation et que les autres îles qui sont dans son périmètre d'action bénéficient également de cette péréquation. Sauf qu'il y a 19 communes, qui comptent entre 100 et 300 habitants, qui n'intéressent pas du tout EDT parce que non rentable pour elle, comme l'a précisé le maire de Makemo.*

*Et quand j'entends les interventions du gouvernement, j'ai l'impression que... Oui, c'est un bon dispositif mais il s'est passé beaucoup de choses. Il y a la sanction prononcée par le juge administratif il y a plusieurs années de cela. Il y a la Chambre territoriale des comptes qui, dans son rapport, recommande au gouvernement de corriger ladite loi et qui a une compassion pour les 19 communes comme Uturoa, Katiu, Taega, qui ne sont pas dans le périmètre d'intervention d'EDT et qui ne bénéficient pas de cette péréquation, contrairement aux îles qui sont dans son périmètre d'action. J'ai l'impression parfois que vous vous dites que s'il y a un problème c'est parce que les communes manquent de compétence. Non, ce n'est pas de leur faute. C'est parce qu'on ne les a pas aidées à investir dans de nouveaux équipements et à payer des techniciens pour favoriser un accès équitable au service public de l'électricité, que ce soit pour eux ou pour nous.*

*Les interventions de Nicole Sanquer ne me surprennent pas parce qu'en fait, nous sommes unanimes sur l'adoption de loi sur la péréquation qui permettra de corriger les injustices entre Tahiti Nord qui est dans le périmètre d'EDT et les plusieurs autres communes qui ne sont pas prises en compte. Si le Tavini huiraatira est favorable à cette loi c'est dans un objectif bien précis, celui de favoriser l'ouverture à la concurrence parce que c'est le seul moyen pour atteindre le but final qui est de baisser le prix du kilowattheure, et c'est ce que nous souhaitons tous. N'est-ce pas ? Mais, dites-moi : Oui ! (Réactions dans la salle.) Voilà. Car, ce n'est pas Tina Cross ou alors le Tavini huiraatira qui*

*dit que notre électricité coute très cher. Je vous invite à lire le rapport de la Chambre territoriale des comptes dans lequel les magistrats relèvent que les Polynésiens que nous sommes paient une électricité extrêmement chère. Cela pour vous dire qu'il ne faut pas vous énerver après les membres de l'opposition quand ils interviennent sur les 1,75 que nous ajoutons sur la facture des usagers à leur grande surprise, malheureusement, puisqu'ils s'attendaient à ce que nous soyons unanimes pour faire baisser le tarif du kilowattheure. Vous comprenez ? J'ai bien écouté le ministre qui, je trouve, a été très courageux dans ses explications. Mais, pour moi, les usagers attendent une unanimité de notre part pour permettre l'ouverture à la concurrence, comme cela s'est fait pour le billet d'avion et la téléphonie mobile. Donc, il ne faut pas s'étonner que les usagers se posent des questions sur les 1,75 supplémentaires sur le prix du kilowattheure, surtout dans une période où il n'y a pas d'emploi et où les entreprises sont en faillite.*

*Merci, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole.*

**Le président :** *Merci, Madame la représentante.* La parole est à Madame Sylviane Terooatea, pour une explication de vote.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** *Je soutiens le texte présenté parce que je sais qu'il est favorable aux îles, pour avoir été aux affaires de la commune de Uturoa, et parce que l'on sait qu'avec EDT à l'époque, ENGIE aujourd'hui, seule la concession de Tahiti Nord en a profité pendant plusieurs années. Donc, il est temps pour moi de soutenir ce dispositif pour le bien de tous, et notamment des communes qui gèrent une centrale de production d'énergie électrique. Je parle particulièrement de Uturoa qui est la seule commune à ne pas présenter de bilan déficitaire pour ce qui est du budget de l'électricité. Elle a toujours pris en charge ce budget pendant plusieurs années. Avec ses administrés, elle a elle-même investi dans les équipements et assumé les dépenses de la centrale.*

*Merci, Monsieur le Président. Vous pouvez compter sur mon soutien sur ce dispositif qui est favorable aux communes qui distribuent l'électricité sur leur territoire respectif. Merci également à notre ministre qui, avec courage, nous a apporté ses explications. Il faut dire que, pour avoir travaillé à la centrale de Uturoa, notre ministre connaît parfaitement les difficultés et les charges que nous assumons. Merci, Monsieur le ministre. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** *Merci. Merci.* La parole est à Madame Joëlle Frebault.

**M<sup>me</sup> Joëlle Frebault :** *Merci, président. Je voudrais m'adresser à notre Président et à notre gouvernement. Au nom de tous les Marquisiens, je voudrais vous remercier pour votre solidarité envers les archipels dans plusieurs domaines, comme l'a déjà dit mon collègue maire Teina Maraëura, tout à l'heure, et surtout dans le domaine de l'électricité, du gaz ainsi que dans le domaine des transports interinsulaires qui est vraiment vital pour nous qui sommes très éloignés de vous, de notre capital. Donc, encore une fois, merci pour votre partage, pour votre solidarité. *Merci bien.* Ce qui est quand même dommage, c'est que je retiendrai que certains parmi nous ont voté contre. Merci. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** *Merci.* La délibération sur les comptes d'affectation spéciale est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 115-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 4 DE LA DÉLIBÉRATION N° 2019-100 APF DU 10 DÉCEMBRE 2019 APPROUVANT LES BUDGETS DES COMPTES SPÉCIAUX POUR L'EXERCICE 2020

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Tepuaraurii Teriitahi et Moihara Tupana

### **Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** nous passons au rapport suivant, le n° 115-2020 relatif à un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2019-100 APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020.

Nous passons directement la parole à la rapporteure de ce dossier, Madame la présidente du groupe Tapura. Tepuaraarii.

**M<sup>me</sup> Tepuaraarii Teriitahi :** Par lettre n° 7342/PR du 4 novembre 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2019-100 APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020.

Le présent projet de collectif n° 4 des comptes d'affectation spéciale concerne le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) et le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP).

Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 12 novembre 2020, le projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2019-100 APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020 a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

**Le président :** Merci. Pour la discussion générale, 60 minutes ont été déterminées par la conférence des présidents : 30 pour le Tapura huiraatira et 10 minutes pour chacun des trois autres groupes.

La parole est à l'intervenante du Tavini huiraatira, Madame Teumere Atger-Hoi.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci, Monsieur le président. *Bonjour* à tous. Mesdames les ministres, Messieurs les ministres, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues,

Suite à une lettre de transmission émanant du Président de la Polynésie française en date du 4 novembre 2020, il a été demandé aux membres de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique d'approuver le projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2019-100/APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020, ce qu'ils ont fait à l'unanimité lors de sa réunion du 12 novembre 2020.

Dans l'exposé des motifs joint à la lettre de transmission suscitée, le gouvernement expose que le projet de collectif n° 4 des comptes d'affectation spéciale concerne le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) et le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP).

S'agissant du FRPH, c'est une simple régularisation des écritures techniques portant sur des remboursements de droits et taxes pour 5 033 F CFP.

Quant au FELP, plus précisément le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF), l'inscription globale de moins 332 millions de F CFP est justifiée de la façon suivante : le retrait des 332 millions de F CFP inscrits à titre préventif lors du collectif n° 1-2020, en sachant qu'en l'absence au mois de mars 2020 de visibilité sur les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le gouvernement avait choisi l'optimisation maximum des crédits en décidant d'inscrire ces 332 millions de F CFP supplémentaires comme cagnotte en cas d'urgence ; la diminution des recettes fiscales à hauteur de 294 millions de F CFP (L'estimation faite à fin septembre 2020 des recettes fiscales pour la fin de l'année 2020 indique un rendement global inférieur aux prévisions du budget primitif 2020. Il est donc proposé d'acter la baisse des recettes fiscales pour le FELP. Mais pour éviter toute diminution de la subvention au RSPF, un prélèvement sur les réserves du même montant compensera cette baisse des recettes fiscales) ; l'État a confirmé sa participation en 2020 au financement du RSPF à hauteur de 12 millions d'euros, soit 1,432 milliards de F CFP (C'est la raison de la recette inscrite à la mission 971 « vie sociale ». De ce fait, il est proposé de substituer du même montant le financement des crédits inscrits au budget primitif 2020, car le financement du RSPF avait été assuré par un prélèvement sur

les réserves à hauteur de 1,432 milliards de F CFP en lieu et place de la dotation de l'État. Du coup, c'est moins 1,432 milliards de F CFP qui sont inscrits à la mission 002.). En conséquence, la subvention au RSPF pour l'année 2020 s'établit à 29,401 milliards de F CFP contre 29,732 milliards de F CFP.

Aussi, j'invite mes collègues du groupe Tavini huiraatira à voter en faveur de ce projet de texte. *Merci bien.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Sylviane Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Le texte, qui nous est soumis et qui constitue la quatrième modification des comptes d'affectation spéciale du budget 2020, concerne : le fonds de régulation du prix des hydrocarbures (FRPH) pour lequel il nous est proposé de régulariser des écritures comptables, relatives au remboursement de droits et taxes, pour la modique somme de 5 033 F CFP ; le fonds pour la lutte contre la pauvreté, et plus particulièrement le régime de solidarité de la Polynésie (RSPF), par l'inscription globale de -332 millions de F CFP.

Le rapport de présentation justifie cette modification par les différentes écritures intervenues depuis mars 2020, qui sont : l'inscription de 332 millions de F CFP supplémentaires de réserves pour situations d'urgence ; la diminution des recettes fiscales de 294 francs CFP, pour le FELP, compensée par un prélèvement sur les réserves d'un même montant. L'État ayant confirmé, début octobre, sa participation au financement du RSPF pour 2020 à hauteur de 12 millions d'euros, cette recette a été inscrite à la mission 971 intitulée « vie sociale ». Le financement du RSPF ayant été assuré au titre du budget prévisionnel 2020 par un prélèvement sur les réserves du Pays pour un montant de 1,432 milliard F CFP, il est donc proposé simultanément d'inscrire cette somme à la mission 002. Ainsi, la subvention au RSPF pour l'année 2020 s'établit à 29,401 milliards de F CFP au lieu de 29,732 milliards de F CFP.

Nous sommes favorables à cette modification du budget des comptes spéciaux 2020. *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à l'intervenante du groupe A here ia Porinetia, Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, Madame la ministre,

Nous sommes saisis pour examiner un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2019-100 APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020. Il s'agit d'ajustements comptables et de régularisations d'écritures techniques en fin d'exercice sur deux comptes spéciaux, le FRPH et le FELP.

Pour le FRPH, le groupe A here ia Porinetia n'a aucune remarque à formuler. Cependant, les modifications apportées au FELP appellent plusieurs interrogations, et en particulier sur l'inscription de la participation financière de l'État au RSPF pour 2020.

En effet, siégeant dans la commission des affaires sociales, j'ai pu suivre attentivement les débats et le vote du projet de loi de finances 2020, et avec l'accord du Président du Pays, la ministre des outre-mer a supprimé dans la loi de finances 2020 la participation de l'État au RSPF en attendant la signature d'une nouvelle convention État-Pays-Santé en cours d'année.

La loi de finances 2020 a connu quatre modifications dont la dernière datant de novembre 2020 et aucune mention de rétablissement des crédits pour la convention État-Pays-Santé n'y figure. Si des engagements ont été pris lors des différentes missions à Paris, je n'ai pas trouvé l'inscription d'une ligne budgétaire dans aucun document budgétaire de 2020. Les textes budgétaires sont particulièrement indigestes et très complexes, il est possible qu'une telle ligne de crédit m'ait échappé.

Peut-être que le gouvernement peut nous rassurer en nous transmettant un justificatif de cette participation de l'État au financement du RSPF pour 2020.

Après, le rapport nous indique que cette inscription a pu se faire sur une annonce du gouvernement central. Nous savons que toute inscription budgétaire doit s'accompagner d'un document budgétaire. Aujourd'hui, il n'y a aucune convention signée et aucune inscription dans la loi de finances de 2020.

Par contre, pour l'année 2021, j'ai pu relever dans le document de politique transversale de la mission outre-mer annexé au projet de loi de finances les indications suivantes à propos de l'action budgétaire qui accueille la participation financière de l'État au RSPF. Au total : 22,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et 21,5 millions d'euros en crédits de paiement ont été consommés sur cette action en 2019 au titre de l'axe 4 ; 3,7 millions d'euros en AE et en CP ils sont inscrits en 2020. Cet écart s'explique notamment par la non-budgétisation des crédits au titre du régime de solidarité territoriale de la Polynésie et il est précisé que le même montant est reconduit pour 2020. On peut donc comprendre qu'aucune participation financière de l'État au RSPF n'est budgétée pour l'année à venir, mais vous nous avez rassurés, Monsieur le ministre, qu'une convention allait être signée et que les crédits peuvent toujours être inscrits pour 2021 au détour de l'examen d'un projet de loi de finances rectificatif.

Notre groupe insiste en matière budgétaire sur notre besoin de stabilité et de prévisibilité que seule pourra nous procurer la signature d'une nouvelle convention santé sans attendre.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci. La parole est à l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira, Madame Béatrice Lucas.

**M<sup>me</sup> Béatrice Lucas :** Merci, Monsieur le président. Le gouvernement soumet à notre examen une quatrième modification des budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020.

Je ne m'attarderai pas sur le cas du FRPH qui fait l'objet ici d'une simple écriture technique, mais plutôt sur celui du FELP, à l'intérieur duquel figurent les crédits du Régime de solidarité en faveur des plus démunis.

Pour l'année en cours, retenons quand même que le RSPF va ainsi pouvoir disposer d'une enveloppe globale de 29,401 milliards F CFP, soit un montant revu à la baisse à travers ce collectif de très exactement 331 723 374 F CFP.

Cette subvention qui n'en reste pas moins conséquente, témoigne — si besoin était — du souci des pouvoirs publics d'être aux côtés de nos familles en situation de grande précarité dont beaucoup, nous le savons bien, vivent en partie grâce au versement des diverses prestations sociales. À plus forte raison en cette période de crise sanitaire qui affecte les ménages polynésiens les plus fragiles.

Deux éléments marquants fondent ce collectif que je qualifierais d'emblée de bonne gestion et de sincérité budgétaire. Autrement dit, plus conforme à la réalité !

Le premier est lié aux conséquences économiques et financières de la crise du Covid. Il se traduit, budgétairement, par une nécessaire rectification des recettes fiscales. En plus ou en moins, selon leur niveau de rendement. Fin juillet, lors du passage du collectif n°3, le gouvernement avait fait le choix de ne pas toucher aux comptes spéciaux, à la différence du budget général, et ce par manque de visibilité. Maintenant que les chiffres d'atterrissage se font plus précis, nous pouvons agir en conséquence.

L'article 3 du projet de délibération relatif aux recettes ordinaires du FELP donne une idée plus précise des ajustements opérés. D'un côté, on observe par exemple que la taxe de solidarité sur les

alcools et les tabacs va rapporter 455 millions F CFP de plus que ce qui était prévu au départ. Un gain certes appréciable du point de vue budgétaire mais qui vient à l'encontre de la politique de prévention déployée justement pour limiter la consommation de ces produits nocifs pour la santé. À l'inverse, la Contribution de solidarité territoriale va se solder par une moins-value de 799 millions F CFP. Ce qui démontre bien qu'avec la crise actuelle, il n'y a pas de tendance globale mais au contraire de grandes disparités dans le niveau de rendement des différents impôts et taxes perçus par le Pays.

Le second élément fondateur de ce collectif a trait à l'annonce faite par l'État d'une reconduction de la convention Santé pour les trois prochaines années au même montant annuel de 1,4 milliard F CFP. Souvenez-vous, c'était le 6 octobre dernier : le Président du Pays, accompagné du tout nouveau ministre des Finances, Monsieur Yvonnick Raffin, du président de l'Assemblée, Monsieur Gaston Tong Sang et de nos parlementaires, apprenait la bonne nouvelle lors d'un entretien à Paris avec le ministre Olivier Véran.

Si la solidarité nationale avait été sollicitée, il y a quelques années déjà pour financer les déficits que la Polynésie a connus avec le Régime de solidarité, ce n'est plus le cas aujourd'hui ! Cette convention n'en est pas moins nécessaire pour renforcer nos équipements médicaux, en particulier dans les archipels éloignés. Dans cette perspective, un avenant à la convention existante sera signé très prochainement et nous pouvons raisonnablement espérer que les crédits soient disponibles avant le 31 décembre.

Aussi, budgétairement parlant, ce projet de délibération permet officiellement d'inscrire la participation de l'État à hauteur de 1 431 980 907 F CFP ; somme qui vient en déduction de l'avance faite par la Polynésie française, en décembre 2019, au moment de la construction du Budget primitif 2020 du FELP.

Voilà donc, mes chers collègues, les raisons principales pour lesquelles le gouvernement nous invite aujourd'hui à approuver cette modification n°4 des budgets 2020 des comptes spéciaux, en espérant vous avoir convaincu de la justesse des décisions prises en la matière. Le tout dans une démarche de transparence et de sincérité budgétaire. *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Je n'ai pas noté de questions. La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président. Je voudrais apporter quelques précisions à la représentante, Madame Nicole Sanquer, qui siège à l'Assemblée nationale.

La contribution de l'État au RSPF est depuis 2015, comme vous le savez, opérée par le redéploiement sur le programme 123 du ministère des Outre-mer, et c'est la raison pour laquelle elle n'apparaît pas toujours dans les bleus budgétaires de l'État.

Pour 2020, la convention est en cours d'engagement par l'État, et vous verrez donc bientôt via sa signature, la matérialisation des engagements du Président suite à sa mission à Paris, car je confirme que le Premier ministre a confirmé la participation de l'État à hauteur de 12 millions F CFP pour l'exercice 2020.

S'agissant de la convention 2021 et 2023, eh bien, j'y travaille avec mon collègue le ministre de la santé, Monsieur Jacques Raynal, et je reviendrai vers vous en temps voulu pour vous présenter les travaux disant au mois de février, mars, lorsque l'on se sera mis d'accord sur les termes de cette future convention 2021-2023.

Merci, Monsieur le président.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Merci, Monsieur le ministre pour ces précisions, mais dans le PLF 2020, et justement dans la mission 123, il est clairement écrit que les crédits pour financer le RSPF de 12 millions € sont supprimés. Je sais qu'il ne figure pas. C'est complexe, mais là... La ministre des Outre-mer, lorsque nous avons étudiés le PLF 2020, a clairement redéployé les crédits de 12 millions €, et a écrit dans le bleu, que les crédits étaient supprimés. Peut-être que dans une loi rectificative, cela a été rajouté, mais je n'ai pas vu la mention. Voilà. Je vous remercie.

**Le président** : La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin** : Je vous confirme effectivement que c'était initialement sur le BP 2019, et il y a une loi rectificative qui vient corriger effectivement ce montant, et qui est d'ailleurs déjà inscrit. Merci.

**Le président** : Merci. Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1<sup>er</sup>

Mission 990

**Le président** : Article 1<sup>er</sup>, mission 990, il s'agit des recettes ordinaires du fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH). Pas d'intervention ?... Pas d'intervention. Unanimité ?... Unanimité. L'ensemble de l'article 1<sup>er</sup>, même vote ?... Même vote. Merci.

Article 2

Mission 990

**Le président** : Pour l'article 2, il s'agit des dépenses ordinaires du fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH). Sur la mission 990, Même vote ?... Même vote. L'ensemble de l'article 2, même vote.

Article 3

Mission 002

**Le président** : Pour l'article 3, il s'agit des recettes ordinaires du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP). Sur la mission 002, s'il n'y a pas d'intervention, je soumetts au vote. Unanimité ?... Unanimité. Merci.

Mission 971

**Le président** : Pas d'intervention sur la mission 971. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 990

**Le président** : Pas d'intervention sur la mission 990. Même vote ?... Même vote. Merci.

Total général

**Le président** : Pour le Total général, même vote. Merci.

Solde

**Le président** : Et pour le solde, même vote ?... Même vote.

Pour l'ensemble de l'article 3, même vote ?... Même vote. Merci.

Article 4

Mission 971

Total Général

Solde

**Le président :** Nous n'avons qu'une seule mission. Il n'y a pas d'interventions sur la mission 971, le Total général et également le solde. Je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Et pour l'ensemble de l'article 4, même vote ?... Même vote.

Article 5

**Le président :** Sur l'article 5, il n'y a pas d'interventions. Je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Et pour l'ensemble de la délibération, même vote ?... Même vote. *Merci beaucoup.*

Monsieur le ministre, merci. La délibération modificative est adoptée avec le budget et les comptes d'affectation spéciales. Voilà. Vous êtes libérés, vous êtes dans les temps pour le couvre-feu. Merci.

RAPPORT N° 125-2020 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2021

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Dylma Aro et Béatrice Lucas

**Le président :** Nous passons au dernier dossier, il s'agit du budget de notre assemblée. Nous passons directement la parole au rapporteure, Madame Dylma Aro, présidente de la CCBF.

**M<sup>me</sup> Dylma Aro :** Examinée en commission de l'économie, des finances et du budget, de la fonction publique le 26 novembre 2020, la proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2021 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

**Le président :** Merci, Madame la rapporteure. Voilà un rapport synthétique. *(Rires.)*

Nous passons à la discussion générale pour laquelle 60 minutes sont prévues : 30 minutes pour le Tapura huiraaatira et 10 minutes pour chacun des 3 autres groupes.

La parole est à l'intervenante du groupe A here ia Porinetia.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Monsieur le président, une intervention très courte. Nous allons évidemment voter favorablement ce budget mais, tout comme l'année dernière, on avait prévu de réformer le règlement intérieur et cela ne s'est pas fait. Nous réitérons évidemment ce besoin de réformer le règlement intérieur et, en espérant qu'on le fasse assez rapidement. Et que l'on ne s'occupe pas que de réformer le statut des collaborateurs, mais qu'on aille un peu plus en profondeur sur certains articles pour faciliter le débat et surtout respecter la démocratie. Je vous remercie.

**Le président :** Merci. La parole est à l'intervenant du groupe Tahoeraa huiraaatira. Vous n'avez pas d'intervention à faire. Merci. C'est encore plus court que je le croyais. Merci.

La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraaatira, Madame Cécile Mercier.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Nous avons étudié en commission cette proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de Polynésie française pour l'exercice 2021 qui reconduit au franc près notre dotation.

C'est un soulagement pour maintenir un bon fonctionnement de notre institution car nous serons certainement davantage sollicités dans la gestion de la crise qui nécessite de la flexibilité et de l'adaptabilité.

Il nous faut nous mettre au travail rapidement et même si l'incertitude règne, il est souhaitable d'avoir un rétroplanning des grandes actions du gouvernement afin que nous puissions bien exercer notre pouvoir de contrôle, qui est de notre ressort, de questionnements et de propositions d'alternatives, encore plus lorsqu'on siège sur les bancs de l'opposition. C'est un signe de bonne santé de la démocratie.

Le président de notre assemblée nous a également indiqué que notre institution disposait d'un budget d'investissement et certainement de fonds de roulement mais sur ce point, j'appelle à la prudence. Nous devons rester sur nos gardes en ces temps d'incertitude pour disposer de réserves que l'on pourra actionner afin d'amortir les effets de la crise sanitaire qui n'est toujours pas réglée.

Nous restons dans l'attente de l'évaluation des répartitions des dotations supplémentaires aux différents groupes politiques.

Enfin, nous restons dans l'attente des réunions de travail pour avancer sur l'évolution du règlement intérieur notamment sur le statut des collaborateurs.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira, Madame Moihara Tupana.

**M<sup>me</sup> Moihara Tupana :** Merci, Monsieur le président. Le budget 2021 de l'assemblée de la Polynésie française, toutes sections confondues, est arrêté à la somme de 2 339 850 050 F CFP.

Cette inscription correspond au franc près à celle du BP 2021, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter dans le contexte sanitaire et budgétaire actuel. Pour le moins, elle est à la mesure d'une bonne expression de la démocratie, dans toute sa pluralité, au sein de la troisième institution de notre pays.

Comme l'a indiqué le président, Gaston Tong Sang, lors de l'étude préliminaire du dossier, trois étapes auront été nécessaires pour finaliser la copie et toutes les précautions ont été prises pour s'assurer que malgré la baisse des recettes du pays, notre assemblée était légitimement fondée à obtenir un même niveau de dotation qu'en 2020.

Ce qui n'enlève rien, reconnaissons-le, aux efforts que nous avons consentis, dès l'apparition des premiers signes de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, en rétrocedant à la collectivité 916 millions F CFP ; un montant conséquent que nous avons également décidé d'abandonner par solidarité. Quand bien même certains pourront objecter que nous ne sommes pas à plaindre avec un niveau de réserves de l'ordre d'environ 450 millions F CFP.

Partant de là, le budget 2021 de l'assemblée ne comporte aucune disposition nouvelle. À peine quelques réajustements mineurs comme, par exemple, ce prélèvement de 2 millions F CFP sur les rémunérations brutes pour abonder les charges sociales du personnel.

En outre, le budget d'investissement prévoit des crédits de paiement à hauteur de 50 millions F CFP, provenant des dotations aux amortissements car, comme toute entité qui se respecte, l'institution doit être en capacité de renouveler ses équipements pour maintenir une fonctionnalité optimale.

En conclusion, permettez-moi d'émettre le vœu que nous puissions rapidement tourner la page du covid-19 pour que la « Maison du peuple », à travers son hall René Leboucher et ses jardins formidablement bien entretenus, retrouve toute sa place dans le cœur des Polynésiens. Les agents de notre institution, quel que soit les services auxquels ils appartiennent (Travaux législatifs, Communication, Informatique, Maintenance, Sécurité) méritent à cet effet toute notre considération pour la qualité du travail rendu.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Nous avons terminé avec la discussion générale. Je propose que l'on passe à l'examen de la délibération.

#### Article 1<sup>er</sup>

##### En section de fonctionnement

##### Chapitre 961

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1, d'abord en section de fonctionnement sur le chapitre 961. Pas d'interventions sur la dotation forfaitaire. Unanimité ?... Unanimité. Merci. On remercie le Pays de ne pas nous avoir diminué cette dotation.

##### Chapitre 991

**Le président :** S'il n'y a pas d'intervention sur le chapitre 991, je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote. Non, il n'y a rien au chapitre 991. Il n'y a pas de résultat reporté, on verra à la clôture de l'exercice 2020.

##### Total des recettes de fonctionnement

**Le président :** Pour le Total des recettes de fonctionnement, même vote ?... Même vote.

##### En section d'investissement

##### Chapitre 900

**Le président :** En section d'investissement, la discussion est ouverte sur le chapitre 900. S'il n'y a pas d'interventions, je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote.

##### Total général des ressources

**Le président :** Pour le Total général des ressources, unanimité. Pour l'ensemble de l'article 1<sup>er</sup>, même vote ?... Même vote. *Merci.*

#### Article 2

##### Chapitre 960

**Le président :** Nous passons à l'article 2, et il s'agit du montant des crédits ouverts en dépenses de fonctionnement d'abord. Sur le chapitre 960, pas d'interventions. Unanimité.

Chapitre 961

**Le président :** Sur le chapitre 961, pareil. Même vote ?... Même vote.

Chapitre 962

**Le président :** Sur le chapitre 962, même vote.

Total général

**Le président :** Sur le Total général, même vote. Et sur l'ensemble de l'article 2, même vote ?... Même vote. Merci.

Article 3

Chapitre 900

**Le président :** Nous passons à l'article 3, et il s'agit du montant des autorisations de programme et des crédits de paiement d'investissement. Sur le chapitre 900, même vote ?... Même vote. *Merci bien.*

Total général

**Le président :** Pour le Total général, même vote ?... Même vote. Et pour l'ensemble de l'article 3, même vote ?... Même vote. Merci.

Article 4

**Le président :** Pour l'article 4, pas d'interventions et même vote ?... Même vote.

Pour l'ensemble de la délibération, pas d'interventions ?... Même vote. *Merci.*

Le budget de l'assemblée 2021 est adopté. *Merci bien.*

Pour les questions qui ont été posées dans les interventions, j'ai une conférence des présidents demain déjà. J'ai déjà plus ou moins annoncé à la dernière conférence des présidents que le chantier des statuts de collaborateur bien sûr fera l'objet d'une réunion de travail spéciale des présidents de groupe le 11, et pour ce qui est du changement du règlement intérieur, on évoquera également cette question en conférence des présidents.

*Merci bien.* Merci. Vous avez bien travaillé. Dépêchez-vous de rentrer avant que vous ne soyez frappé par le couvre-feu, et *que le Seigneur nous aide. Bonne soirée. Merci.*

Ah ! Non, non. Attendez, ce n'est pas fini. Au temps pour moi, l'ordre du jour n'est pas épuisé.

**III) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS  
LÉGISLATIVES**

**Le président :** Il y avait une demande de désignation dans les commissions législatives finalement. Le groupe A here ia Porinetia avait demandé une modification dans les commissions. Finalement, pour le point III, il n'y a rien.

**IV) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET  
ORGANISMES EXTÉRIEURS**

**Le président :** Nous passons au point IV. On nous demande de désigner au sein de l'établissement public Tahiti Nui Aménagement qui est devenu Établissement public à caractère industriel et commercial des grands projets de Polynésie française, un membre titulaire et un suppléant au sein du conseil d'administration de l'établissement qui a changé de nom.

Une candidature de Madame Tepuaraurii Teriitahi pour TNAD, enfin une nouvelle appellation.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Oui, G2P maintenant. Nous proposons en titulaire Teva Rohfritsch et en suppléant Michel Buillard.

**Le président :** C'est l'inverse. Oui...

**M. Fernand Tahiaata :** *Monsieur le président, s'il y a un souci là-bas, nous, nous sommes là !*

**Le président :** La parole est à Madame la présidente du groupe Tapura huiraaatira.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Oui, alors je confirme. Titulaire : Teva Rohfritsch et en suppléant, on a la candidature de Madame Sylvana Puhetini.

**Le président :** Bien. Titulaire, Teva Rohfritsch et suppléante, la première vice-présidente, Madame Sylvana Puhetini. Je soumetts au vote. Pour ?... Unanimité ?... Unanimité. Merci.

#### **V) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

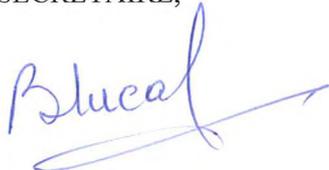
**Le président :** L'examen de la correspondance, on connaît la démarche.

#### **VI) CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Je clôture la séance pour de bon. Merci. Vous pouvez disposer. *Merci.*

*(Il est 18 heures 59 minutes.)*

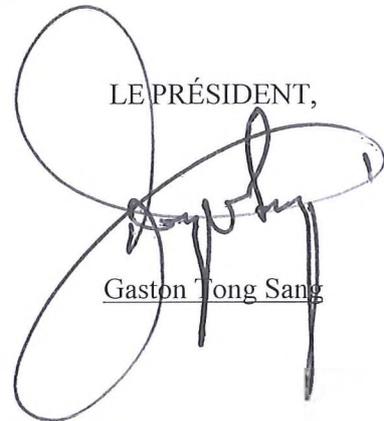
LA SECRÉTAIRE,



Béatrice Lucas



LE PRÉSIDENT,



Gaston Tong Sang